



Service public
de **Wallonie**



SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Evaluation de la stratégie régionale wallonne en matière de programmes opérationnels à caractère durable dans le secteur des fruits et légumes

Cahier Spécial des Charges n°MP2012_Eval_PO_2012

Rapport final

COMASE, 29 octobre 2012

Dossier : CO/2012/0086

Document : CO/2012/001260/v.1

Table des matières

1	Résumé	6
1.1	Mandat et champ de l'évaluation	6
1.2	Contexte	6
1.3	Les principaux constats de l'évaluation	7
1.3.1	Pertinence	7
1.3.2	Cohérence	7
1.3.3	Efficacité	7
1.3.4	Efficiences	8
1.3.5	Conclusions	8
1.3.6	Recommandations	9
2	Introduction	16
2.1	Objet du rapport	16
2.2	Structure du rapport	16
3	Contexte de l'évaluation	17
3.1	La stratégie régionale	17
3.2	Les organisations de producteurs et leurs programmes opérationnels	18
3.3	L'objet et la portée de l'évaluation	22
4	Méthodologie	23
4.1	Démarche méthodologique	23
4.2	Elaboration d'un modèle de logique d'intervention	23
4.3	Le plan d'analyse	25
4.4	Déroulement de la mission et limites à l'exercice d'évaluation	26
5	Jugement évaluatif	28
5.1	Réponse aux questions évaluatives relatives aux mesures	28
5.1.1	Pertinence	28
5.1.2	Cohérence	30
5.1.3	Efficacité	34
5.1.4	Efficiences	47
5.2	Contribution des programmes opérationnels à l'atteinte des objectifs	51
6	Conclusions et recommandations	56
6.1	Conclusions	56
6.1.1	Degré d'utilisation des ressources financières	56
6.1.2	Effets des programmes opérationnels par rapport aux objectifs de la stratégie régionale	56
6.1.3	Efficacité des mesures figurant dans les programmes opérationnels	57
6.1.4	Conclusions relatives aux organisations de producteurs et à la stratégie régionale	59
6.1.5	Conclusions relatives au système de pilotage	59
6.2	Recommandations	60



6.2.1	Système de suivi et d'évaluation de la stratégie régionale	60
6.2.2	La future stratégie régionale	60
6.2.3	La cohérence et la complémentarité avec d'autres instruments	61
6.2.4	La future politique de l'UE dans le secteur des fruits et légumes	61
7	Annexes	63
7.1	Plan d'analyse	63
7.2	Grilles d'entretien	77
7.3	Liste des personnes interviewées	95
7.4	Bibliographie	96
7.5	Indicateurs produits par les OP	97
7.6	Alignement des actions sur les priorités régionales	156
7.7	Alignement des actions des OP avec les actions reprises dans stratégie régionale	165
7.8	Complémentarité des actions avec les objectifs et mesures du PDR	191
7.9	Termes de référence	218

Sigles et acronymes

APAQ-W	Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité
CEPIFRUIT	Centre Pilote Fruitier
CFWPHC	Conseil de Filière Wallonne Produits Horticoles Comestibles
CIM	Centre Interprofessionnel Maraîcher
COMEOS	Fédération belge du commerce et des services
CPL Vegemar	Centre Provincial Liégeois des Productions Végétales et Maraîchères
CRIOC	Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs
DGO3	Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
FWH	Fédération Wallonne Horticole
GPFL	Groupement des Producteurs de Fruits et Légumes
GFW	Groupement des Fraisiéristes Wallons
GPHN	Groupement des Producteurs Horticoles de fruits et légumes du Namurois
GMS	Grandes et Moyennes Surfaces
OP	Organisation de producteurs
PDR	Programme wallon 2007-2013 de Développement Rural
PO	Programme opérationnel
SPW	Service Public de Wallonie



Tableaux

Tableau 1 : Types spécifiques d'actions prioritaires	18
Tableau 2 : Présentation synthétique des organisations de producteurs	19
Tableau 3 : Part des OP dans le secteur des fruits et légumes en Wallonie	20
Tableau 4 : Budgets des actions selon les mesures des PO (2008 à 2011)	21
Tableau 5 : Questions évaluative relatives aux mesures	25
Tableau 6 : Questions évaluatives quant à l'atteinte des objectifs	26
Tableau 7 : Sources d'information	26
Tableau 8 : Identification des besoins des producteurs	28
Tableau 9 : Modifications budgétaires apportées aux actions	29
Tableau 10 : Alignement des actions sur la stratégie régionale (% du nombre d'actions)	30
Tableau 11 : Alignement des actions, selon la mesure des PO, sur la stratégie régionale (% du nombre d'actions)	31
Tableau 12 : % actions alignées sur les actions figurant dans la stratégie régionale	31
Tableau 13 : Contribution aux objectifs de l'axe 1 du PDR « Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier » (en % du nombre d'actions)	32
Tableau 14 : Actions qui complètent ou renforcent les mesures de l'axe 1 du PDR « Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier » (en % du nombre d'actions)	32
Tableau 15 : Actions complémentaires aux mesures environnementales du PDR (en % du nombre d'actions)	33
Tableau 16 : Indicateurs relatifs à la planification de la production	34
Tableau 17 : Indicateurs relatifs à la réduction des refus de produits et au taux de produits non conformes	36
Tableau 18 : Indicateurs relatifs au développement de la production certifiée Bio	37
Tableau 19 : Indicateurs relatifs à la traçabilité des produits	38
Tableau 20 : Indicateurs relatifs aux rendements	39
Tableau 21 : Indicateurs relatifs au développement de nouveaux marchés ou nouveaux circuits de distribution	40
Tableau 22 : Indicateurs relatifs au conditionnement et au transport	42
Tableau 23 : Indicateurs relatifs à la tranformation primaire des produits	42
Tableau 24 : Indicateurs relatifs aux adaptations variétales	43
Tableau 25 : Indicateurs relatifs aux techniques de culture	44
Tableau 26 : Indicateurs relatifs aux techniques de récolte, de conditionnement et de conservation des produits	45
Tableau 27 : Indicateurs relatifs à la découverte de nouvelles techniques culturelles	45
Tableau 28 : Indicateurs relatifs à l'intégration de nouvelles techniques culturelles	46
Tableau 29 : Indicateurs relatifs à la réduction des consommations énergétiques	46
Tableau 30 : Indicateurs relatifs à la protection des ressources naturelles	47
Tableau 31 : Indicateurs relatifs à la réduction des déchets	47
Tableau 32 : décaissement des budgets prévisionnels	48
Tableau 33 : Coût/résultat des actions de planification et commercialisation	49
Tableau 34 : Coût/résultat des actions de qualité	49
Tableau 35 : Coût/résultat des actions de formation	49
Tableau 36 : Coût/résultat des actions de recherche	50
Tableau 37 : Coût/résultat des actions en faveur de l'environnement	50
Tableau 38 : Indicateurs relatifs à l'augmentation du prix moyen des produits	54
Tableau 39 : Evolution du nombre de producteurs membres actifs	55

1 Résumé

1.1 Mandat et champ de l'évaluation

La Région wallonne a mené une évaluation de la stratégie régionale wallonne en matière de programmes opérationnels à caractère durable dans le secteur des fruits et légumes, en application du règlement (CE) n° 1234/2007 du Conseil du 22 octobre 2007 portant organisation commune des marchés dans le secteur. L'évaluation porte sur les années 2008 à 2011.

L'évaluation de la stratégie régionale a pour objet de mesurer

- les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs généraux de la stratégie régionale;
- l'efficacité et l'efficacités des programmes opérationnels, l'évaluation devant donc examiner le degré d'utilisation des ressources financières ;
- les effets et l'incidence de ces programmes à la lumière des objectifs et résultats à atteindre fixés par la stratégie.

L'évaluation se base sur les lignes directrices établie par l'Unité C.2. de la DG Agriculture et Développement rural de la Commission européenne dans sa note d'orientation. Sont toutefois exclues de l'exercice d'évaluation les questions relatives aux mesures de prévention et de gestion de crises, celles relatives aux actions environnementales dans le domaine des transports et celles relatives à l'objectif de stabilisation des prix à la production, parce que non mises en œuvre ou ne faisant pas partie des objectifs de la stratégie wallonne.

1.2 Contexte

La stratégie régionale distingue le secteur des fruits et légumes frais qui n'atteint pas une masse critique mais pour lequel il existe un potentiel de développement pour des produits de qualité différenciée, de celui des légumes destinés à la transformation, dont l'offre est bien développée et constitue un secteur fortement intégré à l'industrie. En conséquence les priorités régionales diffèrent selon les deux secteurs.

Les objectifs régionaux pour le secteur des fruits et légumes frais sont de :

- Valoriser le plus possible l'aspect qualitatif des productions
- Accroître la production
- Diversifier la production
- Développer la production biologique.

Trois organisations de producteurs ont été financées dans ce secteur. Elles sont de petites taille, leur budget cumulé atteignant en moyenne 525 K€ annuellement. Deux des trois OP sont spécialisées sur une espèce végétale, la fraise pour l'une, et la carotte pour l'autre. La troisième OP s'est spécialisée au cours de la période d'analyse sur la commercialisation de fruits et légumes Bio. Etant donné la taille très modeste des OP, les actions de recherche et production expérimentale ainsi que les actions de formation et de promotion de l'accès aux services de conseil sont très peu mises en œuvre.

Les objectifs régionaux pour le secteur des légumes destinés à la transformation sont les suivants :

- Améliorer la protection de l'environnement
- Améliorer la qualité des produits
- Développer la recherche.

Une seule OP est reconnue dans ce secteur mais n'est plus financée depuis 2010. En 2008 et 2009, le budget de son programme opérationnel était de 2.320 K€ annuellement.

Quoique de taille très modeste, les OP représentent une part significative, située entre 15% et 30% pour le secteur des fruits et légumes frais, de la production wallonne, l'OP active sur le marché des légumes destinés à la transformation représentant, à elle seule, près de la moitié des surfaces de légumes cultivés en Wallonie.



1.3 Les principaux constats de l'évaluation

1.3.1 Pertinence

Si on observe qu'aucun exercice spécifique et formalisé d'identification des besoins des producteurs n'a été mené, tant au niveau régional qu'au niveau des OP, les producteurs estiment globalement que les actions répondaient à leurs besoins. Leurs attentes moins rencontrées concernent les échanges d'expériences entre OP et le soutien aux investissements de production agricole.

Le peu d'actions nouvelles et les nombreux ajustements budgétaires sont le reflet que les PO ne concrétisent qu'assez partiellement un plan de développement stratégique des OP, dûment réfléchi.

1.3.2 Cohérence

Les actions mises en œuvre par les OP du secteur des fruits et légumes frais sont bien alignées avec les quatre priorités régionales, à l'exception de l'objectif de diversification de la production qui n'est poursuivi directement par aucune des actions. La valorisation de l'aspect qualitatif des productions et le développement de la production biologique sont les priorités que visent le plus les actions mises en œuvre dans ce secteur ; moins d'actions portent directement sur l'accroissement de la production.

Dans le secteur des légumes destinés à la transformation, les priorités régionales sont très bien rencontrées par les actions mises en œuvre, en particulier l'amélioration de la qualité des produits.

La plupart des actions des PO s'inscrivent dans les objectifs du PDR, essentiellement sur son axe d'amélioration de la compétitivité du secteur agricole. Les mesures environnementales du PDR sont davantage rencontrées dans le secteur des fruits et légumes frais que dans le secteur des légumes destinés à la transformation.

1.3.3 Efficacité

Une **action de planification de la production** a été mise en œuvre dans chaque OP et touche tous les producteurs membres. L'action de l'OP consiste principalement à conseiller et orienter les producteurs membres quant aux dates de semis et de récolte, aux variétés cultivées, notamment en fonction de leur précocité, et aux techniques de culture de façon à répondre aux besoins du marché. Ces effets apparaissent aux yeux des producteurs membres qui soulignent l'utilité de ces actions. Les actions de planification contribuent dans la plupart des OP à meilleure organisation à court terme des récoltes et les livraisons.

Les effets des **actions de maintien ou d'amélioration de la qualité des produits** sont plus contrastés. Ainsi, elles ont clairement favorisé la conversion en culture biologique de producteurs de carottes. Elles ont également eu un effet bénéfique sur la qualité organoleptique des fraises produites. Elles ont enfin contribué à une certification « qualité » de producteurs dans le secteur de la carotte et des légumes destinés à la transformation, ces effets étant largement reconnus par les producteurs membres. A l'inverse, les effets des actions de traçabilité et de mesure des résidus ne contribuent qu'indirectement à l'amélioration de la qualité des produits.

A contrario, les actions de maintien ou d'amélioration de la qualité ont un effet significatif sur une meilleure utilisation des facteurs de production. Ceci se traduit par une augmentation des rendements dans le secteur des fruits et légumes frais variant de 5% à 11% selon les organisations de producteur et par une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et des engrais. Cette réduction, quoique corroborée par de nombreux producteurs membres, reste toutefois non mesurable sur base des informations disponibles.

D'autres organismes interviennent également auprès des producteurs au travers d'actions visant à l'amélioration de la qualité des produits ou d'une meilleure utilisation des facteurs de production. Ces interventions s'opèrent parfois sans réelle coordination avec l'OP. Ce contexte peut expliquer une implication limitée de certaines OP sur ce champ.

Les **actions visant à l'amélioration de la commercialisation** ont principalement comme effets un développement de la commercialisation des produits sur des marchés et via des canaux de distribution

existants, ainsi qu'une adaptation du conditionnement des produits aux souhaits des distributeurs, les GMS principalement. A contrario, les actions ont peu contribué à développer de nouveaux marchés ou de nouveaux circuits de distribution : seule une OP a développé des ventes de paniers Bio via des partenariats « circuits courts » et une OP s'est investie sur le marché du babyfood, la part de ces nouveaux marchés ou circuits restant peu élevée dans le chiffre d'affaires de l'OP. Les actions n'ont pas réellement contribué à créer de nouveaux produits ou élargir la gamme de produits des OP et la transformation primaire des produits restent l'apanage d'une seule organisation dans le secteur des fruits et légumes frais.

Les **actions de recherche et développement** sont peu nombreuses et concernent principalement l'OP active sur le secteur des légumes destinés à la transformation. Les résultats des actions de cette OP se mesurent principalement par une meilleure utilisation des facteurs de production : renouvellement et adaptation des équipements de récolte, gestion de la fumure azotée, réduction des l'emploi des produits phytosanitaires, mise en place de système d'avertissement... Seule, une action d'adaptation variétale a conduit à une production expérimentale.

Une seule des trois OP du secteur des fruits et légumes frais a mis en œuvre des actions de recherche et de production expérimentale pour un budget très restreint. Les résultats de ces actions sont toutefois positifs puisqu'elles ont conduit à deux nouvelles techniques culturales permettant, d'une part, une amélioration qualitative et quantitative des produits récoltés et, d'autre part, un étalement de la période de production. Par ailleurs, ces actions ont permis à l'OP de tester un nouveau système de refroidissement des produits réduisant ses consommations énergétiques mais, surtout, améliorant la conservation des produits ; en résulte un investissement majeur pour l'OP avec la perspective de pouvoir réduire sa dépendance à des achats extérieurs de produits pour pouvoir approvisionner les circuits de distribution tout au long de l'année.

Les **actions de formation et les actions visant à promouvoir l'accès au service de conseil** sont très peu mises en œuvre, puisqu'elles ne représentent que 1% du budget total des quatre programmes opérationnels. Les résultats dans le secteur des légumes destinés à la transformation apparaissent essentiellement au travers de conseils aux producteurs membres, contribuant ainsi à une meilleure utilisation des facteurs de production. Au niveau du secteur des fruits et légumes frais, les actions ont permis d'identifier et d'adopter une nouvelle technique de semis et de binage améliorant la qualité et la quantité des produits récoltés. D'une manière générale, un meilleur ciblage des organismes visités pourrait renforcer l'effet de levier de cette mesure.

Les **actions en faveur de l'environnement** sont ressenties essentiellement comme une contrainte. Hormis le financement d'un investissement visant à réduire les consommations énergétiques, les OP attendent très peu de résultats de ces actions. Les résultats en termes de réduction des déchets d'emballage semblent très limités dans la mesure où ces actions résultent de contraintes imposées par les circuits de distribution et, qu'en l'absence du concours des programmes opérationnels, l'adoption de ces systèmes d'emballage aurait été pratiquement équivalente. Les résultats des programmes opérationnels en termes de réduction de l'impact environnemental apparaissent davantage liés à d'autres actions que celles figurant dans la mesure 7 « actions en faveur de l'environnement » ; ces résultats ne sont toutefois pas mesurables au travers des indicateurs disponibles.

1.3.4 Efficience

Le budget décaissé est conforme au budget prévisionnel dans l'ensemble des OP.

Les actions de planification et commercialisation sont relativement efficaces en termes d'augmentation de volume de la production commercialisée. Les performances des PO sont relativement semblables. Les actions d'amélioration de la qualité apparaissent moins efficaces en termes d'augmentation de la valeur unitaire des produits.

1.3.5 Conclusions

La stratégie wallonne a retenu quatre objectifs principaux dans le secteur des fruits et légumes frais : la valorisation de l'aspect qualitatif des productions, l'accroissement de la production, sa diversification et le développement de la production biologique. D'une manière générale, des programmes opérationnels sont bien alignés sur ces différents objectifs, à l'exception de celui relatif à la diversification de la production.

Les PO ont fortement contribué au développement de la production biologique, ce qui s'est traduit par des volumes de production en augmentation et la conversion de producteurs d'une agriculture conventionnelle vers la culture biologique.



L'objectif régional de diversification des productions n'est, par contre, pas rencontré par les programmes opérationnels dans le secteur des fruits et légumes frais.

Les PO ont contribué à l'objectif d'accroissement de la production même si celui-ci est limité par la conversion en agriculture biologique et par la production des membres. Les PO ont, par contre, peu d'effet en termes de développement de nouveaux produits, de nouveaux marchés ou de nouveaux circuits de distribution. L'accroissement de la production commercialisée s'est opéré essentiellement par une augmentation du taux de pénétration des circuits de distribution existants, essentiellement les GMS.

L'accroissement de l'aspect qualitatif des productions est induit par l'exécution des programmes opérationnels. Il se mesure non seulement par une augmentation de la production commercialisée de produits Bio, mais aussi par un renforcement des variétés cultivées de qualité et distinctives des produits standards. Les taux de produits non conformes et de plaintes clients apparaissent globalement en légère diminution, quoique historiquement déjà fort bas. La qualité organoleptique des produits a progressé : calibres mieux adaptés, goût et conservation améliorés.

La valeur unitaire de la production commercialisée progresse de 10% à 13% entre 2005-2007 et 2008-2010 dans une majorité d'OP du secteur des fruits et légumes frais, ce qui apparaît comme un résultat de la conversion en agriculture biologique et d'une politique de différenciation par la qualité des produits. La transformation des produits est peu recherchée par les OP et ne contribue pas à l'augmentation de la valeur des produits.

Les programmes opérationnels n'ont pas eu d'effet sur la taille des organisations de producteurs du secteur de fruits et légumes frais. Certes, la production a augmenté au niveau de certaines d'entre elles ou sur des créneaux spécifiques, mais le nombre de producteurs membres actifs apparaît en régression. La croissance, quand elle existe, se fait davantage par l'extension de producteurs existants que par un élargissement de l'OP. Cette diminution du nombre de producteurs membres actifs peut être la conséquence de difficultés internes à l'OP, d'un manque d'attrait pour des producteurs non membres ou d'une absence de volonté d'élargir l'organisation à d'autres membres. Les organisations sont, en effet, marquées, en interne, par une structure asymétrique, quelques producteurs membres représentant la grande majorité de la production.

D'une manière générale, les OP wallonnes du secteur de fruits et légumes frais apparaissent encore assez fragiles, ce qui les incite parfois à privilégier les actions à retombées effectives directes pour les producteurs membres à des actions pouvant servir de levier pour le développement à moyen ou long terme de l'OP.

1.3.6 Recommandations

Les objectifs prioritaires de la future stratégie régionale devraient être le développement économique et la concentration de l'offre. Il convient, en ce sens, de stimuler la croissance des OP actuelles, en augmentant les volumes de production, ce qui nécessitera davantage d'ouverture des OP à de nouveaux membres. Cet objectif d'élargissement de l'OP devrait, en ce sens, être un critère d'appréciation des futurs PO. Une augmentation de la valeur des PO pourrait également y contribuer, ce qui suppose de lever, pour les plus petites OP, la limite actuelle des PO en termes de pourcentage de la VPC.

Par ailleurs, il convient de **rechercher des actions à effet de levier important**, stimulant le développement des OP. Un assouplissement des règles quant à la répartition des actions des PO selon les différentes mesures devraient permettre de concentrer les moyens sur les objectifs stratégiques visant au développement des OP.

En ce sens, **les OP devraient être invitées à présenter un plan de développement stratégique sur la durée de leur programme opérationnel.** Le Service Public de Wallonie devrait davantage soutenir et renforcer cette vision stratégique des OP, tant lors de la définition des PO que lors de l'évaluation des actions menées annuellement.

Les synergies entre les PO et les mesures du PDR devraient être davantage stimulées, notamment sur le plan des investissements. Ainsi, les PO devraient montrer comment les actions sont complétées et renforcées par des investissements financés par ailleurs.

Le rôle d'ensemblier des OP semble devoir être également renforcé. Une meilleure articulation entre le rôle des OP et les autres organismes œuvrant sur le champ de la qualité est attendue. Ce rôle d'ensemblier devrait être valorisé auprès des producteurs de façon à renforcer l'attractivité des OP.

La promotion du secteur des fruits et légumes et des OP auprès du grand public devrait appuyer la politique de développement et de qualité mise en œuvre.

Le développement de la commercialisation des productions au travers de circuits courts devrait être favorisé, même si la part de ces circuits restera très minoritaire.



2 Abstract

2.1 Mandate and scope of the assessment

The Walloon Region has conducted an assessment of the Walloon regional strategy in the field of sustainable operational programmes in the fruit and vegetable sector, under Council Regulation (EC) No 1234/2007 of 22 October 2007 establishing a common organisation of agricultural markets. The assessment covers the period from 2008 to 2011.

The assessment of the regional strategy aims to evaluate

- the progress made in achieving the regional strategy's general objectives;
- the efficiency and effectiveness of the operational programmes, with the assessment examining the level of use of financial resources;
- the impacts and effects of these programmes in light of the goals and results to be achieved as defined by the strategy.

The assessment is based on the guidelines laid out in the policy note by the C.2 Unit of the European Commission's DG Agriculture and Rural Development. However, subjects excluded from the assessment exercise include questions concerning crisis prevention and management measures, environmental actions in the field of transport and the stabilisation objective for production prices, because these have either not been implemented or are not part of the Walloon strategy's objectives.

2.2 Context

The regional strategy distinguishes between the fresh fruit and vegetable market which does not achieve a critical mass, but for which a development potential exists for products of differentiating quality, and vegetables destined for processing, the offer for which is already well developed and forms a well integrated sector of the industry. Consequently, regional priorities differ according to the two sectors.

The regional objectives for the fresh fruit and vegetable sector are to:

- Promote, as much as possible, the qualitative aspect of production
- Increase production
- Diversify production
- Develop organic production.

Three Producer Organisations have received funding in this sector. They are small in scale and their combined budget represents an annual average of €525 K. Two of these three POs specialise in specific crops, strawberries for one and carrots for the other. During the period of analysis, the third PO specialised in the sale of Organic fruit and vegetables. In view of the very modest size of the PO, research and experimental production actions and actions concerning training and the promotion of access to advisory services were only minimally implemented.

The regional objectives for the sector for vegetables destined for processing are as follows:

- Improve environmental protection
- Improve product quality
- Develop research.

Only one PO is recognised in this sector but has not received funding since 2010. In 2008 and 2009, the annual budget for its operational programme stood at €2,320 K.

Although very modest in size, POs represent a significant share of Walloon production, between 15% and 30% for the fresh fruit and vegetable sector, with the PO for the market for vegetables destined for processing alone representing almost half of the surface area of vegetables grown in Wallonia.

2.3 The assessment's initial observations

2.3.1 Relevance

Although it should be noted that no specific and formal exercise to identify farmers' needs has been carried out, either on a regional level or by the POs, farmers generally feel that the actions were adapted to their needs. The needs they have, which are taken into account the least, concern the sharing of experiences between POs and support for agricultural investments.

The low number of new actions and the many budgetary amendments reflect the fact the operational programme only partially addresses a duly considered strategic development plan by POs.

2.3.2 Coherence

The actions implemented by POs in the fresh fruit and vegetable sector are well aligned with the four regional priorities, with the exception of the objective to diversify production which is not followed directly by any of the actions. The promotion of the qualitative aspect of production and the development of organic farming are the priorities most concerned by the actions implemented in the sector; fewer actions directly concern the increase in production.

In the sector for vegetables destined for processing, the regional priorities are very well followed by the actions implemented, especially the improvement of product quality.

Most of the operational programme's actions follow the RDP's objectives, and mainly the theme concerning the improvement of competitiveness in the agricultural sector. The RDP's environmental measures are followed more closely in the fresh fruit and vegetable sector than in the sector for vegetables destined for processing.

2.3.3 Effectiveness

A **production planning action** was implemented by each PO and concerns all the member farmers. The POs' action mainly involves advising and guiding member farmers about dates for sowing and harvests, varieties to grow, especially according to how early they produce, and farming techniques, all in line with market needs. These effects are of interest to member farmers, who emphasise how useful these actions are. In most of the POs, planning actions contribute to better short-term organisation of harvests and deliveries.

The effects of **actions designed to maintain and improve the quality of products** are more contrasting. These have clearly favoured carrot producers' conversion to organic farming. They have also had a beneficial impact on the organoleptic quality of the strawberries grown. Finally, they have contributed to a "quality" certification for farmers in the carrot sector and the sector for vegetables destined for processing, and these effects have been widely recognised by member farmers. Inversely, the effects of traceability and residue measurement actions only contribute indirectly to improving product quality.

In contrast, actions designed to maintain or improve quality have a significant effect on the better use of production factors. This results in an increase in yields in the fresh fruit and vegetable sector of between 5% and 11% according to the PO, and a reduction in the use of phytosanitary products and fertilisers. This reduction, although confirmed by many member farmers, cannot be assessed using the information available.

Other organisations also intervene alongside farmers through actions designed to improve product quality or the better use of production factors. These interventions are sometimes organised without any real coordination with the PO. This context may explain a limited involvement in this field by some POs.

Actions designed to improve sales mainly involve the development of product sales on markets and through existing distribution channels, as well as the adaptation of product packaging to meet the needs of the distribution sector, mainly medium-size and large-scale retail outlets. In contrast, these actions rarely contributed to developing new markets or new distribution channels: only one PO has developed Organic baskets distributed through "short supply chain" partnerships and one PO has become involved in the baby food market, and the share of these new markets or supply chains is relatively low in the PO's turnover. The



actions have not really contributed to creating new products or extending POs' range of products and the primary processing of products continues to be a priority for just one organisation in the fresh fruit and vegetable sector.

There are very few **research and development actions** and these mainly concern the PO active in the sector for vegetables destined for processing. The results of this PO's actions are mainly assessed through the better use of production factors: renewal and adaptation of harvesting equipment, management of nitrogen fertilisation, reduction in the use of phytosanitary products, setting up of an early-warning system, etc. Only one variety adaptation action had led to an experimental production.

Just one of the three POs in the fresh fruit and vegetable sector has implemented research and experimental production actions with a very limited budget. However, the results of these actions are positive because they have led to two new farming techniques which, on the one hand, contribute to the qualitative and quantitative improvement of the products harvested and, on the other hand, the extension of the production period. Furthermore, these actions helped the PO to test a new product refrigeration system, which has helped to reduce its energy consumption, but, above all, to improve product conservation; this has been a major investment for the PO and should help to reduce its dependency on buying external products in order to supply distribution channels throughout the year.

Training actions and actions designed to promote access to advisory services are rarely implemented, and they only represent 1% of the total budget for the four operational programmes. The results in the sector for vegetables destined for processing are mainly visible through advice provided for member farmers which contribute to the better use of production factors. In terms of the fresh fruit and vegetable sector, actions have helped to identify and adopt a new sowing and hoeing technique designed to improve the quality and quantity of the products harvested. In general, better targeting the organisations visited could help to reinforce the lever effect of this assessment.

Actions in favour of the environment are felt mainly to be a constraint. Apart from financing an investment designed to reduce energy consumption, the POs expect very little from the results of these actions. The results in terms of the reduction in packaging waste appear to be very limited, with these actions resulting from constraints imposed by distribution channels and, if these actions had been absent from the operational programmes, it is likely that the adoption of these packaging systems would have been almost the same. The results of the operational programmes designed to reduce the environmental impact appear to concern other actions, more than those appearing in measure 7 "actions in favour of the environment"; however, these results cannot be assessed with the indicators available.

2.3.4 Efficiency

The budget paid out conforms to the estimated budget in all the POs.

Planning and sales actions are relatively efficient in terms of the increase in the production sold. The performances by the different POs are relatively similar. The actions designed to improve quality appear to be less efficient in terms of the increase in the unit value of products.

2.3.5 Conclusions

The Walloon strategy retained four main objectives in the fresh fruit and vegetable sector: the promotion of the qualitative aspect of production, the increase in production, its diversification and the development of organic farming. In general, the operational programmes are well aligned with these different objectives, with the exception of the one concerning production diversification.

The operational programmes have contributed greatly to the development of organic farming, which is visible in the increased production volumes and the conversion of farmers from conventional farming to organic farming.

However, the regional objective to diversify production is not met by the operational programmes in the fresh fruit and vegetable sector.

The OPs have contributed to the objective to increase production, although this is limited by the conversion to organic farming and by the members' production. However, the POs have had little effect on the development of new products, new markets or new distribution channels. The increase in the production sold mainly concerns an increase in the penetration rate for existing distribution channels, mainly medium-size and large-scale retail outlets.

The improvement in the qualitative aspect of production is a result of the implementation of the operational programmes. It is assessed not only through an increase in the sale of Organic products, but also through an increase in the production of high quality varieties which differ from standard products. The number of non-conform products and customer complaints generally appear to have decreased slightly, but it already was very low. The organoleptic quality of products has improved: more adapted size, improved taste and conservation.

The unit value of the production sold progressed from 10% to 13% between 2005-2007 and 2008-2010 in a majority of POs in the fresh fruit and vegetable sector, which appears to be a result of conversion to organic farming and a differentiation policy based on product quality. Product processing is not commonly sought by POs and does not contribute to the increase in the value of products.

The operational programmes have not had an effect on the size of POs in the fresh fruit and vegetable sector. It is true that production has increased for some of them or for specific niche markets, but the number of active farmer members appears to have fallen. Growth, when it does exist, tends to concern the expansion of existing farmers' operations rather than an increase in the size of the PO. This reduction in the number of active member farmers may be a result of problems internal to the PO, a lack of interest by non-member farmers or a desire not to open the organisation to other members. In reality, the organisations have a pronounced asymmetrical internal structure, with just a few member farmers representing the large majority of production.

In general, Walloon POs in the fresh fruit and vegetable sector still appear to be relatively fragile, something which sometimes encourages them to favour actions with an immediate return for member farmers over actions which may act as a lever for the PO's medium-term or long-term development.

2.3.6 Recommendations

The priority objectives for the future regional strategy should be economic development and the concentration of the offering. In this sense, it is necessary to stimulate the growth of existing POs by increasing production volumes, which requires the opening of farmers' organisations to new members. This objective to enlarge POs should, in this sense, be a criterion for assessing future operational programmes. An increase in the value of operational programmes could also contribute to this, which, for the very smallest POs, implies raising the current limit for operational programmes in terms of the percentage of the VMP.

Also, it is necessary to **look for actions with a major lever effect** that will stimulate the development of POs. A relaxation in regulations concerning the breakdown of the operational programme's actions by different measures should help to focus resources on strategic objectives designed to develop POs.

In this sense, **POs should be asked to present a strategic development plan for the duration of their operational programme**. The Walloon Public Service should increase support and help to increase POs' strategic vision, as much when defining operational programmes as when assessing annual actions.

Synergies between the RDP's operational programmes and measures should be encouraged, especially in terms of investment. Thus, operational programmes should show how actions are completed and reinforced by investments financed by other sources.

The role of POs as integrators should also be reinforced. A better organisation between the role of POs and other organisations working in the field of quality is expected. This role as an integrator should be promoted among farmers in order to increase POs' attractiveness.

The promotion of the fruit and vegetable sector and POs among the general public should support the development and quality policy implemented.

The development of the sale of production through short supply chains should be encouraged, although the share of these supply chains is very much in the minority.



Introduction

Objet du rapport

Ce rapport présente l'évaluation de la stratégie régionale wallonne en matière de programmes opérationnels à caractère durable dans le secteur des fruits et légumes, en application du règlement (CE) n° 1234/2007 du Conseil du 22 octobre 2007 portant organisation commune des marchés dans le secteur agricole et dispositions spécifiques en ce qui concerne certains produits de ce secteur (OCM unique). L'évaluation porte sur les années 2008 à 2011.

Dans le cadre de l'Organisation Commune des Marchés (OCM) des fruits et légumes frais, le soutien de l'Europe est accordé à des Organisations de Producteurs (OP) reconnues par les Etats Membres selon des critères définis.

Ces OP élaborent des Programmes Opérationnels (PO) pluriannuels (3 à 5 ans) qui visent à améliorer l'orientation de la production vers le marché.

Par ailleurs, depuis 2007, les Etats membres doivent établir une stratégie nationale. En Belgique, deux stratégies régionales, une wallonne et une flamande, ont été élaborées indépendamment l'une de l'autre.

En application du Règlement européen (CE) 1234/2007, il est prévu que les Etats membres procèdent à leur évaluation. Cette évaluation doit être effectuée pour le 15/11/2012, en conformité avec l'article 127 du Règlement d'exécution (UE) 54/2011 de la Commission européenne.

L'évaluation de la stratégie régionale a pour objet de mesurer

- les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs généraux de la stratégie régionale;
- l'efficacité et l'efficacités des programmes opérationnels, l'évaluation devant donc examiner le degré d'utilisation des ressources financières ;
- les effets et l'incidence de ces programmes à la lumière des objectifs et résultats à atteindre fixés par la stratégie.

L'évaluation visera à tirer des enseignements utiles pour l'amélioration de la qualité de la stratégie future et, en particulier, à déterminer les lacunes éventuelles que présente la définition des objectifs, des résultats à atteindre ou des mesures admissibles au bénéfice d'une aide, ou encore la nécessité de définir de nouveaux instruments.

Structure du rapport

Le chapitre 1 de ce rapport a présenté les principales constatations de l'évaluation ainsi que les conclusions et recommandations qui pouvaient en être tirées.

Le chapitre 3 présente la stratégie régionale et les programmes opérationnels adoptés par les OP wallonnes. Il rappelle également les exigences du cahier des charges, l'objet et la portée de l'évaluation.

Le chapitre 4 décrit la méthodologie d'évaluation utilisée, les sources de données utilisées et les méthodes adoptées de collecte de l'information. Il précise également les limites de l'exercice et la fiabilité des données.

Les réponses aux questions d'évaluation sont présentées au chapitre 5 ; dans un premier temps, les réponses aux questions se rapportant aux mesures spécifiques adoptées au titre de la stratégie régionale sont apportées ; ensuite la contribution des programmes opérationnels aux objectifs spécifiques et généraux est analysée.

Enfin, les conclusions et les recommandations sont présentées au chapitre 6.



Contexte de l'évaluation

2.4 La stratégie régionale

Afin d'élaborer la stratégie régionale 2009-2013, pour la mise en œuvre des programmes opérationnels durables par les organisations de producteurs de fruits et légumes, le SPW DGARNE a procédé à une **analyse de la situation initiale** du secteur, basée sur des données 2006, et de son **potentiel de développement** en région wallonne. Cette analyse a permis d'établir des **matrices AFOM** pour le secteur fruitier, le secteur des légumes destinés à la transformation et le secteur des légumes frais ; une attention a également été portée au secteur « Bio » pour lequel la demande en produits s'accroît et l'offre est insuffisante, les producteurs privilégiant la distribution en circuits courts. La stratégie régionale s'appuie sur la distinction entre des **sous-secteurs** qui ont atteint un degré de développement leur permettant de mettre sur le marché un volume de production suffisant et ceux qui en sont encore à un stade embryonnaire.

Ainsi, il y a lieu de distinguer la **production de légumes destinés à la transformation**, secteur bien développé et intégré à l'industrie pour lequel les actions prioritaires concernent les aspects « **protection de l'environnement** », « **qualité des produits** » et, le cas échéant, « **recherche** ».

D'un autre côté, dans le **secteur des légumes frais et des fruits**, les organisations de producteurs sont de petite taille et optent pour une qualité différenciée du produit, notamment par la production « bio ». Sont dès lors considérées comme prioritaires, les actions visant « **l'amélioration ou le maintien de la qualité du produit** » mais aussi celles visant un accroissement et/ou une diversification de la production dans le cadre d'une stratégie globale de « **planification de la production** » en connexion étroite avec le marché. Ce point concerne, en particulier, la production biologique pour laquelle l'offre est inférieure à la demande. Le développement de ce mode de production s'inscrit également dans le cadre des mesures relatives à la « **protection de l'environnement** ».

Les programmes opérationnels sont ainsi amenés à rencontrer **les trois objectifs généraux** définis à l'échelle européenne, à savoir :

- l'amélioration de la compétitivité
- l'amélioration de l'attractivité de l'appartenance à une organisation de producteurs
- la conservation et la protection de l'environnement, spécifiquement en matière de réduction des déchets et d'atténuation du changement climatique.

Afin d'atteindre ces objectifs généraux, trois **objectifs spécifiques** sont particulièrement poursuivis au niveau wallon :

- promouvoir la mise sur le marché des produits des membres
- assurer l'adéquation entre la production et la demande, en qualité et en quantité
- renforcer la valeur commerciale des produits

C'est pourquoi, en cohérence avec les analyses AFOM et les priorités dégagées, **trois types de mesure** sont privilégiés en Wallonie :

- les actions visant à la planification de la production
- les actions visant à améliorer la commercialisation
- les actions visant à améliorer ou à maintenir la qualité du produit.

Tableau 1 : Types spécifiques d'actions prioritaires

Actions visant à la planification de la production	Actions visant à améliorer la commercialisation	Actions visant à améliorer ou à maintenir la qualité de la production
Plantations pérennes d'espèces et de variétés répondant aux besoins du marché	Achat, extension ou rénovation de bâtiment abritant les activités de l'OP	Equipement de stockage, de manutention, de tri et de conditionnement des produits permettant d'améliorer et/ou de maintenir la qualité du produit
Machinisme spécifique pour la production primaire	Equipement pour la transformation primaire des produits	Compléments et/ou modernisation d'équipement de stockage, de manutention, de tri et de conditionnement de produits permettant ...
Machinisme spécifique pour la récolte et le transport du champ jusqu'au site de conditionnement et/ou de transformation	Equipement de conditionnement, d'emballage et d'étiquetage des produits frais et/ou transformés	Infrastructure et équipement de contrôle de la qualité
Equipement durable pour la culture sous abri	Equipement informatique et électronique permettant d'assurer la traçabilité complète et/ou la gestion des flux de produits	Actions de suivi et contrôle de la qualité de la production primaire au niveau des exploitations et des produits au niveau de l'OP (personnel, frais d'analyse et de certification)
Equipement informatique nécessaire à la planification et au suivi de la production, y compris pour les aspects relatifs à la protection des cultures	Actions de communication et de publicité permettant d'accroître la notoriété de l'OP	Achats de petit matériel, produits et auxiliaire de culture destiné à limiter ou à remplacer l'utilisation d'intrants chimiques
Coordination de la planification de la production	Actions d'amélioration de la commercialisation des produits (coordination des arrivages et livraisons, développement et suivi clientèle,...)	
Achats de logiciels et/ou site permettant l'échange d'information entre les membres et les gestionnaires de l'OP	Etudes de marché	
	Achats de logiciels et/ou sites permettant d'assurer la traçabilité complète et/ou la gestion des flux de produits y compris les transactions commerciales	

D'autres types d'actions peuvent également être mis en œuvre et contribuer à l'atteinte des objectifs, ils sont toutefois moins prioritaires à l'échelle régionale.

Les organisations de producteurs et leurs programmes opérationnels

Sur la période 2008 à 2011, seules quatre organisations de producteurs ont été reconnues en Wallonie. Trois d'entre elles, le GPFL, le GPHN et la coopérative de l'Yerne, sont actives sur le secteur des fruits et légumes frais. La quatrième, APLIGEER, développe ses activités sur le secteur des légumes pour la transformation.



Tableau 2 : Présentation synthétique des organisations de producteurs

GPFL

Le GPFL a été créé en 1997 et est reconnu en tant qu'OP depuis le 19/09/2005. Ce n'est que depuis lors qu'il a mis en œuvre une réelle plate-forme commerciale, notamment en collaboration avec Biomarché. Au cours de la période d'analyse, ce dernier a été cédé à Pro Natura, qui a quitté la plate-forme initiale, puis a cessé ses activités ; Le GPFL a donc perdu un important canal de distribution et s'est attaché à reconstituer cette plate-forme et un réseau de distribution. La plate-forme a été acquise par un membre de l'OP et lui est louée. Ces dernières années, son activité s'est fortement concentrée sur le bio. Son chiffre d'affaires est de l'ordre de 3 MEUR et elle emploie une dizaine de personnes. A noter sa reconnaissance pour les fruits bio depuis début 2011.

GPHN

Depuis 1999, le GPHN est reconnu comme organisation de producteurs. Il gère la Criée de Wépion, unique criée wallonne. Regroupant une quinzaine de producteurs de fraises, elle a commercialisé, en 2011, 474 tonnes de fraises et réalisé un chiffre d'affaires en fruits d'1,7 M€. Les activités relatives aux autres fruits restent marginales.

Coopérative de l'Yerne

Créée en 1989, la coopérative de l'Yerne regroupe une trentaine d'agriculteurs cultivant des carottes. Son activité est centrée sur la production et la commercialisation de la carotte de Hesbaye®, conventionnelle ou bio, dont la particularité est d'être cultivée sur un sol limoneux. La coopérative de l'Yerne commercialise les carottes en l'état mais aussi après première transformation (pelées, coupées,...). Elle emploie une quinzaine de personnes et a réalisé en 2011, un chiffre d'affaires d'environ 5 M€.

APLIGEER

Fondé en 1999, Apligeer est un groupement de producteurs de légumes destinés à l'industrie. Il contracte avec des agriculteurs de Hesbaye et du Condroz. Ce groupement cultive environ 5.600 Ha de légumes (pois : 3.200 ha, haricots : 670 ha, épinards : 650 ha, fèves des marais : 460 ha, carottes : 290 ha, choux de Bruxelles : 205 ha, choux frisés : 100 ha, cerfeuil : 15 ha, panais : 10 ha).

APLIGEER, seule OP active sur le marché des légumes destinés à la transformation, n'a pas renouvelé sa demande de reconnaissance en Wallonie et n'a donc plus introduit de PO pour la programmation actuelle. Elle est cependant toujours reconnue par la Wallonie, mais n'est plus subventionnée (elle l'est par la Flandre) depuis 2010.

Par ailleurs, le GPFL dont le précédent PO se terminait en 2008, n'a introduit de nouveau PO que pour l'année 2010, de telle sorte qu'il n'a pas été subventionné au cours de l'année 2009.

Les OP sont de tailles modestes mais représentent toutefois 34%¹ de la valeur de la production wallonne en fruits et légumes, APLIGEER représentant à elle seule, 27% ; les trois autres OP étant chacune spécialisée sur un secteur spécifique.

Plus particulièrement, les OP occupent une place significative dans leur domaines de spécialisation au sein de l'agriculture wallonne, à savoir les fruits et légumes frais Bio pour le GPFL, la carotte pour la coopérative de l'Yerne et la fraise pour le GPHN et les légumes destinés à la transformation pour APLIGEER. Ainsi les OP représentent 27% des surfaces consacrées aux fruits et légumes Bio, 28% des surfaces consacrées aux fraises et 45% des surfaces de fruits et légumes en Wallonie.

¹ Données 2010

Tableau 3 : Part des OP dans le secteur des fruits et légumes en Wallonie²

OP	Superficie (ha) des membres	% Wallonie	Indicateur
GPFL	51	14%	Fruits & légumes Bio OP/ fruits & légumes Bio en Wallonie
GPHN	30	28%	Fraises OP / fraises en Wallonie
Coop. de l'Yerne	68	5%	Carottes conventionnelles OP / carottes en Wallonie
	49	20%	Carottes Bio OP / légumes Bio en Wallonie
APLIGEER	5920	46%	Légumes OP/ légumes en Wallonie

Les programmes opérationnels sont de taille modeste, en particulier en ce qui concerne les 3 OP commercialisant des fruits et légumes frais. Ainsi ce sont 64 actions différentes qui ont été mises en œuvre par les 4 OP, entre 2008 et 2011, pour un budget de 4,6 M€. Une majorité (60%) d'entre elles ont trait à l'amélioration ou au maintien de la qualité des produits (33%) ou à l'amélioration de la commercialisation (27%).

De même, globalement pour les 4 OP, 57% du budget³ a été alloué aux actions visant la qualité des produits ou la commercialisation, qui constituent les mesures principalement mises en œuvre. Avec en particulier une part importante allouée aux seules actions visant l'amélioration de la commercialisation dans le chef du GPFL (52%).

La part du budget allouée par le GPHN aux actions visant à planifier la production (30%) est particulièrement importante par rapport à la part allouée par l'ensemble des OP (13%).

Si les actions de recherche et de production expérimentale ont représenté globalement un cinquième du budget, elles sont essentiellement le fait d'APLIGEER, dans le secteur des légumes destinés à la transformation, et n'ont concerné que les années 2008 et 2009 ; les autres OP ne consacrant soit que 6% de leur budget à cette mesure (Yerne) voir même un montant nul pour les 2 autres OP.

A contrario, si les 4 OP ne consacrent globalement que 10% du budget aux actions environnementales, les 3 OP actives sur le secteur des fruits et légumes frais y consacrent près d'un cinquième (18%) de leur budget.

Enfin, seules les OP de Yerne et d'Apligeer consacrent une part de leurs budgets à des actions de formation et d'accès aux services de conseil avec respectivement 2% et 1% de leurs budgets alloués à ces actions.

² Chiffres 2011 sauf APLIGEER chiffres 2009

³ Le tableau budgétaire est basé sur les dernières modifications budgétaires élaborées chaque année par les OP.



Tableau 4 : Budgets des actions selon les mesures des PO (2008 à 2011)

	GPHN	% GPHN	GPFL	% GPFL	Yerne	% Yerne	Apligeer	% Apligeer	TOTAL	% TOTAL
1. Actions visant à planifier la production	145.812 €	30%	15.000 €	2%	176.518 €	18%	247.056 €	10%	584.386 €	13%
2. Actions visant à l'amélioration ou au maintien de la qualité des produits	113.780 €	24%	184.917 €	30%	331.300 €	33%	974.931 €	38%	1.604.928 €	35%
3. Actions visant à améliorer la commercialisation, notamment les activités de promotion et de communication	157.875 €	33%	320.522 €	52%	191.555 €	19%	344.069 €	14%	1.014.021 €	22%
4. Recherche et production expérimentale	0 €	0%	0 €	0%	60.800 €	6%	851.255 €	34%	912.055 €	20%
5. Actions de formation et actions visant à promouvoir l'accès aux services de conseil	0 €	0%	0 €	0%	22.850 €	2%	28.018 €	1%	50.868 €	1%
6. Mesures de prévention et de gestion des crises	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
7. Actions en faveur de l'environnement	66.320 €	14%	98.480 €	16%	216.344 €	22%	94.310 €	4%	475.454 €	10%
8. Autres actions	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
TOTAL	483.787 €		618.919 €		999.367 €		2.539.639 €		4.641.712 €	100%

L'objet et la portée de l'évaluation

L'Unité C.2. de la Direction générale Agriculture et Développement rural de la Commission européenne a élaboré des lignes directrices, intitulées « note d'orientation »⁴, pour la réalisation de l'exercice d'évaluation afin, entre autres, d'aboutir à une approche commune et cohérente dans la présentation des rapports des différents Etats Membres. Le cahier des charges s'appuie très largement sur la note d'orientation européenne pour déterminer les questions évaluatives auxquelles l'évaluation doit répondre. Sont toutefois exclues du présent exercice d'évaluation les questions suivantes :

- Questions communes en rapport avec des mesures spécifiques de la stratégie régionale
 - Relatives aux mesures de prévention et de gestion de crises
 - Relatives aux actions environnementales dans le domaine des transports
 - Relatives aux « autres actions »
- Questions communes d'évaluation se rapportant à la stratégie régionale dans son ensemble
 - Relatives à l'objectif spécifique de stabilisation des prix à la production

Ces exclusions sont dictées par le fait que les questions sont relatives à des mesures qui ne sont pas éligibles dans le cadre de la stratégie wallonne ou qui n'ont pas été mises en œuvre par les organisations de producteurs au cours de la période 2008-2011 ou encore qui ne font pas partie des objectifs de la stratégie wallonne.

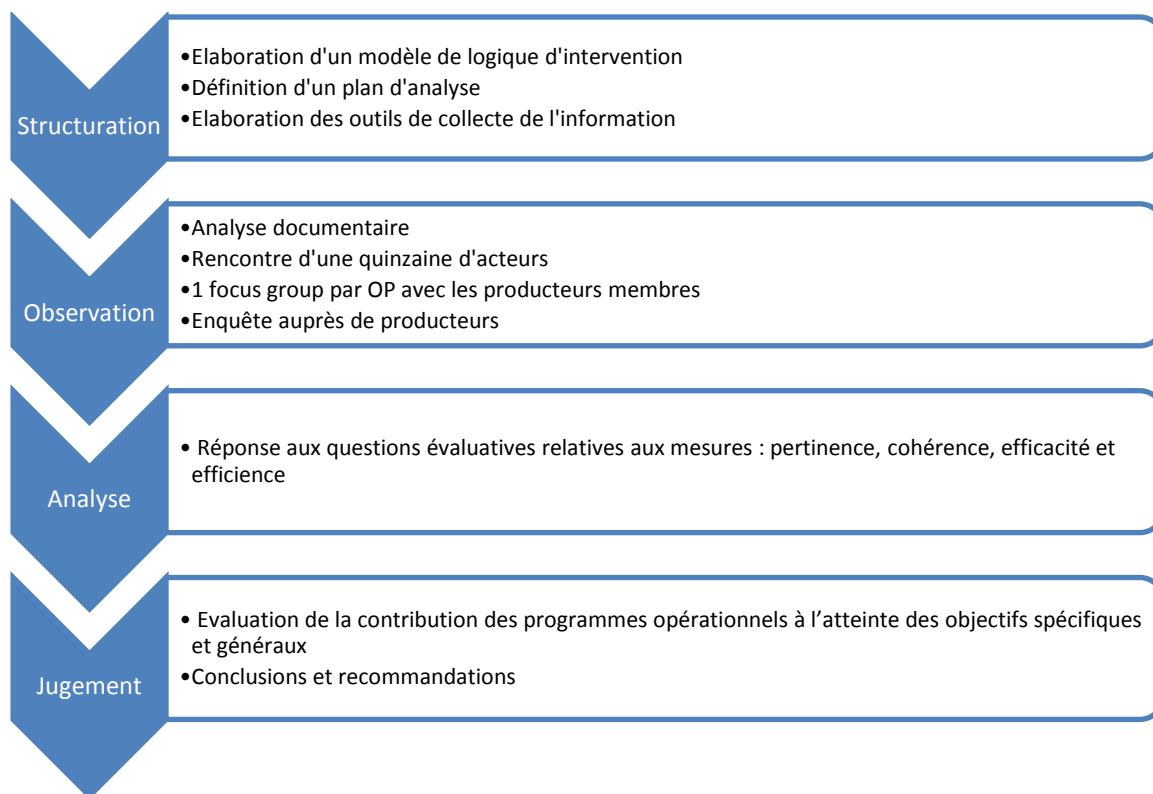
⁴ AGRI-C.2/DOCTRAV/003/2011 Note d'orientation, version du 18.10.2011 – Final – Evaluation en matière de programmes opérationnels à caractère durable dans le secteur des fruits et légumes (2012).



Méthodologie

Démarche méthodologique

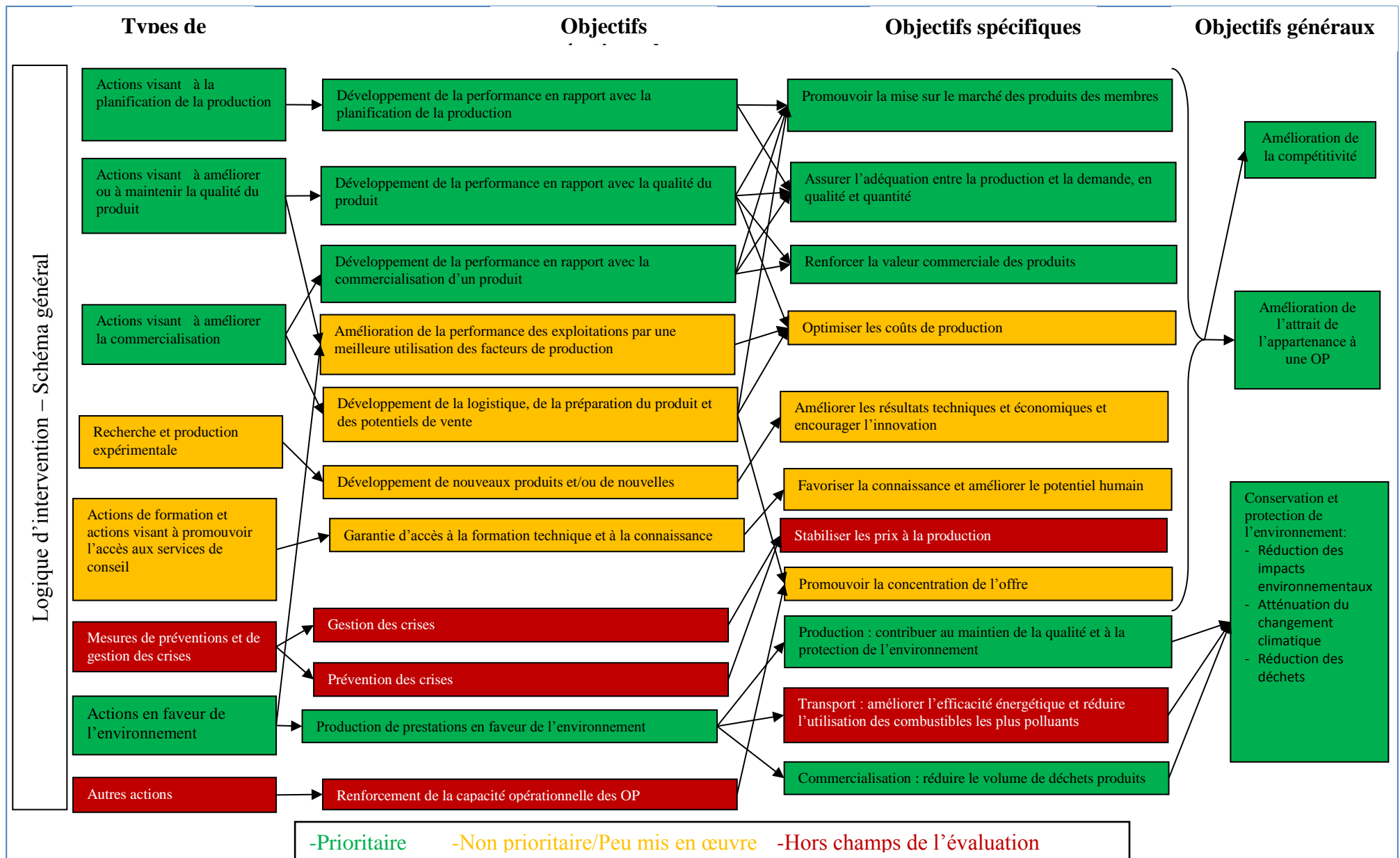
L'exercice d'évaluation a été conduit en 4 phases



Elaboration d'un modèle de logique d'intervention

Le modèle de logique d'intervention est directement repris de celui présenté dans la note d'orientation de l'Unité C.2. de la Direction générale Agriculture et Développement rural de la Commission européenne. Il est toutefois adapté afin de tenir compte :

- Des mesures non mises en œuvre par les OP wallonnes (en rouge sur le schéma)
- Des priorités wallonnes (indiquées en vert sur le schéma)
- D'effets complémentaires de certaines actions tels que :
 - De la contribution de certaines actions visant à améliorer ou à maintenir la qualité des produits et de certaines actions en faveur de l'environnement sur l'amélioration de la performance des exploitations par une meilleure utilisation des facteurs de productions (par exemple, des actions visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires ou des actions de gestion de fumure).
 - De la contribution de certaines actions visant à améliorer la commercialisation sur le développement de la logistique, de la préparation du produit et des potentiels de vente (par exemple, des installations de conditionnement des produits)





Le plan d'analyse

Treize questions évaluatives relatives aux mesures ont été formulées ; il a été tenu compte des priorités régionales qui, d'une part, mettent l'accent sur les actions de planification, de commercialisation et d'amélioration de la qualité des produits ainsi que sur les mesures en faveur de l'environnement et, d'autre part, distinguent les objectifs selon qu'il s'agit du secteur des légumes pour la transformation ou celui des fruits et légumes frais.

Tableau 5 : Questions évaluative relatives aux mesures

Thème	Questions d'évaluation		Secteurs spécifiquement visés par la stratégie régionale		Mesures visées prioritairement									
			Légumes pour la transfo.	Fruits et légumes frais	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8		
Pertinence	QE-1	Dans quelle mesure les actions sont-elles conformes aux besoins ?												
Cohérence	QE-2	Dans quelle mesure les actions sont-elles cohérentes avec la stratégie régionale ?												
	QE-3	Dans quelle mesure les actions sont-elles cohérentes avec les mesures du PDR poursuivant des objectifs identiques ?												
Efficacité	QE-4	Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la performance des organisations de producteurs en rapport avec la planification ?		X										
	QE-5	Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la performance des organisations de producteurs en rapport avec la qualité des produits ?	X	X										
	QE-6	Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la performance des organisations de producteurs ou de leurs membres grâce à une meilleure utilisation des facteurs de production ?												
	QE-7	Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la performance des organisations de producteurs en rapport avec la commercialisation ?		X										
	QE-8	Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la logistique, de la préparation des produits et des potentiels de vente ?												
	QE-9	Dans quelle mesure les actions de recherche et de production expérimentale ont-elles contribué au développement de nouveaux produits et/ou nouvelles techniques ?	X											
	QE-10	Dans quelle mesure les actions de formation et les actions visant à promouvoir l'accès aux services de conseil ont-elles contribué à promouvoir la connaissance et à améliorer le potentiel humain, notamment au travers de l'accès à la formation technique ?												
	QE-11	Dans quelle mesure les actions en faveur de l'environnement ont-elles contribué à réduire l'impact environnemental ?	X											
	QE-12	Dans quelle mesure les actions en faveur de l'environnement ont-elles contribué à la réduction du volume de déchets produits ?	X											
	Efficiace	QE-13	Le coût d'atteinte des réalisations et des résultats est-il satisfaisant ?											

	Question évaluative prioritaire
	Question évaluative non prioritaire
	Mesures non concernées par la question évaluative

M1 : planification production M5 : Formation
M2 : Qualité des produits M6 : Prév. & gest Crises
M3 : Commercialisation M7 : Environnement
M4 : Recherche et prod. exp M8 : Autres actions

Cinq questions évaluatives quant à l'atteinte des objectifs spécifiques et généraux ont été, en outre, formulées.

Tableau 6 : Questions évaluatives quant à l'atteinte des objectifs

Thème	Question d'évaluation	
Objectifs spécifiques	QE-14	Dans quelle mesure les PO ont-ils contribué à promouvoir la mise sur le marché des produits des membres de l'OP ?
	QE-15	Dans quelle mesure les PO ont-ils contribué à assurer l'adéquation entre la production des organisations de producteurs reconnues et la demande en quantité et en qualité ?
	QE-16	Dans quelle mesure les PO ont-ils contribué à renforcer la valeur commerciale des produits des organisations de producteurs ?
	QE-17	Dans quelle mesure les PO ont-ils contribué à optimiser les coûts de production des organisations de producteurs et/ou de leurs membres ?
	QE-18	Dans quelle mesure les PO ont-ils contribué à promouvoir la concentration de l'offre ?

La grille des questions d'évaluation a permis de dégager quatre sources d'information principales pour l'étude : sources documentaires, rencontres des OP, interrogation des producteurs membres des OP et interviews de parties prenantes.

Tableau 7 : Sources d'information

	Pertinence	Cohérence	Efficacité	Efficience
Rencontre des OP	X	X	X	X
Interrogation des producteurs membres (OP et interviews)		X	X	
Interviews des parties prenantes	X	X	X	
Analyse documentaire				
<i>Stratégie régionale</i>	X	X		
<i>Cadre environnemental</i>		X		
<i>PDR wallon</i>		X		
<i>PO & avenants</i>	X	X		
<i>Rapports d'activité</i>			X	X

L'annexe 1 développe le plan d'analyse en mettant en regard de chaque question évaluative, les critères de jugement et les sources utilisées. L'annexe 2 présente les grilles d'entretien qui ont été utilisées pour les rencontres avec les OP, l'interrogation des producteurs membres et les interviews des parties prenantes. Enfin, l'annexe 3 détaille la liste des personnes interrogées dans le cadre de cette mission.

Déroulement de la mission et limites à l'exercice d'évaluation

La réunion de lancement de cet exercice d'évaluation a eu lieu le 4 septembre 2012. Une réunion intermédiaire du comité d'accompagnement s'est tenue le 26 septembre 2012 ; le rapport de structuration et un état d'avancement y ont été présentés. Le rapport provisoire a été remis le 15 octobre 2012.

Le délai de réalisation de l'évaluation a donc été particulièrement court même si les PO sont de taille modeste et les actions mises en œuvre peu complexes. La principale difficulté a été d'interroger les OP, les producteurs membres et les parties prenantes dans un délai aussi court.

Ainsi, APLIGEER n'a pas souhaité rencontrer les évaluateurs dans le cadre de cette mission. Par ailleurs, cette OP n'ayant pas renouvelé son PO pour la présente période de programmation, il était difficile d'interroger des producteurs membres sur des actions datant d'au moins 3 ans. Pour cette OP, l'analyse repose donc exclusivement sur base des sources documentaires et des interviews avec les parties prenantes.



Il n'a pas été possible d'organiser un focus group avec les producteurs membres du GPFL, pour des questions de disponibilité. En ce qui concerne les producteurs membres, l'analyse s'appuie donc exclusivement sur les interviews qui ont pu être menées par voie téléphonique.

Ces difficultés ont pour conséquence de limiter l'évaluation dans sa capacité à indiquer les effets des programmes opérationnels et de la stratégie régionale tels que perçus par les producteurs membres. Par ailleurs, les difficultés rencontrées avec APLIGEER impactent directement sur la qualité de l'évaluation des effets de la stratégie sur le secteur des légumes destinés à la transformation.

Les évaluateurs ont également été confrontés à l'absence des indicateurs de réalisation et de résultats sur l'ensemble de la période 2008 à 2011, ce qui limite l'analyse des actions mises en œuvre et de leur contribution aux objectifs de la stratégie régionale.

Jugement évaluatif

Réponse aux questions évaluatives relatives aux mesures

Pertinence

QE-1. Dans quelle mesure les actions sont-elles conformes aux besoins ?

J-1.1. Les besoins des producteurs ont été identifiés

Il n'y a pas eu d'exercice spécifique d'identification des besoins des producteurs mené au niveau régional. La stratégie régionale a été élaborée en tenant compte prioritairement du cadre européen, notamment le Règlement du Conseil et les Règlements de la Commission portant application du premier. Ainsi, l'imposition européenne d'actions en faveur de l'environnement a été intégrée à la stratégie régionale, d'autant qu'elle rejoint l'orientation de la politique agricole wallonne visant au développement d'une agriculture durable.

Pour l'élaboration de la stratégie régionale, le Service Public de Wallonie s'est principalement appuyé sur ses ressources internes, notamment documentaire, dont il disposait déjà et de sa connaissance du secteur des fruits et légumes wallons. Il n'y a, par contre, eu ni interrogation des producteurs, de leurs organisations ou de leur représentants de manière spécifique pour la définition de la stratégie régionale.

Les organisations de producteurs ont été informées de la stratégie régionale et de l'évolution du cadre européen afin de définir leur programme opérationnel. Il apparaît également, qu'à cette occasion, les OP n'ont pas mis en œuvre d'étude formalisée des besoins. On observe une large continuité des actions mises en œuvre par les OP, d'une année à l'autre, et d'un PO à l'autre.

Tableau 8 : Identification des besoins des producteurs

	GPFL	GPHN	Coop. Yerne	APLIGER
Existence d'un document de programmation identifiant les besoins	NON	NON	NON	NON
Complétude et qualité de l'étude des besoins menée	Approche informelle	Initiative du personnel de l'OP	Approche informelle	Non renseigné
% actions « permanentes » de 2008 à 2011	22%	60%	100%	57%
% du budget du dernier PO consacré à des actions nouvelles	20%	30%	0%	n.d.

Toutefois, si les actions des PO sont principalement conçues par les équipes internes des OP, un processus informel de validation/adaptation est mis en œuvre au sein des OP en vue d'aboutir à la définition du programme opérationnel. Ce processus aboutit à la validation formelle par le conseil d'administration de l'OP du PO et, chaque année, de ses éventuelles adaptations. Etant donné le nombre très réduit de producteurs membres actifs, le plus souvent entre 15 et 20, et la composition des conseils d'administration où les producteurs principaux sont représentés donnent à penser que les besoins des producteurs sont effectivement pris en considération dans la définition des actions mises en œuvre, même s'il n'existe pas, à proprement parler, de processus d'identification des besoins.

J-1.2. Les actions mises en œuvre sont alignées sur les besoins identifiés



Les besoins n'étant pas formellement identifiés, il n'a pas été possible d'évaluer dans quelle mesure les actions mises en œuvre sont alignées sur ces besoins, que ce soit en termes du nombre d'actions ou de leur part budgétaire dans le programme opérationnel.

Ce qui paraît préjudiciable, c'est l'absence d'un cadrage stratégique des actions mises en œuvre à l'échelle de chaque OP. L'absence d'analyses AFOM et d'objectifs stratégiques à moyen ou long terme empêche la définition d'actions cohérentes avec ces objectifs. S'il apparaît que certaines actions s'inscrivent d'évidence dans une perspective de développement de l'OP, d'autres semblent davantage relever d'activités intrinsèques à l'OP et ne servent pas véritablement de levier dans une perspective de développement stratégique.

Il devient alors difficile d'évaluer les adaptations budgétaires des actions qui prévalent chaque année. Ces modifications budgétaires sont nombreuses et concernent une part importante du budget, ce qui contraste avec la relative permanence des actions mises en œuvre, ainsi que décrit au point précédent.

Tableau 9 : Modifications budgétaires apportées aux actions

	GPFL	GPHN	Coop. Yerne	APLIGEER
% moyen de modification budgétaire par action	49%	54%	149%	15%
% moyen de modification budgétaire	21%	4%	7%	7%

Diverses raisons peuvent être avancées pour comprendre ces modifications budgétaires, sans qu'il soit possible de les hiérarchiser : modifications dues à des contingences externes, modifications visant à une meilleure adaptation des actions aux besoins, modifications reflétant de nouvelles orientations stratégiques.

J-1.3. Les producteurs considèrent que les actions mises en œuvre répondaient à leurs besoins

De manière générale aux trois OP pour lesquelles les avis des producteurs ont été recueillis, les producteurs se disent plutôt satisfaits des actions mises en œuvre. Le besoin premier des producteurs représente la prise en charge des aspects de commercialisation de leurs productions et cette tâche est correctement remplie. Ce sentiment est d'autant plus marqué pour le GPHN.

Plusieurs producteurs membres des OP émettent par contre un souhait commun de prise en charge par les actions des PO de davantage d'investissements dont certains qui seraient réalisés au sein même des exploitations des producteurs (rampes d'irrigation pour la production de carottes, panneaux photovoltaïques,...). Des actions permettant des rencontres et un échange d'expérience entre différentes OP sont également suggérées par plusieurs producteurs.

En particulier, au sein de la coopérative de Yerne une remarque récurrente apparaît pour un besoin de davantage de transparence dans le processus de commercialisation, entre la livraison de la production récoltée et le volume final payé au producteur. Ce sentiment semble renforcé par les récents mouvements au sein de la direction de l'OP qui engendre une certaine instabilité dans sa gestion aux yeux des producteurs.

Cohérence

QE-2. Dans quelle mesure les actions sont-elles cohérentes avec la stratégie régionale ?

J-2.1. Les actions sont en ligne avec les priorités de la stratégie régionale

Globalement, les actions sont bien en ligne avec les priorités de la stratégie régionale, avec deux-tiers des actions dans le secteur de fruits et légumes frais et 86% des actions dans le secteur des légumes pour transformation qui s'inscrivent directement dans au moins une des priorités fixées par la stratégie régionale.

Au niveau du secteur des fruits et légumes frais, les actions visent davantage à une meilleure valorisation de l'aspect qualitatif des productions et au développement d'une production biologique qu'à l'accroissement de la production. Seule l'objectif régional de diversification de la production ne semble pas rencontré par les actions mises en œuvre. Ceci s'explique principalement par le caractère mono-produit (ou quasiment) de deux des trois OP, le GPHN (Fraise) et la coopérative de l'Yerne (Carotte). Le GPHN a bien effectué quelques timides tentatives pour s'ouvrir à d'autres fruits rouges (cerises et framboises, notamment) sans réel succès ni implication des producteurs membres. La coopérative de l'Yerne n'a pas encore entamé de démarche visant à diversifier sa production ; elle estime toutefois qu'il s'agit d'une perspective de développement à envisager afin de renforcer son poids par rapport aux producteurs membres. En effet, la coopérative impose une rotation culturale de 7 ans pour la carotte ; de ce fait, ce que l'OP représente pour ses producteurs membres est assez faible et l'implication des producteurs membres dans la coopérative est relativement réduite.

Au niveau du secteur des légumes destinés à la transformation, les actions visent avant tout (38%) à l'amélioration de la qualité des produits. Près d'un quart des actions vise également à l'amélioration de la protection de l'environnement ou au développement de la recherche.

Tableau 10 : Alignement des actions sur la stratégie régionale (% du nombre d'actions)

	Valoriser le plus possible l'aspect qualitatif des productions	Accroître la production	Diversifier la production	Développer la production biologique	Aucun des objectifs précédents
GPFL	17%	6%	0%	61%	28%
GPHN	47%	20%	0%	0%	33%
Coop Yerne	40%	10%	0%	10%	40%
Secteur fruits et légumes frais	33%	12%	0%	28%	33%
	Améliorer la protection de l'environnement	Améliorer la qualité des produits	Développer la recherche		Aucun des objectifs précédents
APLIGEER	29%	38%	24%		14%
Secteur légumes pour transformation	29%	38%	24%		14%

Ces priorités régionales sont principalement rencontrées au travers des 21 actions visant à l'amélioration ou au maintien de la qualité des produits dans toutes les OP. Les 17 actions visant à l'amélioration de la commercialisation sont moins en ligne avec les priorités régionales, ce qui résulte essentiellement d'actions visant à la mise sur pied d'outils de communication (intranet, extranet,...) et de livraison. Les actions de recherche et production expérimentale rencontrent bien les priorités régionales dans la mesure où elles contribuent notamment à l'adoption de techniques pour la culture biologique (Yerne) ou visant à l'amélioration de la protection de l'environnement (APLIGEER). Par contre, dans le secteur des fruits et légumes frais, les actions en faveur de l'environnement rencontrent assez peu les priorités régionales parce qu'essentiellement centrées sur la gestion des emballages, hormis les actions mises en œuvre par le GPFL qui contribuent au développement de la production biologique.



Tableau 11 : Alignement des actions, selon la mesure des PO, sur la stratégie régionale (% du nombre d'actions)

	GPFL	GPHN	Coop Yerne	APLIGEER
1. Actions visant à planifier la production	100%	100%	0%	0%
2. Actions visant à l'amélioration ou au maintien de la qualité des produits	86%	86%	75%	100%
3. Actions visant à améliorer la commercialisation, notamment les activités de promotion et de communication	57%	75%	50%	100%
4. Recherche et production expérimentale	n.d.	n.d.	100%	75%
5. Actions de formation et actions visant à promouvoir l'accès aux services de conseil	n.d.	n.d.	100%	100%
6. Mesures de prévention et de gestion des crises	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
7. Actions en faveur de l'environnement	67%	0%	0%	100%
8. Autres actions	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

J-2.2. Les actions mises en œuvre sont en ligne avec les actions reprises dans la stratégie régionale

D'une façon globale, les actions apparaissent bien (77%) alignées avec les actions prévues par la stratégie régionale. En particulier, les actions visant à planifier la production et celles en faveur de l'environnement sont parfaitement alignées avec les actions reprises dans la stratégie régionale. Les actions visant à la commercialisation sont également très bien alignées avec celles figurant dans la stratégie régionale, à l'exception de celles mises en œuvre par APLIGEER. Ceci s'explique par le fait que deux actions reprises sous la mesure « structure commerciale » de la période de programmation précédente ont trait à l'établissement de contrat entre l'OP et ses membres et à un logiciel de traçabilité des produits acquis bien avant la période 2008-2011. Les actions de recherche et de production expérimentale menées par APLIGEER apparaissent également peu en ligne avec celles figurant dans la stratégie régionale, essentiellement parce que plusieurs actions n'ont pas directement trait à de la recherche ou de la production expérimentale (systèmes d'avertissement, contrôle du pouvoir germinatif des semences,...).

L'alignement quelque peu moindre des actions visant à la qualité des produits est la conséquence d'actions prenant la forme d'acquisition d'équipement en amont (matériel/dispositif de culture) du stockage, de la manutention, du tri ou du conditionnement des produits ainsi que prévu par la stratégie régionale.

Tableau 12 : % actions alignées sur les actions figurant dans la stratégie régionale

	GPFL	GPHN	Coop Yerne	APLIGEER	TOTAL
1. Actions visant à planifier la production	100%	100%	100%	100%	100%
2. Actions visant à l'amélioration ou au maintien de la qualité des produits	43%	67%	100%	100%	70%
3. Actions visant à améliorer la commercialisation, notamment les activités de promotion et de communication	86%	100%	100%	50%	82%
4. Recherche et production expérimentale	n.d.	n.d.	100%	33%	43%
5. Actions de formation et actions visant à promouvoir l'accès aux services de conseil	n.d.	n.d.	100%	67%	75%

	GPFL	GPHN	Coop Yerne	APLIGEER	TOTAL
6. Mesures de prévention et de gestion des crises	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
7. Actions en faveur de l'environnement	100%	100%	100%	100%	100%
8. Autres actions	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
TOTAL	72%	86%	100%	63%	77%

QE-3. Dans quelle mesure les actions sont-elles cohérentes avec les mesures du PDR poursuivant des objectifs identiques ?

J-3.1. Les actions complètent ou renforcent les mesures du PDR

Les actions mises en œuvre dans le cadre des programmes opérationnels s'inscrivent fortement dans les objectifs poursuivis par le PDR (70% des actions des OP du secteur des fruits et légumes frais), principalement sur son axe d'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier. Ainsi, la moitié environ des actions, tant dans le secteur des fruits et légumes frais que dans celui des légumes destinés à la transformation, contribuent complémentaires aux mesures du PDR à l'amélioration de la qualité des produits. Il s'agit notamment des actions visant à faciliter la mise en place de système de qualité dans les exploitations ou d'actions de contrôle de la qualité. Près d'un quart des actions des OP du secteur des fruits et légumes frais et deux-tiers de celle du secteur des légumes destinés à la transformation contribuent directement à renforcer les performances, notamment environnementales, des exploitations agricoles, ce qui est le reflet du nombre d'actions visant au suivi des cultures, à l'amélioration des techniques culturales et aux contrôles qualité ou aux équipements de cultures. Par contre, relativement peu (10 à 12%) des actions contribuent directement à favoriser la transformation des produits et encourager l'implication du secteur primaire dans la valorisation des produits. Ceci résulte notamment du fait que deux des trois OP du secteur des fruits et légumes frais commercialisent les produits en l'état sans transformation.

Tableau 13 : Contribution aux objectifs de l'axe 1 du PDR « Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier » (en % du nombre d'actions)

Objectifs	Fruits et légumes frais	Légumes pour transformation
Renforcer les performances, notamment environnementales, des entreprises agricoles et sylvicoles et améliorer les conditions de travail au sein de celles-ci	23%	62%
Encourager la diversification et l'innovation au sein des exploitations et des entreprises agroalimentaires	5%	19%
Renforcer les programmes de formation et d'information	2%	14%
Améliorer la qualité des produits	47%	57%
Favoriser la transformation des produits agricoles et forestiers et encourager l'implication du secteur primaire dans la valorisation des produits	12%	10%

Plus précisément, il apparaît que la moitié des actions mises en œuvre complète ou renforce la mesure « 123 Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles » qui se traduit par des aides à l'investissement et de capital risque visant à favoriser l'amélioration de la qualité des produits, l'innovation, la valorisation des sous-produits ou la préservation de l'environnement. Au niveau du secteur des légumes destinés à la transformation, 14% des actions complètent les actions de formation/information/vulgarisation prévue par le PDR.

Tableau 14 : Actions qui complètent ou renforcent les mesures de l'axe 1 du PDR « Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier » (en % du nombre d'actions)

Mesures	Fruits et légumes frais	Légumes pour transformation
---------	-------------------------	-----------------------------



Aide aux investissements dans les exploitations agricoles	2%	0%
Actions de formation/information/vulgarisation	5%	14%
Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles	49%	43%
Systèmes de qualité	12%	5%
Installation des jeunes agriculteurs	0%	0%

Les actions mises en œuvre dans le cadre des PO s'inscrivent nettement moins dans les objectifs d'amélioration de l'environnement et de l'espace rural et d'attractivité du milieu rural, en-dehors de l'objectif de favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement auquel 23% des actions des OP du secteur des fruits et légumes frais et 43% des actions d'APLIGEER contribuent directement.

J-3.2. Les actions sont complémentaires aux mesures environnementales du PDR, telles qu'identifiées par le cadre environnemental

Le cadre environnemental identifie deux mesures incitatives : les aides aux agriculteurs participant à des régimes de qualité alimentaire (mesure 132 de l'Axe 1 du PDR) et les mesures agro-environnementales (mesure 214 de l'Axe 2 du PDR).

Tableau 15 : Actions complémentaires aux mesures environnementales du PDR (en % du nombre d'actions)

		GPFL	GPHN	Coop Yerne	Secteur fruits et légumes frais	APLIGEER	Secteur légumes pour transformation
Mesure 132	Systèmes de qualité	11%	13%	10%	12%	5%	5%
Mesure 214	MAE & agriculture biologique	33%	0%	40%	23%	0%	0%

12% des actions mises en œuvre dans le secteur des fruits et légumes frais visent à l'instauration de systèmes qualité dans les exploitations. Le plus souvent, il s'agit d'une obligation imposée par les OP de satisfaire à la certification Global Gap ; complémentairement, la coopérative de l'Yerne a défini son propre cahier des charges qui est imposé aux producteurs membres. Il ne s'agit toutefois pas d'un système de qualité différenciée reconnu par la Région wallonne tel que promu par la mesure 132 de l'axe 1 du PDR ; par ailleurs, la commercialisation par la coopérative de l'Yerne de carottes achetées à des producteurs non membres et ne respectant les prescrits de ce cahier des charges se fait sans distinction de la qualité des produits, ce qui apparaît comme contradictoire avec la volonté de promouvoir une production de qualité différenciée. De même APLIGEER a développé son propre cahier des charges pour se positionner sur le marché du Baby Food et sur le marché américain. Il apparaît donc que si une action sur huit a trait à l'instauration de systèmes de qualité, on est encore relativement éloigné des objectifs de la mesure 132 de l'axe 1 du PDR.

Parmi les différentes méthodes agro-environnementales retenues dans le PDR wallon figure l'agriculture biologique. C'est précisément sur ce point que les actions des OP paraissent renforcer la mesure 214 de l'axe 2 du PDR. En effet, il apparaît que deux des quatre OP favorisent la conversion des producteurs conventionnels vers le Bio par le témoignage de producteurs Bio, l'accès au marché que l'OP apporte ainsi que, dans le cas de la coopérative de l'Yerne, par la technicité des équipements et par les conseils en termes de méthodes culturales. Toutefois, au-delà de la notion de conversion, les actions des OP ne semblent pas avoir contribué à un accroissement des superficies cultivées en Bio auprès des exploitants déjà Bio. Les producteurs membres interrogés confirment le rôle parfois prépondérant des OP dans leur conversion Bio.

J-3.3. Il existe des synergies entre le PDR et les actions mises en œuvre

Très peu de réelles synergies sont observées entre les mesures du PDR et les actions mises en œuvre par les OP. Selon les informations recueillies, seul l'achat d'un tunnel à froid pour améliorer la conservation des carottes a réellement fait l'objet d'une synergie entre mesures du PDR et actions du PO : ainsi, le programme opérationnel a financé une campagne de réalisation de tests et d'essais, dans le cadre de la mesure « 4 Recherche et production expérimentale » tandis que l'aide à l'investissement et son financement relevait des mesures du PDR. Il s'agit toutefois là d'un investissement extrêmement important pour la coopérative de l'Yerne, tant d'un point de vue financier, que d'un point de vue de différenciation sur le marché.

Effacité

QE-4. Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la performance des organisations de producteurs en rapport avec la planification ?

J-4.1. La planification de la production a été régulée sur base des prévisions de vente

Chaque OP met en œuvre une action visant à améliorer la planification de la production. Les deux OP dont la taille est la plus importante, APLIGEER et la coopérative de l'Yerne, mettent en œuvre un processus formalisé de planification de la production, conduisant à la formalisation de contrats avec les producteurs. Le processus est nettement plus informel dans les deux autres OP. L'ensemble des producteurs membres actifs des OP participent à ces actions de planification.

D'une manière générale, les trois OP actives sur le secteur des fruits et des légumes frais font face à une demande excédentaire par rapport à la production de leurs membres. Ainsi, la coopérative de l'Yerne fait largement appel à des achats de carottes sur le marché international pour satisfaire ses clients tandis que le GPHN écoule assez aisément la production de ses membres au travers de la criée ; le GPFL s'adresse au marché Bio sur lequel la demande est supérieure à l'offre. L'enjeu principal pour les OP est donc de trouver de nouveaux producteurs ou de convaincre les producteurs membres d'accroître les surfaces. Tant la coopérative de l'Yerne que le GPHN peinent à rencontrer cet objectif. Les raisons sont de deux ordres différents : la rentabilité offerte aux producteurs par la coopérative et la part qu'elle représente dans les recettes des producteurs membres, étant donné la rotation des cultures imposées en matière de carottes ; le comportement de free riding de certains producteurs de fraises qui préfèrent écouler directement leur propre production que de la faire transiter par la criée pour des questions de rétribution.

L'action des OP consiste principalement à conseiller et orienter les producteurs membres quant aux dates de semis et de récolte, aux variétés cultivées, notamment en fonction de leur précocité, et aux techniques de culture de façon à répondre aux besoins du marché. D'une manière générale, les producteurs membres interrogés corroborent l'importance de l'OP en matière de planification de la production et l'impact que celle-ci a sur l'écoulement des produits sur le marché, même si ce dernier point n'est perçu que par une minorité des producteurs.

Les effets en termes de volume de production commercialisée apparaissent clairement pour le GPHN et la coopérative de l'Yerne, même si d'autres facteurs que la seule action de planification, explique l'accroissement de la production commercialisée. Ce résultat apparaît comme le reflet d'adaptation dans le choix de variétés produites, d'une meilleure répartition au cours de l'année des productions et de meilleures techniques culturales. La baisse du volume de production commercialisée qui apparaît pour le GPFL est la conséquence directe d'un recentrage des activités du groupement sur la production biologique et, conséquemment, le départ d'un certain nombre de producteurs conventionnels.

Tableau 16 : Indicateurs relatifs à la planification de la production

	GPFL	GPHN	Coop Yerne	APLIGEER
# actions de planification	1	1	1	1
% du budget du PO consacré à la planification	2%	30%	18%	10%



% producteurs membres participant aux actions de planification	100%	100%	100%	100%
Evolution du volume de la production commercialisée entre 2005-2007 et 2008-2010	n.d.	+36%	+4%	n.d.
Evolution du volume de la production commercialisée entre 2008 et 2010	-19%	19%	28%	-8% ⁵

Les superficies non récoltées sont quasi nulles pour les producteurs membres des OP actives en matière de fruits et légumes frais. On observe toutefois un problème de dégradation prématurée des carottes Bio au cours de deux années, ce qui a nécessité de compenser les pertes par des achats de carottes Bio à l'étranger. Au niveau d'APLIGEER, les surfaces non récoltées s'élevaient à 1% au cours des années 2005 à 2007 ; en 2008 et 2009, cette proportion est passée à 3%, augmentation davantage due à des problèmes de tendérométrie dus aux aléas climatiques qu'à un défaut dans la planification des productions.

J-4.2. La planification de la production sur base de la demande à court terme a été améliorée

Toutes les OP interviennent pour adapter à court terme les récoltes. Les modalités de mise en œuvre sont toutefois spécifiques à chaque OP et les résultats se comparent difficilement.

Ainsi, APLIGEER planifie les semis et organise les récoltes en allouant les moyens nécessaires en fonction de l'usine de transformation qu'elle approvisionne. Les actions ont permis de réduire le délai entre la production et la transformation ou la commercialisation. En 2009, les résultats de l'OP concernant la planification précisaient qu'aucun container n'avait dû être jeté pour délai d'attente trop long (pois et fèves). L'action du GPHN se manifeste essentiellement en termes de régulation des volumes vendus quotidiennement à la criée, au travers du mécanisme de vente administrative (achat pour compte de... effectué par le GPHN) et des installations frigorifiques acquises dans le cadre des PO précédents. Il en résulte une stabilisation positive des prix de vente et une meilleure satisfaction de la demande qui se manifeste en général en fin de semaine. Le rôle du GPFL est essentiellement celui d'interface entre producteurs et distributeurs, ses résultats sont difficilement mesurables, mais 5 des 6 producteurs interrogés sur ce sujet manifestent leur satisfaction du rôle joué par le groupement sur ce plan. La coopérative de l'Yerne organise les récoltes de carottes en concertation avec les producteurs et l'entreprise chargée de la récolte ; les produits sont ensuite conservés en frigos pour la saison. Les effets de l'action y apparaissent relativement faibles.

J-4.3. La période de production a été étalée afin de répondre à la demande

L'étalement de la période de production pour répondre à la demande est essentiellement le fait du GPHN. En 10 ans, le groupement a incité ses producteurs à diversifier ses techniques de cultures (hors sols, pleine terre sous parapluie ou sous tunnel) de façon à mieux couvrir le début, et complémentairement la fin, de saison. En particulier, le GPHN vise à obtenir des fraises en tout début de saison de façon à fidéliser les acheteurs à la criée. Cette action a manifestement eu pour résultat un étalement de la période de production et, en conséquence, une hausse des prix moyens. Toutefois, ces progrès ont principalement été enregistrés lors d'une période préalable à la période concernée par cette évaluation. L'analyse de saisonnalité de la production ne montre pas d'évolution structurelle entre 2008 et 2011. On peut toutefois considérer que la croissance des volumes de production commercialisée est soutenue par cette action, la croissance se manifestant tout au long de la saison. L'effet d'étalement de la période de production et son impact sur les prix moyens de vente sont reconnus par les producteurs membres interrogés.

Le GPFL n'a pas véritablement mis de stratégie en œuvre en la matière, ce qui est confirmé par les producteurs membres. Tant l'OP que les membres estiment que les marges de manœuvre sont très réduites en légumes frais cultivés en pleine terre. La coopérative de l'Yerne stocke les carottes dans des frigos avant leur vente, mais il existe toujours une période de soudure où les ventes sont presque exclusivement alimentées par des achats

⁵ Pour mémoire, évolution entre 2008 et 2009 concernant APLIGEER

externes de carottes, sans que l'on puisse voir d'évolution ; la réponse de l'OP en cours s'appuie davantage sur les procédés de conservation que sur l'étalement de la période de production.

QE-5. Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la performance des organisations de producteurs en rapport avec la qualité des produits ?

J-5.1. Les actions ont permis de réduire les refus de produits et le taux de non conformes

Chaque OP a mis en œuvre, au cours de la période 2008 – 2011, une action de contrôle qualité. Toutefois, le GPFL et le GPHN n'enregistrent pas le taux de non-conformité des produits ni les refus ou plaintes clients. Pour ces deux OP, aucune base objective n'existe pour évaluer les effets des actions visant au maintien ou au développement de la qualité des produits, en termes de taux de non-conformité ou du taux de refus.

Tableau 17 : Indicateurs relatifs à la réduction des refus de produits et au taux de produits non conformes

	GPFL	GPHN	Coop Yerne	APLIGEER ⁶
Nombre annuel de non conformités 2008-2010	n.d.	n.d.	14	n.d.
Evolution du nombre de non-conformités entre 2008-2010 et 2005-2007	n.d.	n.d.	-21%	n.d.
Nombre annuel de plaintes clients 2008-2010	n.d.	n.d.	5	813
Evolution du nombre de plaintes clients entre 2008-2010 et 2005-2007	n.d.	n.d.	+25%	- 3%

La coopérative de l'Yerne enregistre une diminution de 13% du nombre cumulé de non conformités internes et de plaintes clients. Les problèmes de qualité enregistrés sont numériquement faibles ; les chiffres 2011 témoignent d'une augmentation sensible du nombre de problèmes enregistrés (+98% par rapport à la période 2008-2010) ce qui résulte essentiellement d'un changement dans la méthode d'enregistrement des problèmes qualité. Cette diminution des problèmes de non-conformité semble résulter, d'une part, d'une élimination de certains producteurs membres avec lesquels des problèmes de qualité étaient enregistrés et, d'autre part, des actions de conseil et suivi des cultures ainsi que de la mise en place de certification qualité. Ces effets sont corroborés par l'avis des producteurs membres interrogés. La réduction des problèmes qualité est particulièrement marquée en ce qui concerne les carottes Bio produites, soit -38% entre 2008-2010 et la période de référence. A contrario, la coopérative enregistre une hausse des problèmes qualité dans les carottes conventionnelles. La coopérative évoque que les problèmes sont principalement relatifs aux carottes achetées plutôt que produites, élément invérifiable.

APLIGEER enregistre également une faible baisse du nombre de plaintes clients au cours de la période 2008-2009. D'après CPL Végétal, les refus ont été rapidement réduits. Par exemple, l'avis de fumure permet d'atteindre de bon niveau de quantité tout en préservant la qualité du produit. Les niveaux de résidus sont ainsi maintenus dans des limites acceptables. L'amélioration des outils de tri ont permis de réduire le nombre de corps étrangers.

Le GPHN évoque peu de problèmes de qualité avec les producteurs membres, qu'il s'agisse de déclassements liés au contrôle qualité interne de l'OP ou de retours/plaintes clients, sans évolution notable au cours des dernières années. Les producteurs interrogés confirment les effets du PO sur la qualité des produits. Ainsi, les ruches à bourdons semblent clairement influencer, non seulement, les rendements, mais aussi la qualité des fraises (diminution du nombre de fraises déformées). L'impact des analyses de sol semble nettement plus faible. Il convient enfin de prendre en considération que les conseils liés aux techniques de culture relèvent du Groupement des Fraisieristes Wallons et non du GPHN.

⁶ Chiffres 2008-2009 uniquement



Le GPFL annonce que, grâce à l'action d'agrégation, la production des membres non conforme ou refusée est quasiment à zéro. Le GPFL répercute systématiquement aux producteurs les remarques des clients. Certains producteurs estiment que le dialogue avec le client et le GPFL permet de porter l'attention sur des points d'amélioration ; ils sont toutefois assez partagés quant à l'effet du GPFL sur l'amélioration de la qualité. S'y ajoute également des échanges de vue internes permettant d'améliorer les pratiques : récolter tôt le matin, mouiller légèrement les produits, ... permet de maintenir la fraîcheur du produit plus longtemps, d'améliorer son aspect. Hors saison, le GPFL commercialise des produits d'importation ; pour ceux-ci, les non conformes sont à un faible niveau, en tous cas inférieurs à 5%. Ils sont cependant valorisés sur des marchés où des écarts dimensionnels sont acceptés (magasins spécialisés, marchés, ...).

J-5.2. Les actions ont permis d'accroître la production certifiée

La principale forme de certification est la certification en agriculture biologique et concerne deux des trois OP actives sur le secteur des fruits et légumes frais, à savoir le GPFL et la coopérative de l'Yerne. Chacune de ces deux OP ont mis en œuvre une action visant à développer l'agriculture Bio au cours de la période 2008-2010.

Tableau 18 : Indicateurs relatifs au développement de la production certifiée Bio

	GPFL	GPHN	Coop Yerne	APLIGEER ⁷
Volume de production certifiée Bio 2008-2010 (tonnes)	2.275	0	1.877	0
Evolution du volume de production certifiée Bio entre 2008-2010 et 2006-2007⁸	+14%	0%	+21%	0
Nombre de producteurs Bio 2008-2010	8	0	6	0
Evolution du nombre de producteurs Bio entre 2008-2010 et 2006-2007	n.d.	0%	+62%	0%

Tant pour le GPFL qu'au niveau de la coopérative de l'Yerne, les volumes de production commercialisés Bio sont en nette augmentation (14% et 21% respectivement). Si l'augmentation de la part Bio dans le total du volume de production commercialisée est faible au sein du GPFL (+3%), elle est particulièrement élevée au niveau de la coopérative de l'Yerne, cette part passant de 15% en 2006-2007 à 21% en 2008-2010. L'effet de l'action de la coopérative de l'Yerne est fortement corroboré par l'avis des producteurs membres interrogés ; ainsi ceux qui ont opéré une conversion Bio estiment que c'est grâce à l'action de la coopérative, au travers des conseils de l'OP et du partage d'expérience avec les autres producteurs membres mais aussi au travers de la sécurisation de la commercialisation de la production. A contrario, les producteurs membres du GPFL n'évoquent pas d'effet de l'action sur la conversion en Bio, mais bien l'augmentation des ventes de produits Bio, notamment par le truchement des GMS

Par ailleurs, la coopérative de l'Yerne a conduit une action visant à promouvoir la certification Global Gap auprès des producteurs membres. Cette action a permis d'obtenir en 2010, 100% de producteurs membres couverts par la certification Global Gap alors qu'ils n'étaient que 83% en 2007.

En 2007, Apligeer a décidé, pour l'ensemble des producteurs, de demander la certification pour le guide sectoriel (AFSCA) et le standard GIQF. En 2009, 71 producteurs sont certifiés GIQF. D'autres types de certifications (ex : LEAF cahier des charges anglais relatif à l'agriculture intégrée) sont mises en place.

J-5.3. Les actions ont permis d'accroître la traçabilité des produits

Les trois OP actives sur le secteur des fruits et légumes frais ont mis en œuvre au cours de la période 2008-2011 une action ayant trait à l'amélioration de la traçabilité des produits. Ces actions ont pour objectif, d'une part, de sécuriser la commercialisation des produits en cas de problème, notamment sanitaire, avec

⁷ Chiffres 2008-2009 uniquement

⁸ 2007 uniquement pour GPFL

certaines productions et, d'autre part, de disposer d'un outil de support pour la gestion opérationnelle et financière entre l'OP et ses producteurs.

D'une manière générale, les OP estiment que la traçabilité des produits est correctement assurée, même si elles n'effectuent pas de test de traçabilité, si ce n'est à la demande de clients à la coopérative de l'Yerne.

Tous les producteurs membres de chacune de ces trois OP sont directement concernés par ces actions de traçabilité.

Il n'a jamais eu de plainte pour la production commercialisée du GPFL ; 3 plaintes ont, par contre, été reçues pour les produits importés et le système a permis d'identifier la source de la contamination. Le GPHN n'identifie pas de problème ayant entraîné la nécessité d'identifier le producteur des fraises incriminées. Au niveau de la coopérative de l'Yerne, le système permet essentiellement de gérer les retours clients pour des lots qui posent des soucis de qualité ; ainsi, sur base du système de traçabilité mis en place, la coopérative peut intensifier ses contrôles qualité sur certaines parcelles en fonction de la date de récolte ou du producteur.

Tableau 19 : Indicateurs relatifs à la traçabilité des produits

	GPFL	GPHN	Coop Yerne	APLIGEER ⁹
Existence de tests de traçabilité	Non	Non	À la demande de clients	n.d.
Nombre de producteurs participant aux actions de traçabilité	Tous	Tous	Tous	n.d.
Identification de l'origine en cas de problème qualité	Oui	Pas de cas vécu	Identification des producteurs sur base de la date de production	n.d.

Les producteurs du GPFL et de la coopérative de l'Yerne appréhendent très peu la valeur ajoutée de ces actions. Par contre, ceux du GPHN estiment qu'il s'agit avant tout d'une mesure préventive utile.

J-5.4. Les actions ont permis d'augmenter la qualité organoleptique des produits

L'évolution de la qualité organoleptique des produits est difficile à évaluer objectivement sur base des informations disponibles.

Les producteurs interrogés du GPHN estiment à l'unanimité que les actions mises en œuvre ont conduit à une augmentation de la qualité organoleptique des produits. En particulier, un des résultats est la conversion progressive vers la variété Darselect offrant une qualité gustative supérieure à l'Elsanta, mais présentant un calibre et des rendements moindres. L'apport du GFW, complémentairement à celui de l'OP est souligné en cette matière.

Les effets des actions de la coopérative de l'Yerne semblent relativement plus faibles avec néanmoins une évolution de 5% des ventes de calibres les plus recherchés entre 2008 et 2010 au détriment des calibres les plus gros. On enregistre également une concentration de la production sur une même variété de carottes (Nérac ; de 68% des superficies en 2009 à 81% en 2011), élément souligné par plusieurs producteurs interrogés.

Le GPFL n'a pas vraiment d'actions qui ont contribué à une amélioration de la qualité organoleptique des produits commercialisés.

Chez APLIGEER, l'amélioration des outils de tri des produits ont permis d'accroître la qualité organoleptique de produits, notamment par l'amélioration de la calibration des produits. Le CPL Végémar estime ainsi que la qualité des produits a augmenté et que la valeur financière des produits a évolué favorablement suite aux actions menées par APLIGEER.

QE-6. Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la performance grâce à une meilleure utilisation des facteurs de production ?

⁹ Chiffres 2008-2009 uniquement



J-6.1. Les actions ont permis d'améliorer les rendements

Remarque : L'objectif n'est pas l'accroissement des rendements des surfaces agricoles. Ce critère est utilisé pour juger des effets de certaines actions, complémentaires à la réduction des facteurs de productions. Par ailleurs, le ratio utilise le volume de production commercialisée qui peut s'écarter du volume de production récoltée.

La coopérative de l'Yerne a mis en œuvre différentes actions pouvant concourir à une amélioration du rendement des surfaces : gestion de la fumure, système d'avertissement pour prévenir de la mouche de la carotte ou encore, techniques de semis et de binage notamment avec un système GPS identifié au travers de la mesure « 5 actions de formation ». Les résultats apparaissent avec un rendement qui croît de 5% par rapport à la période de référence. Si globalement les rendements progressent, ceux relatifs à la carotte Bio régressent (-20%) étant donné les nombreuses pertes liées à des problèmes de conservation de ces carottes en 2009 et 2011. Les producteurs interrogés ne perçoivent toutefois pas vraiment les apports de la coopérative sur ce point.

Le GPHN a mis en œuvre une action de ruches à bourdons qui favorise la pollinisation des champs de fraises, notamment sous abri ainsi que des conseils liés aux techniques de culture ou de récolte et aux analyses de sols réalisées. Par ailleurs, des conseils sont apportés par le GFW. Il en résulte une augmentation de 6% des rendements.

L'accroissement des rendements qu'on peut observer au niveau du GPFL est difficilement explicable par les actions mises en œuvre dans le cadre de son PO ; seule l'action de conseil cultural semble y contribuer mais touche un nombre très réduit de producteurs.

Tableau 20 : Indicateurs relatifs aux rendements

	GPFL	GPHN	Coop Yerne	APLIGEER
Volume de la production commercialisée par ha 2008-2010 (tonnes/ha)	24,2	15,0	66,0	12,0
Evolution du volume de la production commercialisée par ha entre 2008-2010 et 2005-2007	11%	6%	5%	n.d.

APLIGEER ne met pas d'action en œuvre qui contribue à l'amélioration des rendements.

J-6.2. Les actions ont permis de réduire l'utilisation des facteurs de production

L'effet des actions des OP sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et des engrais est très difficilement mesurable, faute de données sur le sujet. Le GPHN n'a pas mis en œuvre d'action visant directement à une réduction de l'utilisation de ces produits ; de telles actions sont menées auprès des producteurs par le GFW, actions ne semblent toutefois pas idéalement concertées avec les OP. La coopérative de l'Yerne détermine les traitements à opérer et en informe les producteurs membres. Ceux-ci confirment que l'action de l'OP conduit à une réduction effective de l'utilisation des produits phytosanitaires. Il convient, en outre, de rappeler l'effet de l'action de l'OP sur la conversion Bio des producteurs membres, entraînant, de facto, une réduction de ces traitements. Le GPFL a fait l'acquisition en 2011 d'un désherbeur thermique ; les producteurs interrogés ne sont pas tous convaincus par cette méthode de désherbage. Enfin, tant la coopérative de l'Yerne qu'APLIGEER interviennent de façon à réduire la fertilisation en nitrate (gestion de la fumure azotée) tout en maintenant le rendement et la qualité. Les réseaux d'avertissement sont un autre exemple. Ils permettent de réduire le recours au pesticide.

QE-7. Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la performance en matière de commercialisation ?

J-7.1. Les actions ont permis de développer de nouveaux marchés ou de nouveaux circuits de distribution

Les résultats des actions des PO se manifestent davantage par un accroissement du taux de pénétration des OP dans des circuits de distribution et sur des marchés existants qu'en termes de développement de nouveaux marchés ou de nouveaux circuits de distribution. A ce titre nous notons une augmentation de la part des ventes en GMS ces dernières années pour les OP du GPFL (+11% sur 2010), du GPHN (+11% entre la période 2005-2007 et 2008-2010).

Au niveau du secteur des fruits et légumes frais, seul le GPFL enregistre des résultats en termes de nouveaux marchés ou circuits de distribution. Ainsi, le GPFL a développé ses ventes au travers de la distribution de paniers Bio; ces ventes représenteraient actuellement de l'ordre de 5% à 10% des ventes Bio du GPFL. Par ailleurs, le GPFL a entamé une démarche visant à écouler ses produits au travers des collectivités, marché sur lequel il n'est pas présent actuellement ; les résultats de cette initiative ne se sont pas encore concrétisés.

Le GPHN a poursuivi ses actions visant à développer la commercialisation des produits au travers de la Crie de Wépion. En particulier, le financement du PO permet au GPHN d'améliorer le fonctionnement de sa crie, au travers des ventes à l'horloge et des ventes administratives. Les actions du PO n'ont par contre pas d'effet réel sur le développement de nouveaux circuits de distribution ou de nouveaux marchés.

La coopérative de l'Yerne a, pour sa part, développer une stratégie de concentration de sa distribution auprès de ses principaux clients. Ainsi, ses exportations sont en recul et aucune action n'a visé au développement de nouveaux marchés ou de nouveaux circuits de distribution. Il semble, toutefois, que cette stratégie soit actuellement remise en question, la coopérative misant à l'avenir sur un élargissement de sa distribution, sur le développement des circuits courts et sur la reprise des marchés d'exportation.

Le développement des marchés ou circuits de distribution est très peu documenté par APLIGEER de sorte qu'il est difficile d'évaluer les résultats des actions sur ce plan. Selon CPL Végémar, les actions ont permis de développer de nouveaux marchés (bio, baby-food, marché américain).

Tableau 21 : Indicateurs relatifs au développement de nouveaux marchés ou nouveaux circuits de distribution

	GPFL	GPHN	Coop Yerne	APLIGEER
Nombre de nouveaux marchés et/ou circuits de distribution	1	0	0	n.d.

J-7.2. Les actions ont permis de développer la notoriété et l'image de marque de l'OP et de ses producteurs

Aucun indicateur quantitatif ne permet de renseigner la notoriété ou l'image de marque des OP ou de leurs producteurs. Toutefois, des actions ont été mises en œuvre dans ce sens.



Le GPFL est parvenu, au travers de ses actions, à devenir le fournisseur n° 1 de légumes Bio de l'enseigne Delhaize ce qui traduit le résultat des actions de commercialisation financé par le PO, notamment une meilleure coordination des arrivages et expéditions et un développement des contacts commerciaux. Cette amélioration des performances en termes de commercialisation va de pair avec une amélioration de l'image du GPFL dans les circuits de distribution.

L'exécution du PO a permis au GPHN de renouveler ses outils de communication : logos, flyers,... Il s'agit essentiellement de supports et aucune action spécifique n'a été véritablement mise en œuvre dans le cadre du PO pour développer la notoriété ou l'image du GPHN. Ces éléments sont essentiellement travaillés par l'OP au travers d'un rédactionnel presse, notamment chaque année à l'ouverture de la première criée de l'année. Les actions financées au travers du PO viennent en appui de ces actions de développement de notoriété et d'image de marque menée par ailleurs. Il apparaît incontestable que, depuis, une dizaine d'années, ces actions ont conduit à un accroissement d'image de marque mais que les progrès semblent s'être quelque peu ralentis au cours des dernières années.

La coopérative de l'Yerne n'a mené, dans le cadre du PO, aucune action visant à développer la notoriété ou l'image de marque de l'OP.

APLIGEER a, dans son PO, une action « plan promotionnel et besoins du consommateur ». Cette action consiste essentiellement en la réalisation de tests organoleptiques comparatifs permettant d'évaluer la qualité perçue des produits d'APLIGEER. Aucun résultat en termes de notoriété ou d'image de marque ne peut en être mesuré.

Il apparaît ainsi que les PO sont relativement peu utilisés pour développer la notoriété ou l'image de marque de l'OP. En particulier, aucune action envers les consommateurs n'est mise en œuvre et l'APAQ-W n'est pas sollicitée.

J-7.3. Les actions ont permis de créer de nouveaux produits et d'élargir la gamme de produits

Globalement, les actions n'ont pas contribué à la création de nouveaux produits ou à un élargissement de la gamme de produits des OP. Ce résultat est à mettre en relation avec l'analyse de la cohérence qui a montré qu'aucune des actions des PO ne poursuit d'objectif en matière de diversification de produits.

Le GPFL souligne un potentiel de développement dans les légumes oubliés (topinambours, rutabaga, scorsonère, panais, ...) mais n'a pas encore mis en œuvre d'action spécifique contribuant au développement de ces produits. Complémentairement, le GPFL incite ses producteurs à diversifier leur production, notamment vers les légumes « oubliés », ce que ces derniers ont pu confirmer lors des différents entretiens, même si peu de diversification se concrétisent in fine.

Le GPHN a tenté de diversifier la commercialisation de fruits rouges : cerises, framboises,... Cette diversification est toutefois restée de très faible ampleur, tant en termes de nombre de producteurs et de volume de production commercialisée. Il semble que les volumes atteints ne permettent pas de disposer d'une façon régulière d'une offre de produits permettant de développer un marché pour ces autres produits.

La coopérative de l'Yerne n'a pas réellement diversifié sa production. Quelques essais ont été réalisés dans le domaine des carottes de couleur mais sans succès. L'absence de diversification en termes de produits implique que l'OP représente finalement assez peu au regard des producteurs membres, ce qui est souligné par le producteurs membres interrogés.

QE-8 Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la logistique, de la préparation des produits et des potentiels de vente ?

J-8.1. Les actions ont permis d'adapter le conditionnement ou le transport des produits

D'une manière générale, les actions ont contribué assez fortement à l'adaptation du conditionnement des produits aux exigences des circuits de distribution, en particulier, les GMS.

Ainsi, le GPFL et le GPHN ont, grâce aux PO, pu adapter le conditionnement par le passage en flowpack de leurs fruits et légumes frais. Le GPHN a loué pendant plusieurs années la machine de conditionnement, ce qui lui a permis d'adapter la machine aux spécifications techniques de son ravier ; depuis peu, le GPHN a investi dans sa propre machine de conditionnement. Au niveau du GPFL, le principal client GMS impose dorénavant son propre prestataire pour la mise en flowpack. Ces deux OP ont d'ailleurs vu des effets en termes de développement de la production commercialisée et des augmentations de leurs ventes à destination des GMS de respectivement +11% entre 2010 et 2009 au niveau du GPFL et +11% entre la période 2005-2007 et 2008-2010.

Le programme opérationnel a également permis au GPFL d'adapter ses moyens de livraison (leasing de camions frigos) plus quantitativement que qualitativement.

Aucune action spécifique n'a été mise en œuvre sur ce champ par la coopérative de l'Yerne. Des adaptations de conditionnement (kg) ont toutefois été effectuées afin de répondre à la demande des grandes surfaces.

Selon CPL Végémar, les nouveaux conditionnements (flowpack) ont permis, à APLIGEER, la création de nouveaux produits ; en ce qui concerne le développement de certaines variétés comme le cerfeuil, la bette, l'endive et le navet feuille il s'agit de volumes marginaux. On peut noter l'amélioration du transport vers l'industrie de transformation par le transport en container et le transport sous eau pour les fèves des marais.

Il semble néanmoins que ces adaptations soient essentiellement une réponse à des exigences d'une clientèle déjà existante plutôt qu'une voie de développement commercial proprement dit.

Tableau 22 : Indicateurs relatifs au conditionnement et au transport

	GPFL	GPHN	Coop Yerne	APLIGEER
% de production commercialisée utilisant les nouveaux conditionnements ou les nouveaux moyens de transport (2010)	45%	41%	0%	n.d.

J-8.2. Les actions ont permis d'accroître la transformation primaire des produits

Tant le GPFL que le GPHN n'effectuent aucune transformation des fruits et légumes frais commercialisés. Dans son approche du secteur des collectivités, le GPFL est, toutefois, en cours de négociation avec un partenaire pour offrir des produits découpés.

La coopérative de l'Yerne a décidé en 2010 de développer ses ventes en carottes transformées. Elle collabore à cet effet avec l'entreprise Cofrutex. La transformation consiste à proposer aux clients des carottes épluchées et découpées. Le recours à un partenaire s'explique pour des raisons techniques – la station de découpe de Yerne étant trop petite – et la nécessité d'intégrer ces carottes découpées à un mix produits plus diversifié, ce que ne peut offrir la coopérative de l'Yerne actuellement. Les effets sur le développement des ventes sont encore assez limités, quoique la part des produits transformés dans le volume de production commercialisée a crû de près de 15% entre 2009 et 2011.

Grâce au programme opérationnel, APLIGEER a pu adapter sa laverie de carottes de façon à réduire la présence de corps étrangers dans les produits livrés pour transformation.

Tableau 23 : Indicateurs relatifs à la transformation primaire des produits

	GPFL	GPHN	Coop Yerne	APLIGEER
% de production de 1^{ère} transformation dans la production commercialisée	0%	0%	6,2%	n.d.

QE-9. Dans quelle mesure les actions de recherche et de production expérimentale ont-elles contribué au développement de nouveaux produits et/ou de nouvelles techniques ?



Seules, la coopérative de l'Yerne et APLIGEER ont mis en œuvre des actions de recherche et de production expérimentale entre 2008 et 2011. Le GPFL et le GPHN n'ont pas mis en œuvre d'action de recherche et de production expérimentale ce qui est justifié par la taille de l'OP et de son programme opérationnel.

J-9.1. Les actions ont contribué à des adaptations variétales

Les vitrines variétales mises en place par APLIGEER dans le cadre des techniques culturales respectueuses de l'environnement ont permis d'observer les variétés et de voir si elles répondent aux critères de commercialisation et de transformation. En particulier, cette action a permis à APLIGEER de sélectionner de nouvelles variétés d'épinards davantage résistantes au mildiou, contribuant ainsi à une réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

La coopérative de l'Yerne a incité ses producteurs à cultiver des carottes de variétés Nérac en carotte de conservation de longue durée. Il apparaît ainsi que la Nérac représentait 68% des superficies en début de période alors qu'elle en représente désormais 81% actuellement. Cette adaptation variétale est la conséquence directe des vitrines variétales qui ont été mises en œuvre précédemment au sein du programme opérationnel. Des tests ont également été menés avec les carottes de couleur, sans que cela ne se traduise effectivement par le développement de telles cultures ; la principale cause de la non adoption résidant dans les difficultés de conditionnement rencontrées.

On notera également le rôle joué par le GPHN dans la conversion des fraisiéristes vers la variété Darselect, même si aucune action de recherche ou de production expérimentale n'a été menée.

Tableau 24 : Indicateurs relatifs aux adaptations variétales

	GPFL	GPHN	Coop Yerne	APLIGEER
Nombre de producteurs utilisant les nouvelles variétés	0	n.d.	10	n.d.
Part de la production commercialisée représentée par les nouvelles variétés en 2011	0%	n.d.	81%	n.d.
Evolution de la part de la production commercialisée représentée par les nouvelles variétés (de 2009 à 2011)	0%	n.d.	19%	n.d.

J-9.2. Les actions ont contribué à de nouvelles techniques de culture

La coopérative de l'Yerne a mis en œuvre diverses actions visant à adapter les techniques culturales. Ainsi, des essais ont été réalisés visant à modifier l'écartement des lignes ; ces essais étant concluants en termes de qualité et de quantité de carottes récoltées, il a été décidé d'en généraliser l'adoption par une adaptation des matériels ; actuellement tous les producteurs ont ainsi adapté leurs lignes de culture. Les producteurs ont également adopté une technique de bâchage des terres afin de produire des carottes primeurs très tôt dans la saison afin de réduire les achats externes ; cette technique est opérante pour les carottes primeurs conventionnels, les essais en carottes Bio se révélant négatifs. Enfin, des essais ont été réalisés en 2010 et 2011 avec un matériel pour préparer les parcelles, sans retournement du sol ; ce matériel sera proposé dorénavant aux producteurs membres.

APLIGEER a mis en œuvre des systèmes d'avertissement pour la mouche de la carotte, le chou de Bruxelles, la bruche de la fève et les carabes en culture d'épinard. Même si cette action est inscrite sous la mesure « 4 Recherche » de la période de programmation précédente, elle semble davantage relever d'action visant à la qualité des produits dont les effets se mesurent principalement par un accroissement des rendements et/ou une diminution de l'usage de produits de traitement. En termes de gestion des irrigations, un suivi tensiométrique a été effectué sur un nombre limité de parcelles tests dans le but de mesurer avec plus de précisions les besoins réels de la plante, que ce qui peut être issu par la méthode du bilan hydrique. Si les résultats des tests semblent encourageants, l'adoption d'une telle méthode n'a pas été réalisée dans le cadre des PO analysés. Enfin des expérimentations ont été menées par APLIGEER en collaboration avec le CPL

Végémar dans le domaine de la gestion de la fumure. Elles ont aboutit en 2009 à un ensemble de propositions de modifications de pratiques en matière de fertilisation azotée en matière de culture d'épinards, de fèves des marais, d'haricot, de carotte et de chou frisé. Ces propositions ont été formulées aux producteurs pour application en 2010 ; étant donné l'absence de rencontre avec APLIGEER, il n'a pas été possible de mesurer le taux d'adoption de ces propositions.

Tableau 25 : Indicateurs relatifs aux techniques de culture

	GPFL	GPHN	Coop Yerne	APLIGEER
Nombre de nouvelles techniques utilisées par les membres de l'OP	0	0	2	n.d.
% producteurs utilisant les nouvelles techniques	0	0	100%	n.d.

J-9.3. Les actions ont contribué à améliorer les techniques de récolte, de conditionnement et de conservation des produits

La réalisation du programme opérationnel entre 2008 et 2011 a permis à la coopérative de l'Yerne de tester un « tunnel à froid » ce qui lui a permis d'identifier deux types de gains potentiels : d'une part, une économie d'énergie de 15% pour la mise à température de conservation des carottes et, d'autre part, un allongement important (jusqu'à 3 fois) de la durée de conservation des carottes. Sur base de ces tests, la coopérative a décidé d'un investissement d'environ 800 K€ dans un tel tunnel à froid avec pour objectif d'améliorer la conservation des carottes et réduire les pertes, notamment en carottes Bio, et de prolonger la durée de conservation et de réduire ainsi la période de soudure pendant laquelle la commercialisation s'appuie essentiellement sur des carottes achetées à l'étranger. La mise en service du tunnel à froid est prévue pour l'automne 2012 ; toute la production devrait transiter par ce tunnel à froid. Pour qu'il traduise toutes ses potentialités, cet investissement devra s'accompagner d'une augmentation des surfaces de carottes et de la recherche de diversification afin d'assurer un degré suffisant d'utilisation de sa capacité de production.

En 2008 et 2009, APLIGEER a fait l'acquisition de matériel de récolte (pois, carottes). Cette action financée dans le cadre de la mesure « 4 Recherche » afin d'améliorer la technique de récolte et de sécuriser son approvisionnement en diminuant sa dépendance vis-à-vis des entrepreneurs locaux. Même si des adaptations spécifiques sont mises en place sur le matériel, cette action déborde largement du périmètre de la recherche et de la production expérimentale.



Tableau 26 : Indicateurs relatifs aux techniques de récolte, de conditionnement et de conservation des produits

	GPFL	GPHN	Coop Yerne	APLIGEER
Nombre de nouvelles techniques de récolte, de conditionnement et de conservation des produits adoptées	0	0	1	0
Volumes de produits concernés par ces nouvelles techniques	0%	0%	100%	0

QE-10. Dans quelle mesure les actions de formation et de promotion de l'accès aux services de conseil ont-elles contribué à promouvoir la connaissance et à améliorer le potentiel humain ?

Seules, la coopérative de l'Yerne et APLIGEER ont mis en œuvre des actions de formation et de promotion de l'accès aux services de conseils entre 2008 et 2011. Le GPFL et le GPHN n'ont pas mis en œuvre de telles actions ce qui est justifié par la taille de l'OP et de son programme opérationnel.

J-10.1. Les actions de formation ont contribué à faire découvrir de nouvelles techniques culturales

Les actions ont permis à la coopérative de l'Yerne d'identifier le système GPS-RTK qui permet de mémoriser des données lors d'un premier passage en culture et d'ensuite, utiliser ces données de localisation pour effectuer des opérations culturales répétitives avec une précision de l'ordre du centimètre. Ce système permet de limiter la prolifération des adventices ; il permet de réduire les coûts de désherbage et réduit l'utilisation de produits phytosanitaires sur les parcelles de carottes en agriculture conventionnelle. Par ailleurs, la coopérative a organisé des visites d'expériences internationales et participé à différentes foires, salons ou conférences sans que cela ne permette d'identifier d'autres techniques culturales transférables aux producteurs membres. Participent à ces actions essentiellement le personnel de la coopérative et les producteurs membres administrateurs de la coopérative. Aucune action de formation des producteurs membres n'est mise en œuvre dans ce cadre.

Les actions mises en œuvre par APLIGEER sont de trois ordres : la consultation de services extérieurs, la formation des exploitants et la réalisation d'un voyage d'études. La première contribue à une vulgarisation des résultats des essais et tests menés par l'OP en collaboration avec le CPL Végémar ; ce dernier peut également être sollicité par les agriculteurs pour des conseils dans le cadre de cette action, les rapports de l'OP n'indiquant pas dans quelle mesure les producteurs membres ont recours à ce service. La deuxième action permet de sensibiliser et d'inciter les producteurs membres à l'utilisation de biofiltres pour résoudre le problème des fonds de cuve liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Le voyage d'études a permis aux producteurs membres de découvrir d'autres techniques culturales mais, pour la plupart non transférables dans le cadre de leur organisation, étant donné les conditions climatiques différentes, la nature des sols ou les variétés cultivées ; la pratique du non labour avec décompactage en profondeur des sols a été découverte par les producteurs membres.

Tableau 27 : Indicateurs relatifs à la découverte de nouvelles techniques culturales

	GPFL	GPHN	Coop Yerne	APLIGEER
Nombre de techniques culturales identifiées et adoptées par l'OP ou par ses membres	0	0	1	1
Nombre d'agriculteurs ayant participé aux actions de formation	0	0	2/ an	25 (voyage d'études) Non renseigné pour les autres actions

J-10.2. Les producteurs ont intégré les nouvelles techniques culturales dans leur mode de production

Le système GPS-RTK identifié, en 2008, est désormais utilisé pour les opérations de confection des buttes, le semis et le binage. D'abord utilisé sur les parcelles de carottes Bio, son utilisation a été étendue à toutes les parcelles des producteurs membres.

L'utilisation du biofiltre pour le traitement des fonds de cuve liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques a été implantée chez 5 producteurs membres, dont 1 en 2009.

Tableau 28 : Indicateurs relatifs à l'intégration de nouvelles techniques culturales

	GPFL	GPHN	Coop Yerne	APLIGEER
% de producteurs membre ayant intégré de nouvelles techniques culturales suite aux formations suivies	0%	0%	100%	5%

QE-11. Dans quelle mesure les actions en faveur de l'environnement ont contribué à réduire l'impact environnemental ?

J-11.1. Les actions ont contribué à l'atténuation du changement climatique

Une seule action a été mise en œuvre pour spécifiquement réduire la consommation énergétique ; il s'agit d'un investissement en panneaux photovoltaïques réalisé par le GPHN. La consommation énergétique nette du GPHN apparaît en diminution de 42% entre la période 2008-2011 et la période 2005-2007. Plus spécifiquement, les panneaux photovoltaïques ont permis de produire 43% des besoins en électricité du GPHN au cours des années 2010 et 2011.

Tableau 29 : Indicateurs relatifs à la réduction des consommations énergétiques

	GPFL	GPHN	Coop Yerne	APLIGEER
Estimation de la réduction des consommations énergétiques entre 2005-2007 et 2008-2011	0%	-42%	0%	0%

Les autres OP n'ont pas mis d'action spécifique en œuvre dans le but de réduire la consommation énergétique. Il convient toutefois de noter que diverses actions, notamment celles conduisant à la conversion en agriculture Bio et celles relatives à la diminution de l'usage des intrants, contribuent également à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, sans qu'on ne puisse, dans le cadre de cette évaluation, en mesurer les effets. Les producteurs interrogés confirment une réduction de leur consommation énergétique notamment par l'usage du système de binage par GPS-RTK à la coopérative de l'Yerne ou par l'utilisation des tunnels pour la culture des fraises.

Enfin, il convient de noter que l'acquisition d'un tunnel à froid par la coopérative de l'Yerne en 2012 est la conséquence directe d'une action de recherche et production expérimentale financée au titre des PO 2008-2011 ; selon les tests effectués, cette nouvelle installation a pour conséquence une diminution de 15% des consommations électriques de l'OP.

J-11.2. Les actions ont contribué à la protection des ressources naturelles

La réduction des intrants a un impact positif sur la protection des ressources naturelles. Ainsi les actions contribuant à la mise sur pied de système d'avertissement permettent de réduire l'usage des produits phytosanitaires et contribuent à une meilleure protection des ressources naturelles. De telles actions ont été mises en œuvre par APLIGEER et la coopérative de l'Yerne. Il n'existe toutefois pas d'étude ni de mesure sur l'évolution et la qualité des ressources naturelles qui renseignent de l'effet des actions mises en œuvre.

Par ailleurs, la coopérative de l'Yerne et le GPFL incitent leurs producteurs à une conversion vers l'agriculture Bio. Cela se traduit, au niveau de la coopérative de l'Yerne, par une augmentation de 8% de la superficie consacrée à la culture Bio ; cet effet est confirmé par l'interrogation des producteurs membres. L'effet des



actions du GPFL sur le développement de l'agriculture Bio apparaît quant à lui nul, ce qui est également confirmé par les producteurs membres interrogés.

Tableau 30 : Indicateurs relatifs à la protection des ressources naturelles

	GPFL	GPHN	Coop Yerne	APLIGEER
Existence d'étude sur l'évolution et la qualité des ressources naturelles	NON	NON	NON	NON
Evolution de la surface consacrée à la production Bio entre 2005-2007 et 2008-2010	0%	0%	+8%	0%

QE-12. Dans quelle mesure les actions en faveur de l'environnement ont contribué à réduire le volume de déchets produits ?

J-12.1. Les actions ont contribué à réduire les déchets liés à la production agricole

Aucune action n'a été mise en œuvre en ce sens de sorte qu'on peut estimer que les PO n'ont pas contribué à la réduction des déchets liés à la production agricole.

J-12.2. Les actions ont contribué à réduire les déchets liés à la préparation, la transformation et la commercialisation des produits

Trois des quatre OP ont mis en œuvre une action de réutilisation des caisses d'emballage ; il s'agit des trois OP actives sur le secteur des fruits et légumes frais.

Aucune OP n'a réalisé d'étude sur l'évolution des déchets liés à la préparation, la transformation ou la commercialisation des produits. Il apparaît toutefois que l'utilisation des caisses réutilisables par le GPHN croît nettement plus que le volume de produits commercialisé, ce qui indique, en contrepartie, une diminution du recours à des caisses non réutilisables. Il n'en est pas de même au GPFL et à la coopérative de l'Yerne où il apparaît au contraire que l'usage de caisses réutilisables diminue, toute chose restant égale par ailleurs.

Il semble que ce type d'action soit, avant tout, une forme de réponse à la sollicitation de la demande des GMS de sorte que l'utilisation de ces caisses réutilisables dépend essentiellement de la part qu'occupe ce canal de distribution dans le volume de produits commercialisé par l'OP.

Tableau 31 : Indicateurs relatifs à la réduction des déchets

	GPFL	GPHN	Coop Yerne	APLIGEER
Existence d'une étude sur l'évolution des déchets liés à la préparation, la transformation et la commercialisation des produits	Non	Non	Non	Non
Evolution des rotations des caisses réutilisables entre 2008 et 2010	-45%	+376%	-4%	n.d.
Evolution du volume de produits commercialisé entre 2008 et 2010	-19%	+19%	+22%	n.d.

Efficiency

J-13.1. Le budget décaissé est conforme au budget prévisionnel

Pour l'ensemble des OP et en moyenne sur la période, le montant du budget décaissé¹⁰ annuellement est assez proche du budget prévisionnel.

Notons néanmoins qu'au cours de la période le GPFL et la coopérative de l'Yerne ont enregistré une année pour laquelle elles ont chacune dépensé 12% de moins que le budget disponible.

Tableau 32 : décaissement des budgets prévisionnels

	GPFL	GPHN	Yerne	Apligeer
% budget décaissé /budget prévisionnel	94%	101%	92%	98%
Montant annuel moyen non décaissé	10.017 €	-	19.925 €	30.946€

Au GPFL, le montant annuel moyen non décaissé est d'environ 10.000€ (6%) et les différences significatives se situent au niveau de la mesure visant à améliorer la commercialisation (actions de contacts commerciaux, location des camion frigos) avec un montant total non décaissé par rapport au budget de 17% sur la période, et, à l'inverse, un montant décaissé supérieur de 12% pour la mesure en faveur de l'environnement (actions de lutte biologique et traitement écologique des emballages). Notons également 3 actions liées à la production biologique (contrôle biologique, lutte biologique, achat de semences certifiées) avec des décaissements systématiquement supérieurs aux budgets prévisionnels.

Le GPHN est la seule OP avec un budget décaissé en moyenne légèrement supérieur au budget prévisionnel et affiche un montant annuel moyen de près de 1.350€ (1%) de décaissement supérieur au budget. Bien que restant dans des proportions faibles, on remarque que la mesure visant à planifier la production affiche un montant décaissé supérieur de 9% sur la période. A l'opposé notons que la mesure en faveur de l'environnement totalise un montant non décaissé par rapport au budget de 8% sur la période.

Le montant annuel moyen non décaissé de près de 20.000€ (8%) affiché par la coopérative de l'Yerne s'explique principalement au niveau de la mesure visant à planifier la production (27% de non décaissement au total), celle des actions de formation et promotion de l'accès aux services de conseil (26% non décaissé) et au niveau des actions visant à améliorer la commercialisation(14% de décaissement inférieur au budget, essentiellement au niveau du développement commercial).

Si pour l'ensemble de ces PO, Apligeer n'affiche un montant annuel moyen que de 31.000€ (2%) de décaissement inférieur au budget, on remarque que l'action de certification des producteurs affiche un montant décaissé fortement inférieur au budget (-70% en moyenne soit -37.215€) de même que pour les actions de réseaux d'information (-69% en moyenne soit -20.625€) et pour certaines actions de recherche et production expérimentale (gestion de la fumure, système d'avertissement, gestion des irrigations). A l'opposé, l'action dite de matériel de récolte affiche un montant décaissé supérieur de 15% (soit le maximum autorisé après contrôle) équivalent à 60.290€. Remarquons également en particulier pour cette OP que 3 actions de recherche et production expérimentale prévues au budget n'ont pas été mise en œuvre au final et n'ont donc pas donné lieu à un décaissement (diversification des produits offerts, uniformisation des produits phytosanitaires, adaptation variétal aux objectifs de l'industrie).

Globalement on remarque donc certaines difficultés de prévision budgétaire dans le chef des OP sur certaines années, mais pas de réelle sous-utilisation des budgets prévus sur l'ensemble de la période.

J-13.2. Les actions de même nature ont des coûts de réalisation/résultat similaire

Etant donné l'hétérogénéité des actions mises en œuvre par les différents OP et la difficulté de quantifier les résultats directs de certaines d'entre elles, il est proposé une approche mettant en regard le coût des mesures en regard d'un indicateur de résultats global. Ainsi, les coûts des actions de planification et de commercialisation sont rapportés à l'accroissement de la valeur de la production commercialisée, l'efficacité des actions de maintien ou d'amélioration de la qualité est mesurée sur base de l'accroissement de la valeur unitaire des produits et les actions environnementales sont mises en regard des économies d'énergie ou des réductions de déchets qu'elles génèrent.

¹⁰ On entend ici par budget décaissé le montant de dépenses accepté après contrôle de contenu, contrôle comptable et éventuelles corrections suite au dépassement de 115% du budget.



Ainsi, au niveau des actions de planification et de commercialisation, nous approchons leur efficacité en mettant en parallèle l'accroissement de la valeur de production commercialisée et le coût annuel moyen sur la période des actions de planification et de commercialisation. Cette analyse permet d'observer que pour 1€ dépensé dans ces actions, la valeur de production commercialisée croît de 4,57€ au sein du GPFL contre une augmentation de 5,35€ pour le GPHN. Les deux OP semblent donc mettre en œuvre des actions d'efficacité relativement proche en la matière, et d'un niveau satisfaisant. Au niveau de la coopérative de l'Yerne la valeur de production commercialisée est en diminution sur la période et ce ratio d'efficacité n'est donc pas pertinent. Enfin en ce qui concerne Apligeer, la valeur de production commercialisée n'est disponible que pour les années 2008 et 2009.

Tableau 33 : Coût/résultat des actions de planification et commercialisation

	GPFL	GPHN	Yerne	Apligeer
Augmentation de la VPC en € / coût annuel des actions de planification et commercialisation	4,57 €	5,35€	n.d.	n.d.

En termes d'actions visant à l'amélioration de la qualité, nous mettons en relation leur coût annuel moyen de mise en œuvre avec le taux d'augmentation du prix moyen des produits sur la période. Nous observons qu'il en coûte 3.000€ pour augmenter de 1% le prix moyen des produits au sein du GPHN contre près de 5.700€ à la coopérative de l'Yerne. Les actions du GPHN en la matière semblent donc plus efficaces dans le sens où, pour un euro investi, elles contribuent davantage à une augmentation de la valeur unitaire du produit, toute autre chose restant égale par ailleurs.

Néanmoins, la différence de taille entre ces OP est telle qu'on ne note quasi pas de différence au niveau de l'augmentation de la valeur de production commercialisée induite par l'évolution du prix moyen sur la période. On constate en effet que pour 1.000€ utilisés dans les actions de qualité on n'augmente la valeur commercialisée que de 5€ au sein du GPHN et de 6€ à la coopérative de l'Yerne. Si l'on s'en tient à l'effet prix, l'impact de ces actions de qualité ne semble que très limité. Mais il faut également noter que le prix est fonction de bien d'autres facteurs et que les impacts des actions de qualité ne doivent pas uniquement s'évaluer en termes d'accroissement des prix. Au niveau du GPFL, le prix moyen des produits est en diminution sur la période et ce ratio d'efficacité n'est donc pas pertinent.

Tableau 34 : Coût/résultat des actions de qualité

	GPFL	GPHN	Yerne	Apligeer
Coût annuel (2008-2011) des actions qualité / % augmentation du prix moyen	n.d.	3.000 €	5.698 €	n.d.
Augmentation du prix moyen des produits * volume 2010 / coût des actions qualité	n.d.	0,005 €	0,006 €	n.d.

Au regard des actions de formation, on constate que le coût de mise en œuvre pour un producteur ayant intégré de nouvelles techniques culturales est de près de 250€ à la coopérative de l'Yerne contre près de 2.000€ au sein d'Apligeer. Cette faible efficacité des actions d'Apligeer en la matière s'explique par le fait que l'action a peu permis d'identifier des techniques culturales nouvelles et que seul un faible nombre de producteurs en a assuré une intégration. A Yerne, la totalité des producteurs bénéficie d'une intégration de la technique identifiée.

Tableau 35 : Coût/résultat des actions de formation

	GPFL	GPHN	Yerne	Apligeer
Coût annuel (2008-2011) des actions de formation / producteurs ayant intégré de nouvelles techniques culturales	- €	- €	246 €	1.997 €

En matière d'actions de recherche et de production expérimentale, on constate que le coût des actions pour un producteur ayant adopté une nouvelle variété est de près de 1.560€ à la coopérative de l'Yerne (utilisation

de la Nerac). Ce montant pouvant paraître élevé est à nuancer puisque ces actions de recherche ont également permis d'adapter les techniques culturales (écartement des lignes, bâchage des terres, préparation des parcelles) au bénéfice de l'ensemble des producteurs. Les effets n'en sont par contre pas quantifiables. Enfin notons également l'effet des tests concluants d'un « tunnel à froid » débouchant actuellement sur l'acquisition de cet outil de conservation et devant amener à des économies d'énergies et un allongement important de la durée de conservation des carottes.

Les données disponibles ne nous permettent pas de quantifier les producteurs d'Apligeer utilisant de nouvelles variétés (épinards).

Tableau 36 : Coût/résultat des actions de recherche

	GPFL	GPHN	Yerne	Apligeer
Coût annuel (2008-2011) des actions de recherche et de production expérimentale/ producteurs utilisant les nouvelles variétés	- €	- €	1.558 €	n.d.

En termes d'impact environnemental l'action du GPHN visant à diminuer les consommations énergétiques via l'investissement en panneaux photovoltaïques (PV) affiche un coût total de 34.340€ pour une diminution annuelle moyenne induite en électricité de 5.060 kW/h, soit environ 1.000€ d'économie annuelle en énergie. Rajoutons à cela le gain induit par la revente des certificats verts (valable pour une durée de 15 ans), on arrive alors à un gain annuel de 2.365€ en regard du coût annuel d'investissement (sur une durée de vie de 25ans) de 1.374€, sans compter l'éventuel avantage fiscal engendré par ce type d'investissement. L'effet économique ainsi démontré de cette action est renforcé par l'impact écologique de réduction de la consommation électrique de 42% entre la période 2008-2011 et 2005-2007.

Tableau 37 : Coût/résultat des actions en faveur de l'environnement

	GPFL	GPHN	Yerne	Apligeer
Gain annuel (€) lié à l'utilisation des PV/ 1€ d'investissement en PV	- €	1,72 €	- €	- €



Contribution des programmes opérationnels à l'atteinte des objectifs

QE-14. Dans quelle mesure les PO ont-ils contribué à promouvoir la mise sur le marché des produits des membres de l'OP ?

J-14.1. Les actions ont permis d'accroître les volumes de production commercialisée

Sur le secteur des fruits et légumes frais, seul le volume de production commercialisé du GPHN apparaît nettement en hausse au cours de la période 2008-2011. Cette croissance est avant tout le reflet d'une augmentation des surfaces de fraises cultivées par les producteurs membres existants, plutôt que d'un élargissement du nombre de producteurs membres. Clairement, l'exécution du programme opérationnel a largement contribué à promouvoir la mise sur le marché des produits des membres de l'OP. Les raisons de ce succès nous paraissent être de plusieurs ordres : l'organisation de la criée auquel participe le personnel du GPHN, le conditionnement des produits pour développer les ventes en GMS, les actions d'amélioration de la qualité des produits.

Les volumes de production commercialisés sont stables (coop. Yerne) ou en baisse (GPFL) pour les autres OP. La stagnation de la production commercialisée par la coopérative de l'Yerne paraît, en effet, résulter d'une part d'une saison très mauvaise pour la carotte Bio, année au cours de laquelle des pertes importantes ont été constatées dans la conservation de ces carottes, et, d'autre part, d'une diminution du nombre de producteurs et des surfaces cultivées. La baisse des volumes de production commercialisés du GPFL sont essentiellement le résultat de sa réorientation sur les produits Bio et d'une restructuration interne du groupement, qui a vu quitter un certain nombre de ses producteurs.

D'une manière générale, les OP du secteur des fruits et légumes frais sont essentiellement contraintes par la disponibilité d'une production de leurs membres à commercialiser. Ainsi la coopérative de l'Yerne fait largement appel à des achats extérieurs pour répondre aux sollicitations du marché et la production des membres des deux autres OP pourrait écouler sur le marché des volumes plus élevés.

Il n'a pas été possible d'évaluer l'évolution des volumes de production commercialisée par APLIGEER, au niveau du secteur des légumes destinés à la transformation, faute de données disponibles.

J-14.2. Les actions ont permis de développer de nouveaux produits/marchés

L'exécution des PO ont eu très peu d'effet en termes de développement de nouveaux produits. Ainsi, l'objectif de diversification de la production affiché au niveau régional semble très peu atteint. Les OP, de très petite taille sur le secteur des fruits et légumes frais, ont fait le choix, au cours de la période 2008-2011, d'une concentration des efforts sur leur créneau de base : la fraise pour le GPHN, la carotte pour la coopérative de l'Yerne et les produits Bio pour le GPFL. Quelques tentatives ont été effectuées pour diversifier la gamme de produits, sans réel succès. De même, la première transformation des produits est très réduite, seule la coopérative de l'Yerne semble s'orienter dans ce type d'action.

De la même façon, l'exécution des PO n'ont pas permis aux OP de développer de nouveaux marchés pour les OP du secteur des fruits et légumes frais. Par contre, dans le secteur des légumes destinés à la transformation, les actions ont contribué au développement des marchés, notamment baby-food et marché américain ; les résultats sont toutefois difficilement mesurables faute de données disponibles.

J-14.3. Les actions ont permis de développer les circuits de distribution

Les résultats des actions des PO se manifestent davantage par un accroissement du taux de pénétration des OP dans des circuits de distribution existants qu'en termes de développement de nouveaux circuits de distribution. Plus précisément, les actions mises en œuvre ont permis globalement aux OP de développer leurs ventes en GMS. Ainsi, la part des ventes en GMS des produits du GPHN est passée de 24% sur la période 2005-2007 à

35% entre 2008 et 2010. Les ventes du GPFL ont également progressé en GMS de près de 10% entre 2008 et 2010 ; le GPFL est ainsi devenu le fournisseur n° 1 de l'enseigne Delhaize en Belgique pour les légumes Bio.

En termes de nouveaux circuits de distribution, le GPFL a développé des ventes en circuits courts via des paniers Bio qui, selon l'OP, représentent aujourd'hui 5 à 10% de son chiffre d'affaires.

J-14.4. Les actions ont permis d'améliorer la notoriété et l'image de marque

Les actions ont permis au GPFL et au GPHN d'améliorer leur image de marque auprès des distributeurs en misant sur la qualité et la régularité des productions, notamment.

Par contre, à l'exception de la participation à l'un ou l'autre salon ou foire commerciale, les programmes opérationnels n'ont pas été mis à profit pour développer la notoriété ou l'image de marque des OP wallonnes auprès du grand public. La taille des OP et, par conséquent, des programmes, en est certainement une des raisons.

QE-15. Dans quelle mesure les PO ont-ils contribué à assurer l'adéquation entre la production des OP et la demande en quantité et en qualité ?

J-15.1. Les actions ont permis de développer la qualité organoleptique des produits en rapport avec les besoins du marché

Le développement de la qualité organoleptique des produits est difficilement mesurable. Il semble toutefois qu'elle ait progressé grâce aux actions mises en œuvre, d'une manière quelque peu différentes selon les OP.

Ainsi, les actions du GPHN et de la coopérative de l'Yerne ont conduit à centrer la production sur des variétés de carottes et de fraises plus qualitatives, sur le plan de la conservation ou sur le plan gustatif. Par ailleurs, ces deux OP, ainsi qu'APLIGEER ont clairement amélioré le calibrage des produits afin de mieux répondre aux besoins du marché, grâce aux actions d'amélioration ou de maintien de la qualité des produits.

Les actions du GPFL touchent par contre très peu à la qualité organoleptique des produits.

Il convient également de souligner que les producteurs bénéficient le plus souvent de conseils des centres pilotes, en-dehors des programmes opérationnels.

J-15.2. Les actions ont permis de développer la production certifiée ?

Les actions ont clairement conduit à développer la production Bio dans deux des quatre OP : le GPFL et la coopérative de l'Yerne dont les volumes de production Bio ont crû de 14% et 21%. Au niveau de la coopérative de l'Yerne, il s'agit du résultat d'actions incitant les producteurs à la conversion Bio, ce qui est corroboré par les producteurs interrogés.

Par ailleurs, à l'exception du GPHN, les OP ont conduit des actions visant à la certification Global Gap de leurs producteurs membres, élément incontournable à ce moment pour pénétrer le circuit des GMS.

J-15.3. Les actions ont permis de garantir un approvisionnement satisfaisant régulier des clients

D'une manière générale, les OP du secteur des fruits et légumes frais font face à une demande excédentaire par rapport à la production de leurs membres. Ainsi, la coopérative de l'Yerne doit s'approvisionner par des achats extérieurs pour plus d'un quart des volumes commercialisés.

Toute la production des membres du GPHN est écoulee au travers de la criée à un prix moyen nettement supérieur au prix des produits standards du marché. Par ailleurs, l'OP joue un rôle de régulateur entre l'offre et la demande à très court terme. Enfin, elle a fortement contribué à un meilleur étalement de la période de production afin de mieux rencontrer la demande des circuits de distribution.

De son côté, le GPFL a fédéré une offre de légumes Bio qui a donné accès aux principales enseignes de grande distribution et de commerce spécialisé en Belgique.

Au niveau des légumes destinés à la transformation, APLIGEER planifie la production en fonction de la demande des usines de transformation.



J-15.4. Les actions ont permis de répondre à la demande des circuits de distribution

Dans le secteur des fruits et légumes frais, les actions du GPFL et du GPHN ont permis de répondre à la demande des circuits de distribution. Le développement progressif des volumes de production de fraises permet au GPHN de répondre à la demande des distributeurs tout en maintenant un prix de vente moyen assez élevé ; la fraise de la Criée de Wépion est perçue comme un produit haut de gamme, ce qui est soutenu par les actions visant à l'amélioration de la qualité des produits, et le GPHN développe progressivement sa production de façon à maintenir une certaine rareté sur le marché.

Par contre, ainsi qu'indiqué au point précédent, la coopérative de l'Yerne ne peut répondre à la demande des circuits de distribution sur base de la production de ses membres. Les achats extérieurs permettent notamment d'approvisionner le marché pendant la période de soudure et de suppléer à une offre de carotte Bio insuffisante, notamment en fonction des pertes liées à la conservation des produits. Ce recours à des carottes achetées ne possédant pas les mêmes caractéristiques organoleptiques constitue un frein à l'affirmation d'une image de marque différenciatrice pour la carotte de Hesbaye. Même si la conservation des carottes était améliorée, il n'en demeure pas moins que les surfaces cultivées sont insuffisantes pour couvrir les besoins.

J-15.5. Les actions ont permis de préparer, transformer et conditionner les produits selon les attentes du marché

L'exécution des PO a permis au GPFL et au GPHN de conditionner les produits de façon à répondre aux souhaits des GMS, ce qui s'est traduit par un développement des volumes écoulés via ce circuit de distribution de 98% entre 2005-2007 et la période 2008-2010 pour le GPHN. La part des GMS s'accroît de 11% dans les ventes du GPFL au cours de la période d'analyse. Une amélioration du conditionnement des produits semble également avoir résulté des actions mises en œuvre par APLIGEER, sans qu'on ne puisse mesurer les résultats, faute d'information disponible.

Au niveau du secteur des fruits et légumes frais, seule la coopérative de l'Yerne opère une transformation des produits. La part des ventes de carottes transformées a crû de 15% entre 2009 et 2011, mais reste assez marginale (6%).

QE-16. Dans quelle mesure les PO ont-ils contribué à renforcer la valeur commerciale des produits des OP ?

J-16.1. Les actions ont permis d'augmenter le prix moyen des produits

Le prix moyen des produits commercialisés par le GPHN et la coopérative de l'Yerne apparaît en augmentation par rapport à sa valeur avant mise en œuvre du PO ; ce n'est pas le cas du GPFL où les prix stagnent. L'accroissement des prix unitaires des fraises peut être mis en relation avec les actions mises en œuvre par le GPHN : travail d'amélioration de la qualité des produits, développement d'une image de marque, étalement de la période de production mieux en phase avec les attentes du marché sont autant d'éléments qui semblent y contribuer. Par contre, l'augmentation constatée du prix moyen des produits de la coopérative de l'Yerne doit être relativisée. En effet, si une augmentation a bien été effective en début de période de programmation, les prix sont depuis lors, revenus à leur niveau initial.

Tableau 38 : Indicateurs relatifs à l'augmentation du prix moyen des produits

	GPFL	GPHN	Coop Yerne	APLIGEER
Valeur unitaire de la production commercialisée 2008-2010 (€/kg)	1,30	3,57	0,35	n.d.
Evolution de la valeur unitaire de la production commercialisée entre 2005-2007 et 2008-2010	-2% ¹¹	+10%	+13%	n.d.

J-16.2. Les actions ont permis de différencier les produits notamment par la qualité

Clairement, les actions du PO mises en œuvre par le GPHN contribuent à la différenciation des produits par la qualité. Elles s'inscrivent ainsi dans la continuité des actions précédemment menées. Ainsi en va-t-il de la sélection d'une variété distinctive de fraises, d'une action contribuant à diminuer le taux de fraises mal formées, d'une sélection « qualité » des produits proposés à la vente via la criée et des normes de présentation des produits, qui sont autant d'éléments qui appuient une image de marque forte de la fraise de Wépion.

Au niveau des autres OP du secteur des fruits et légumes frais, la différenciation se fait principalement par le développement des produits Bio.

J-16.3. Les actions ont permis d'augmenter la valeur du produit au travers de nouveaux circuits de distribution ou en développant des circuits existants

Le développement des volumes de production commercialisée dans le secteur des fruits et légumes frais s'est opéré principalement via un accroissement des ventes en GMS. Cet accroissement n'induit pas d'augmentation de la valeur du produit.

Seul le GPFL a récemment développé la vente en circuits courts via des paniers Bio qui représenteraient 5% à 10% du chiffre d'affaires de l'OP. Bien que le prix de vente moyen y soit supérieur, l'effet sur le prix moyen des produits de l'OP reste, à ce stade, relativement faible.

J-16.4. Les actions ont permis d'augmenter la valeur du produit au travers de la préparation, de la transformation et du conditionnement des produits.

Dans le secteur des fruits et légumes frais, seule la coopérative de l'Yerne procède à une transformation d'une partie de la production commercialisée. Cette transformation est en progression mais reste assez marginale. Ce développement de la transformation primaire vise avant tout à valoriser des sous-produits plutôt qu'à accroître la valeur unitaire des produits commercialisés.

QE-17. Dans quelle mesure les PO ont-ils contribué à optimiser les coûts de production des OP et/ou de leurs membres ?

J-17.1 Les actions ont contribué à augmenter les rendements

Les rendements des producteurs membres des OP du secteur des fruits et légumes frais ont progressé de 8% à 11%. La mise en œuvre des PO ont contribué de manière plus ou moins forte à ces hausses. Ainsi, les actions mises en œuvre par le GPHN ont contribué à améliorer les techniques de culture et la pollinisation des champs de fraises ; les effets en termes d'une augmentation du volume de production à l'hectare sont reconnus par les producteurs. La coopérative de l'Yerne a prodigué des conseils quant à la gestion de la fumure et adopté de nouvelles techniques de semis ou de binage qui ont conduit à une augmentation des rendements. Les actions du GPFL apparaissent moins contributives d'une amélioration des rendements.

Des systèmes d'avertissement ont également été mis en œuvre par plusieurs OP et contribuent ainsi à l'amélioration des rendements.

¹¹ Evolution entre 2007 et 2008-2010 pour le GPFL



J-17.2. Les actions ont contribué à réduire les coûts de production par unité de surface

L'évaluation n'a pas permis de mesurer dans quelle mesure les actions ont contribué à réduire les coûts de production, faute de données disponibles. Les actions visant à améliorer ou maintenir la qualité des produits et certaines actions environnementales ont conduit à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et des engrais. Il est toutefois impossible de mesurer dans quelle proportion.

J-17.3. Les actions ont contribué à réduire les pertes après récolte

Bien que les données quantitatives ne soient pas disponibles, il semble que les actions aient peu d'influence sur les pertes après récolte.

Le GPFL et le GPHN commercialise les produits en l'état. Seule l'amélioration des moyens de transport des produits au GPFL est susceptible de réduire les pertes de produits.

La coopérative de l'Yerne est sans doute l'OP qui a le plus œuvré sur ce champ par le renouvellement et la désinfection des pallois, la valorisation des carottes hors normes par leur transformation et la recherche d'une solution visant à améliorer la conservation des carottes qui a débouché sur un investissement récent dans un tunnel à froid. Même si les effets de ces actions n'ont pu être mesurés précisément dans le cadre de cette évaluation, il semble que ces actions contribuent à réduire les pertes après récolte.

QE-18. Dans quelle mesure les PO ont-ils contribué à promouvoir la concentration de l'offre ?

J-18.1. Les actions ont permis d'améliorer l'attractivité de l'appartenance à l'OP

Le nombre de producteurs membres actifs des OP n'apparaît pas en accroissement. Si les volumes de production commercialisée progressent au GPHN et à la coopérative de l'Yerne, c'est donc principalement au travers d'une hausse des superficies cultivées par exploitant et d'une amélioration des techniques de production. On observe toutefois un certain renouvellement des producteurs membres.

Les OP restent de petite taille et quelques membres y représentent la grande majorité de la production. La recherche de nouveaux membres est relativement peu poursuivie par les OP. En ce sens, l'exécution des PO a très peu contribué à la concentration de l'offre.

Il est à remarquer le cas particulier de la coopérative de l'Yerne qui impose à ses membres une rotation des sols de 7 ans pour la carotte ce qui réduit de facto sa capacité d'attrait, d'autant que les marges offertes sont relativement peu concurrentielles par rapport à d'autres cultures.

Tableau 39 : Evolution du nombre de producteurs membres actifs

	GPFL	GPHN	Coop Yerne ¹²	APLIGEER ¹³
Nombre de producteurs membres actifs 2010	22	13	22	109
Evolution du nombre de producteurs membres actifs (2010 – 2007)	-4	-2	-1	+4

¹² Chiffres 2009

¹³ Chiffres 2008 plutôt que 2007

Conclusions et recommandations

Conclusions

Degré d'utilisation des ressources financières

L'effectivité de la mise en œuvre des programmes opérationnels est attestée par un degré d'utilisation des ressources financières qui est très proche des 100%. D'une manière générale, les organisations de producteurs dépensent davantage à la mise en œuvre des actions que le montant figurant au budget de leur programme opérationnel. Cette effectivité s'observe au niveau de chacune des mesures des programmes opérationnels, sans distinction.

Toutefois, les budgets des programmes opérationnels sont modifiés très régulièrement et de manière significative. Positivement, ces modifications permettent des ajustements dans les actions afin de tenir compte de certaines évolutions contextuelles ou de certaines contraintes de mise en œuvre. A contrario, ces modifications reflètent également une difficulté des organisations de producteurs wallonnes d'établir une stratégie de développement à moyen ou long terme, assortie d'objectifs, et de définir les actions à mettre en œuvre dans cette perspective. Aussi en résulte-t-il des actions prévues non mises en œuvre ou des ajustements budgétaires, y compris en cours d'année, qui apparaissent davantage liés aux aléas du déroulement des activités que guidés par des choix stratégiques et une démarche volontaire de l'organisation.

Effets des programmes opérationnels par rapport aux objectifs de la stratégie régionale

La stratégie wallonne a retenu, pour cette période de programmation, quatre objectifs principaux dans le secteur des fruits et légumes frais : la valorisation de l'aspect qualitatif des productions, l'accroissement de la production, sa diversification et le développement de la production biologique. D'une manière générale, des programmes opérationnels sont bien alignés sur ces différents objectifs, à l'exception de celui relatif à la diversification de la production.

Les programmes opérationnels ont fortement contribué au **développement de la production biologique** au sein de deux des trois organisations de producteurs de fruits et légumes frais. Pour la première, cet effet se matérialise au travers d'une sensibilisation des producteurs membres, de conseils et de partage d'expériences entre producteurs Bio. Il est également le résultat de la capacité pour l'OP d'assurer la commercialisation des produits à des tarifs plus rémunérateurs que celui en agriculture conventionnelle. Il reste toutefois des problèmes de conservation des produits, engendrant des pertes élevées certaines années qui pourraient décourager les producteurs ; à cet effet, cette OP a pu, grâce à une mesure de recherche et de production expérimentale, tester un tunnel à froid améliorant sensiblement la conservation des produits, système qui a fait l'objet d'un investissement récent. Pour le second, l'effet se traduit par la capacité de l'OP à commercialiser la production Bio auprès de différents circuits de distribution, renforçant ainsi son attractivité pour les producteurs Bio de fruits et légumes frais et incitant les producteurs membres à augmenter les surfaces cultivées.

L'objectif régional de **diversification des productions** n'est, par contre, pas rencontré par les programmes opérationnels dans le secteur des fruits et légumes frais. Une seule des trois organisations de producteurs offre une diversité de produits. Certes, elle estime qu'il existe un potentiel de développement via la production et la commercialisation de légumes « oubliés » mais aucune concrétisation n'est encore effective. Il apparaît que cette OP n'est pas encore dans un stade de développement suffisamment avancé ; la pénétration de circuits de distribution tels que les GMS et les paniers Bio a été privilégiée à la diversification des produits. Les deux autres organisations de producteurs sont focalisées sur un seul produit, la carotte pour l'une et la fraise pour l'autre. Des tentatives de diversification ont bien été tentées timidement au sein de chacune mais n'ont pas réellement pris d'ampleur. Pour la première, cette absence de diversification semble préjudiciable dans la mesure où elle réduit l'attrait de l'OP et son importance aux yeux des producteurs pour lesquels elle ne représente qu'une part très minoritaire de leurs revenus. La seconde est, quant à elle, fortement identifiée à la notoriété de son



produit et portée par son image de marque. Elle privilégie, encore aujourd'hui, son développement par une amélioration de ses performances en termes de qualité et de commercialisation de son produit phare, ce qui reflète également le choix de ses principaux producteurs membres.

L'objectif d'**accroissement de la production** s'est traduit très différemment selon les trois organisations de producteurs. Celle qui offre une diversité de produits a vu sa production commercialisée diminuer sensiblement au cours de la période. Les raisons en sont des problèmes de gestion interne qui ont incité certains producteurs membres à quitter l'OP et un recentrage des activités sur la production Bio. Les actions du programme opérationnel ont permis de stabiliser, voire de très légèrement augmenter, les volumes de carottes produites. Cette stagnation trouve son origine principalement dans la difficulté qu'éprouve l'OP de convaincre des producteurs d'étendre leurs surfaces consacrées à la carotte ou à trouver de nouveaux producteurs membres, notamment en raison des rémunérations offertes. Seule la production de fraises a réellement crû grâce aux actions du programme opérationnel, tant au travers des mesures visant à l'amélioration de la qualité des produits, que des mesures de planification de la production ou de commercialisation. Globalement, la valeur de la production commercialisée apparaît stable (+2% entre 2007 et la période 2008-2011) à l'échelle des trois organisations de producteurs.

L'**accroissement de l'aspect qualitatif des productions** est assez induit par l'exécution des programmes opérationnels, quoique l'effet reste assez limité d'un point de vue global. Il se mesure non seulement par une augmentation de la production commercialisée de produits Bio, mais aussi par un renforcement des variétés cultivées de qualité et distinctives des produits standard. Les programmes opérationnels ont permis aux producteurs de carottes d'accéder à une certification de qualité. Les taux de produits non conformes et de plaintes clients apparaissent globalement en légère diminution, quoique historiquement déjà fort bas.

Une amélioration de la qualité des produits semble également résulter de la mise en œuvre du programme opérationnel de l'OP active dans le secteur des légumes destinés à la transformation. En attestent notamment la réduction du nombre de non conformités et de plaintes clients ainsi que les adaptations variétales qui ont été opérées afin de mieux rencontrer les attentes de l'industrie. Différentes actions ont concouru à l'amélioration de l'environnement dans le secteur des légumes destinés à la transformation : mise en place de systèmes d'avertissement, gestion de la fumure azotée et conseils visant à la réduction des intrants et à la préservation de la biodiversité. Les effets restent toutefois difficilement mesurables sur base des informations disponibles. L'objectif régional de développement de la recherche dans le secteur des légumes destinés à la transformation apparaît très nettement plus faiblement rencontré, les dimensions de recherche ou de production expérimentale apparaissant peu dans les actions reprises sous la mesure éponyme.

Efficacité des mesures figurant dans les programmes opérationnels

Une **action de planification de la production** a été mise en œuvre dans chaque OP et touchent tous les producteurs membres. L'action de l'OP consiste principalement à conseiller et orienter les producteurs membres quant aux dates de semis et de récolte, aux variétés cultivées, notamment en fonction de leur précocité, et aux techniques de culture de façon à répondre aux besoins du marché. Ces effets apparaissent aux yeux des producteurs membres qui soulignent l'utilité de ces actions. En particulier, l'action a permis de soutenir la croissance des ventes de fraises par un étalement de la période de production, en particulier en début de saison, ce qui engendre également un effet sur la rémunération des producteurs. Les actions de planification contribuent dans la plupart des OP à meilleure organisation à court terme des récoltes et les livraisons.

Les effets des **actions de maintien ou d'amélioration de la qualité des produits** sont plus contrastés. Ainsi, elles ont clairement favorisé la conversion en culture biologique de producteurs de carottes. Elles ont également eu un effet bénéfique sur la qualité organoleptique des fraises produites. Elles ont enfin contribué à une certification « qualité » de producteurs dans le secteur de la carotte et des légumes destinés à la transformation, ces effets étant largement reconnus par les producteurs membres. A l'inverse, les effets des actions de traçabilité et de mesure des résidus ne contribuent que très indirectement à l'amélioration de la qualité des produits. Les effets des actions sur la qualité des produits apparaissent ainsi assez partiels et spécifiques aux actions de chacune des OP. Cette conclusion quant à l'efficacité des actions visant à l'amélioration de la qualité des produits doit être mise en perspective par le rôle joué par d'autres organismes

en termes de conseil des producteurs, ce qui peut expliquer, au moins partiellement, une implication moins forte des OP sur ce champ.

A contrario, les **actions de maintien ou d'amélioration de la qualité** ont un effet significatif sur une meilleure utilisation des facteurs de production. Ceci se traduit par une augmentation des rendements dans le secteur des fruits et légumes frais variant de 5% à 11% selon les organisations de producteur et par une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et des engrais. Cette réduction, quoique corroborée par de nombreux producteurs membres, reste toutefois non mesurables sur base des informations disponibles.

D'autres organismes (centres pilotes,...) interviennent également auprès des producteurs au travers d'actions visant à l'amélioration de la qualité des produits ou d'une meilleure utilisation des facteurs de production. Dans le secteur des légumes destinés à la transformation, ces interventions se font conjointement et les interventions du centre pilote émarginent au programme opérationnel. Dans le secteur des fruits et légumes frais, ces interventions se font en-dehors des programmes opérationnels et, le plus souvent, sans réelle implication de l'OP. Ce contexte peut expliquer, au moins partiellement, les résultats en demi-teinte des actions visant à l'amélioration de la qualité des produits.

Les **actions visant à l'amélioration de la commercialisation** ont principalement comme effets un développement de la commercialisation des produits sur des marchés et via des canaux de distribution existants, ainsi qu'une adaptation du conditionnement des produits aux souhaits des distributeurs, les GMS principalement. A contrario, les actions ont peu contribué à développer de nouveaux marchés ou de nouveaux circuits de distribution : seule une OP a développé des ventes de paniers Bio via des partenariats « circuits courts » et une OP s'est investie sur le marché du babyfood, la part de ces nouveaux marchés ou circuits restant peu élevée dans le chiffre d'affaires de l'OP. Les actions n'ont pas réellement contribué à créer de nouveaux produits ou élargir la gamme de produits des OP et la transformation primaire des produits restent l'apanage d'une seule organisation dans le secteur des fruits et légumes frais.

Les **actions de recherche et développement** sont peu nombreuses et concernent principalement l'OP active sur le secteur des légumes destinés à la transformation. Les résultats des actions de cette OP se mesurent principalement par une meilleure utilisation des facteurs de production : renouvellement et adaptation des équipements de récolte, gestion de la fumure azotée, réduction des l'emploi des produits phytosanitaires, mise en place de système d'avertissement... Seule, une action d'adaptation variétale a conduit à une production expérimentale.

Une seule des trois OP du secteur des fruits et légumes frais a mis en œuvre des actions de recherche et de production expérimentale pour un budget très restreint (15.000 €/an en moyenne). Les résultats de ces actions sont toutefois positifs puisqu'elles ont conduit à deux nouvelles techniques culturales permettant, d'une part, une amélioration qualitative et quantitative des produits récoltés et, d'autre part, un étalement de la période de production. Par ailleurs, ces actions ont permis à l'OP de tester un nouveau système de refroidissement des produits réduisant ses consommations énergétiques mais, surtout, améliorant la conservation des produits ; en résulte un investissement majeur pour l'OP avec la perspective de pouvoir réduire sa dépendance à des achats extérieurs de produits pour pouvoir approvisionner les circuits de distribution tout au long de l'année. Ceci démontre l'utilité des actions de cette mesure, qui peuvent servir de levier aux organisations de producteurs et contribuer à leur développement.

Les **actions de formation et les actions visant à promouvoir l'accès au service de conseil** sont très peu mises en œuvre, puisqu'elles ne représentent que 1% du budget total des quatre programmes opérationnels. Les résultats dans le secteur des légumes destinés à la transformation apparaissent essentiellement au travers de conseils aux producteurs membres, contribuant ainsi à une meilleure utilisation des facteurs de production. Au niveau du secteur des fruits et légumes frais, les actions ont permis d'identifier et d'adopter une nouvelle technique de semis et de binage améliorant la qualité et la quantité des produits récoltés. D'une manière générale, les actions ont permis aux OP de découvrir d'autres pratiques que les leur, par des visites et voyages d'étude. Un meilleur ciblage des organismes visités pourrait renforcer l'effet de levier de cette mesure.

Les **actions en faveur de l'environnement** sont ressenties essentiellement comme une contrainte. Hormis le financement d'un investissement visant à réduire les consommations énergétiques, les OP attendent très peu de résultats de ces actions. Les résultats en termes de réduction des déchets d'emballage semblent très limités dans la mesure où ces actions résultent de contraintes imposées par les circuits de distribution et, qu'en l'absence du concours des programmes opérationnels, l'adoption de ces systèmes d'emballage aurait été pratiquement équivalente. Les résultats des programmes opérationnels en termes de réduction de l'impact



environnemental apparaissent davantage liés à d'autres actions que celles figurant dans la mesure « 7 actions en faveur de l'environnement » ; ces résultats ne sont toutefois pas mesurables au travers des indicateurs disponibles.

Conclusions relatives aux organisations de producteurs et à la stratégie régionale

Les quatre organisations de producteurs financées dans le cadre des programmes opérationnels à caractère durable représentent 35% de la production wallonne de fruits et légumes. Toutefois, APLIGEER active sur le secteur des légumes destinés à la transformation représente à elle seule, 27% de la production wallonne de fruits et légumes. Les trois autres organisations de producteurs sont de très petite taille et spécialisées sur un secteur particulier des fruits et légumes frais : la carotte, la fraise et les légumes Bio.

Les programmes opérationnels n'ont pas eu d'effet sur la taille des organisations de producteurs du secteur de fruits et légumes frais. Certes, la production a augmenté au niveau de certaines d'entre elles ou sur des créneaux spécifiques, mais le nombre de producteurs membres actifs apparaît en régression. La croissance, quand elle existe, se fait davantage par l'extension de producteurs existants que par un élargissement de l'OP. Cette diminution du nombre de producteurs membres actifs peut être la conséquence, selon les OP, de difficultés internes pour certaines, d'un manque d'attrait pour des producteurs non membres ou d'un manque de volonté d'élargir l'organisation à d'autres membres. Les organisations sont, en effet, marquées, en interne, par une structure asymétrique, quelques producteurs membres représentant la grande majorité de la production. Positivement, ces producteurs constituent un moteur essentiel au fonctionnement et au rôle de l'OP. Par contre, cette structure asymétrique peut également représenter une source de fragilité pour l'OP et ne pas favoriser l'ouverture des OP à de nouveaux membres.

D'une manière générale, les OP wallonnes du secteur de fruits et légumes frais apparaissent encore assez fragiles, ce qui les incite parfois à privilégier les actions à retombées effectives directes pour les producteurs membres à des actions pouvant servir de levier pour le développement à moyen ou long terme de l'OP.

Conclusions relatives au système de pilotage

Les orientations stratégiques wallonnes pour le secteur des fruits et légumes se sont globalement bien traduites dans les programmes opérationnels mis en œuvre par les OP. Seul l'objectif de diversification de la production semble avoir été quelque peu oublié. Par ailleurs, les autorités wallonnes ont privilégié une approche souple, permettant aux OP d'ajuster leurs actions en fonction de leurs réalités et des évolutions contextuelles, ce qui apparaît pertinent au vu de la taille des organisations. Négativement, cette souplesse n'incite pas les organisations à adopter une vue stratégique de leur développement.

Corrélativement, le système de suivi régional est essentiellement basé sur le contrôle financier, dans un souci de conformité. Les rapports d'activité de la mise en œuvre des programmes opérationnels par les OP sont de qualité variable, tant en termes de détails fournis que d'informations ayant trait aux résultats des actions mises en œuvre. D'une manière générale, le système s'appuie insuffisamment sur des indicateurs mesurant clairement le degré d'atteinte d'objectifs, tant au niveau des organisations elles-mêmes que du système de pilotage régional.

Recommandations

Système de suivi et d'évaluation de la stratégie régionale

Au regard des conclusions relatives au système de pilotage explicitées ci-avant, et notamment l'insuffisance d'indicateurs permettant de mesurer le degré d'atteinte d'objectifs des actions ou l'hétérogénéité de la qualité des rapports d'activité des OP, nous recommandons aux autorités wallonnes une certaine révision de son système de suivi des programmes opérationnels et d'évaluation de la stratégie régionale.

Plus précisément, nous préconisons bien entendu d'assurer en premier lieu la complétude et la régularité de collecte des indicateurs fixés par le cadre européen, par exemple annuellement lors de la remise des rapports d'activité des OP.

En outre, nous suggérons également d'associer à chaque action prévue dans le PO des objectifs concrets et ainsi que des indicateurs quantitatifs adéquats afin d'être en mesure d'en évaluer le degré d'atteinte à posteriori via les rapports d'activité.

Par ailleurs, afin de s'assurer d'une certaine harmonie dans la quantité et la qualité des informations présentées par les OP dans leurs rapports d'activité, nous préconisons à la Région de mettre en place un canevas de rapport reprenant la structure attendue dont, à minima pour chaque action mise en œuvre, ce qui a été fait (descriptif, moyens,...) et les résultats obtenus (nombre de bénéficiaires,...).

Enfin, nous pensons qu'il serait utile d'inciter les OP à avoir une vision à plus long terme, plus stratégique de leur développement. A cet effet, la formalisation d'un plan stratégique de l'OP comprenant une analyse AFOM et des objectifs à moyen ou long terme est à promouvoir. Idéalement cette vision stratégique devrait également comprendre un plan d'investissement aux mêmes échéances. Une telle perspective assurerait un choix d'actions cohérentes avec les objectifs stratégiques des OP.

De manière générale à ces recommandations, nous proposons à l'autorité wallonne de jouer un rôle accru en matière de support aux OP en leur proposant des opportunités de concertation et d'explication sur les différentes attentes en terme de reporting, et en leur fournissant certains outils d'aide au reporting (canevas, structure minimale,...).

La future stratégie régionale

Si la future stratégie wallonne doit s'appuyer sur l'évaluation de la situation initiale du secteur et s'intégrer au cadre défini par la Commission européenne, il nous semble important qu'elle valorise au mieux le rôle de développement économique et de concentration de l'offre qui est celui des Organisations de Producteurs.

Les OP concentrent actuellement 35% de la production wallonne des fruits et légumes (...% de la production de fruits et légumes frais). Les OP ne constitueront un réel organe de structuration de la filière que dans la mesure où ils concentrent davantage de production.

Pour ce faire, il faut favoriser

- la croissance des OP actuelles ;
- la création de nouvelles OP.

Cela nécessite l'amélioration de l'attractivité des OP.

Les trois organisations de producteurs soutenues dans le cadre de la stratégie wallonne sont de faible taille. Elles pourraient certainement accroître leurs parts de marché, voire conquérir de nouveaux marchés si elles pouvaient proposer une variété et des volumes plus importants de produits. Le nombre de leurs membres actifs ne s'est pas significativement développé depuis le début de la période faisant l'objet de cette évaluation. Il nous paraît essentiel que la Wallonie conduise chacune des OP à se fixer un objectif stratégique de croissance de sa VPC et du nombre de membres actifs. Les producteurs existants pourront être les premières cibles. D'autres cibles pourront être des agriculteurs pour lesquels la production maraîchère pourrait constituer une voie de diversification. L'OP jouera alors pleinement son rôle de concentration de l'offre, d'ailleurs souhaité par les GMS (certaines d'entre elles conseillent – voire imposent – en effet aux producteurs de collaborer avec des OP.



Par ailleurs, la création de nouvelles OP pourrait également constituer une voie de concentration de l'offre.

Les producteurs ne collaboreront pleinement avec les OP que dans la mesure où celles-ci se montrent attractives. Ainsi, il nous semble important de ne pas limiter le rôle des OP à la seule commercialisation des produits. Elles devraient se positionner comme des animateurs ensemble de la filière des fruits et légumes, ayant l'atout de se trouver au contact étroit avec le marché, mais organisant des synergies avec les opérateurs susceptibles d'apporter une assistance aux producteurs dans le cadre de leurs actions de diversification, d'adaptation variétale, d'accroissement de la productivité globale, ... Par ailleurs, Les OP pourraient également collaborer avec l'APAQ-W dans le cadre de leurs actions de notoriété orientées vers les réseaux de distribution et le consommateur (cf 6.2.3 ci-après).

Enfin, si elles exercent fondamentalement les mêmes fonctions, les OP wallonnes apparaissent isolées. Il nous semblerait intéressant d'organiser un espace de dialogue entre elles, qui permettrait des échanges d'expériences, la mutualisation de ressources, ... A terme, il pourrait être envisagé de constituer une seule et unique Association d'organisations de producteurs wallonne.

La cohérence et la complémentarité avec d'autres instruments

L'évaluation a montré une bonne cohérence d'ensemble entre les programmes opérationnels des organisations de producteurs et les objectifs et mesures du PDR wallon, en particulier son axe d'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier ainsi ses mesures environnementales. Il existe, toutefois, très peu de synergies entre les mesures du PDR et les actions mises en œuvre par les OP. Ces synergies ne sont pas actuellement recherchées ni par les OP ni par les autorités wallonnes. En vue de stimuler davantage l'émergence de synergies, il conviendrait que les organisations de producteurs articulent leur programme opérationnel lors de sa définition avec les mesures dont elles comptent solliciter le bénéfice dans le cadre du PDR. Ainsi, prioritairement, les programmes opérationnels devraient montrer comment les actions sont complétées et renforcées par des investissements financés dans le cadre du PDR au travers de la mesure visant à l'accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles. Par ce biais, les organisations de producteurs seraient incitées à définir un plan global cohérent de leur développement à 3 ou 5 ans. Le Service Public de Wallonie pourrait avantageusement aider les OP à identifier les synergies qui pourraient naître d'une meilleure articulation entre les programmes opérationnels et les mesures du PDR.

L'évaluation a également indiqué une implication variable des OP sur le champ de l'amélioration de la qualité des produits ou d'une meilleure utilisation des facteurs de production. D'autres organismes interviennent également sur ce champ, parfois sans coordination avec les actions des OP. Il conviendrait donc d'améliorer les collaborations entre les OP et les autres organismes tels que les centres pilotes. Il serait ainsi utile qu'à l'occasion de l'élaboration du programme opérationnel, chaque OP définisse ses besoins en matière de conseil aux producteurs en les mettant en perspective par rapport à la stratégie de développement qu'elle aura élaborée; la réponse à ces besoins pourrait alors être débattue entre l'OP et les centres pilotes et autres organismes susceptibles d'apporter leur contribution. Le rôle de l'OP devrait alors d'organiser les complémentarités entre ses propres actions et les services que peuvent offrir les autres organismes. Ces éléments devraient être intégrés dans les programmes opérationnels, même s'ils ne font pas l'objet d'un financement dans ce cadre. Les producteurs devraient également être davantage informés des choix qui auront été opérés et de la faculté de faire appel à ces différents services de telle façon que le rôle de l'OP puisse être mieux valorisé auprès des producteurs membres, renforçant ainsi son attrait.

Par ailleurs, l'APAQ-W devrait être mobilisée afin de promouvoir le secteur et, en particulier les organisations de producteurs. D'une manière générale, les actions de promotion des OP sont de petite ampleur ; le recours aux services de l'APAQ-W pourrait servir de levier à ses actions promotionnelles.

2.4.1 La future politique de l'UE dans le secteur des fruits et légumes

Le secteur wallon des fruits et légumes est de taille modeste ; en particulier, les trois organisations de producteurs de fruits et légumes frais dont les programmes opérationnels sont actuellement financés, sont de

très petite taille. Il est donc malaisé d'établir sur base de cette seule évaluation des recommandations générales pour la future politique de l'Union européenne dans le secteur des fruits et légumes.

Toutefois, les effets des PO sur le le développement du secteur des fruits et légumes sont indéniables, notamment en termes d'amélioration de la qualité des produits, d'accès au marché et de compétitivité. Les PO restent toutefois trop limités en comparaison des objectifs de développement économique et des objectifs sociaux, sanitaires et environnementaux poursuivis. En particulier, il apparaît que le lien entre le budget des PO avec la VPC, limite la contribution de la politique au développement des OP de très petite taille. Ces OP nécessitent des investissements plus importants, servant de levier et leur permettant d'atteindre une taille critique. Les effets d'un tel accroissement de ressources seraient multiples. Il permettrait aux OP d'utiliser les PO comme un véritable outil de leur politique de développement, alors qu'ils apparaissent parfois, aujourd'hui, comme un abondement de ressources. En particulier, cet accroissement contribuerait à promouvoir une politique d'investissement, plutôt qu'un financement de dépenses courantes, produisant davantage d'effets à long terme.

Grâce aux PO, les OP wallonnes ont augmenté leur taux pénétration dans les GMS. La taille très modeste des OP wallonnes limite leur pouvoir de négociation et la capacité de valoriser au mieux la production de leurs membres. Les circuits courts, et plus généralement toute forme de coopération impliquant davantage les OP dans la distribution et la valorisation des produits devraient être encouragés, même s'ils restent largement minoritaires, en tant que circuits de distribution.

Enfin, il est apparu que les actions en faveur de l'environnement sont, d'une part, vécues comme une contrainte européenne à respecter, et qu'elles contribuent peu à des résultats significatifs sur le plan environnemental, d'autre part. Au contraire, il apparaît que ce sont principalement d'autres actions, notamment en matière de recherche ou production expérimentale et d'amélioration de la qualité des produits, qui sont le plus susceptible d'induire des effets en faveur de l'environnement, sans qu'on ne puisse, toutefois, les mesurer. Cette perte d'efficacité des PO semble être due, au moins partiellement, à un effet de seuil. C'est pourquoi il est recommandé que les plus petites OP soient contraintes à intégrer des actions qui génèrent un impact favorable sur l'environnement mais qu'elles puissent les intégrer à d'autres actions. L'objectif est de concentrer les moyens sur un nombre limité d'actions de façon à en optimiser les retombées ; dans ce cadre, les OP seraient tenues de mesurer les retombées environnementales de ces actions.



Annexes

Plan d'analyse



Question évaluative	Critères de jugement	Indicateurs	Stratégie nationale	Cadre environnemental	PDR	PO & avenants	Rapports d'activité	Documents DGO3	Rencontres OP	Autres rencontres	Focus Groupes	Enquêtes
	J-2.2. Les actions mises en œuvre sont en ligne avec les actions reprises dans la stratégie régionale	I-2.2.2.% d'actions en ligne avec les actions reprises dans la stratégie régionale	x			x						
QE-3 Dans quelle mesure les actions sont-elles cohérentes avec les mesures du PDR poursuivant des objectifs identiques ?												
	J-3.1. Les actions complètent ou renforcent les mesures du PDR	I-3.1.1. % d'actions présentant une complémentarité par rapport aux objectifs et mesures du PDR										
		I-3.1.2. Perception de l'OP quant aux complémentarités ?			x	x		x		x		
		I-3.1.2. Perception des membres de l'OP quant aux complémentarités ?										
	J-3.2. Les actions mises en œuvre sont complémentaires aux mesures environnementales incitatives du PDR, telles qu'identifiées par le cadre environnemental	I-3.2.1. Complémentarité des actions par rapport aux mesures environnementales incitatives		x	x	x			x	x	x	x
	J-3.3 Il existe des synergies entre le PDR et les actions mises en œuvres	I-3.3.1.Existence de synergie entre le PDR et les actions mises en œuvre			x	x			x			



Question évaluative	Critères de jugement	Indicateurs	Stratégie nationale	Cadre environnemental	PDR	PO & avenants	Rapports d'activité	Documents DGO3	Rencontres OP	Autres rencontres	Focus Groupes	Enquêtes
	J-4.3. La période de production a été étalée afin de répondre à la demande	I-4.3.1. Evolution de la période de production					x		x	x	x	x
		I-4.3.2.% de producteurs affirmant avoir étalé leur production afin de répondre à la demande										
QE-5.Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la performance des organisations de producteurs en rapport avec la qualité des produits ?												
	J-5.1.Les actions ont permis de réduire les refus de produits et le taux de non conformes	I-5.1.1.Taux de non conformes					x		x		x	
		I-5.1.2.Taux de refus										
	J-5.2.Les actions ont permis d'accroître la production certifiée	I-5.2.1.Evolution des volumes de production certifiés					x		x		x	x
		I-5.2.2. Evolution du nombre de producteurs certifiés										
	J-5.3.Les actions ont permis d'accroître la traçabilité des produits	I-5.3.1. Résultats des tests de traçabilité					x		x	x	x	
		I-5.3.2. Nombre de producteurs participant aux actions de traçabilité										



Question évaluative	Critères de jugement	Indicateurs	Stratégie nationale	Cadre environnemental	PDR	PO & avenants	Rapports d'activité	Documents DGO3	Rencontres OP	Autres rencontres	Focus Groupes	Enquêtes
	J-7.1.Les actions ont permis de développer de nouveaux marchés ou de nouveaux circuits de distribution	I-7.1.1.Nombre de nouveaux marchés et/ou circuits de distribution obtenus					x		x	x		
	J-7.2.Les actions ont permis de développer la notoriété et l'image de marque de l'OP et de ses producteurs	I-7.2.1. Estimation de la notoriété et de l'image des produits de l'OP					x		x	x		
	J-7.3.Les actions ont permis de créer de nouveaux produits et d'élargir la gamme de produits	I-7.3.1. Nombre de nouveaux produits créés et/ ou de gammes élargies					x		x	x	x	x
QE-8.Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la logistique, de la préparation des produits et des potentiels de ventes ?												
	J-8.1.Les actions ont permis d'adapter le conditionnement ou le transport des produits	I-8.1.1. % de production commercialisée utilisant les nouveaux conditionnements ou les nouveaux moyens de transports					x		x	x		
	J-8.2. Les actions ont permis d'accroître la transformation primaire des produits	I-8.2.1. % de produits de 1ère transformation dans la production commercialisée					x		x	x		
QE-9 Dans quelle mesure les actions de recherche et de production expérimentale ont-elles contribué au développement de nouveaux produits et/ou nouvelles techniques?												

	Question évaluative	Critères de jugement	Indicateurs	Stratégie nationale	Cadre environnemental	PDR	PO & avenants	Rapports d'activité	Documents DGO3	Rencontres OP	Autres rencontres	Focus Groupes	Enquêtes
		J-9.1. Les actions de recherche et de production expérimentale ont contribué à des adaptations variétales	I-9.1.1. Nombre de producteurs utilisant les nouvelles variétés					x		x	x	x	x
			I-9.1.2. Part de la production représentée par les nouvelles variétés										
		J-9.2. Les actions de recherche et de production expérimentale ont contribué à de nouvelles techniques	I-9.2.1. Nombre de nouvelles techniques utilisées par les membres de l'OP					x		x	x	x	x
			I-9.2.2. Nombre de producteurs utilisant les nouvelles techniques										
		J-9.3. Les actions de recherche ont contribué à améliorer les techniques de récolte, conditionnement et conservation des produits	I-9.3.1. Volumes de produits concernés par ces nouvelles techniques					x		x	x		

QE-10 Dans quelle mesure les actions de formation et les actions visant à promouvoir l'accès aux services de conseil ont-elles contribué à promouvoir la connaissance et à améliorer le potentiel humain, notamment au travers de l'accès à la formation technique ?



Question évaluative	Critères de jugement	Indicateurs	Stratégie nationale	Cadre environnemental	PDR	PO & avenants	Rapports d'activité	Documents DGO3	Rencontres OP	Autres rencontres	Focus Groupes	Enquêtes
	J-10.1. Les actions de formation ont contribué à faire découvrir de nouvelles techniques culturelles à l'OP ou aux membres de l'OP	I-10.1.1. Nombre de techniques culturelles identifiées et adoptées par l'OP ou par ses membres					x		x		x	x
		I-10.1.2. Nombre d'agriculteurs ayant participé aux actions de formation										
	J-10.2. Les producteurs ont intégré les nouvelles techniques culturelles dans leur mode de production	I-10.2.1. Nombre d'agriculteurs ayant intégré de nouvelles techniques culturelles suite aux formations suivies									x	x
QE-11 Dans quelle mesure les actions en faveur de l'environnement ont contribué à réduire l'impact environnemental ?												
	J-11.1. Les actions en faveur de l'environnement contribuent à l'atténuation du changement climatique	I-11.1.1. Estimation de la réduction des consommations énergétiques					x		x		x	x

	Question évaluative	Critères de jugement	Indicateurs	Stratégie nationale	Cadre environnemental	PDR	PO & avenants	Rapports d'activité	Documents DGO3	Rencontres OP	Autres rencontres	Focus Groupes	Enquêtes
		J-11.2. Les actions en faveur de l'environnement contribuent à la protection des ressources naturelles	I-11.2.1.Existence d'étude sur l'évolution et la qualité des ressources naturelles					x		x		x	x
			I-11.2.2. Surface consacrée à la production Bio										
QE-12 Dans quelle mesure les actions en faveur de l'environnement ont contribué à réduire le volume de déchets produits ?													
		J-12.1. Les actions en faveur de l'environnement ont contribué à réduire les déchets liés à la production agricole	Pas d'action en ce sens										
		J-12.2. Les actions en faveur de l'environnement ont contribué à réduire les déchets liés à la préparation, transformation et commercialisation des produits	I-12.2.1. Existence d'une étude sur l'évolution des déchets liés à la préparation, transformation et commercialisation des produits					x		x	x		
QE-13 Le coût d'atteinte des réalisations et des résultats est-il satisfaisant ?													
		J-13.1 Le budget décaissé est conforme au budget prévisionnel	I-13.1.1. Ratio budget prévisionnel/budget décaissé					x		x			



Question évaluative	Critères de jugement	Indicateurs	Stratégie nationale	Cadre environnemental	PDR	PO & avenants	Rapports d'activité	Documents DGO3	Rencontres OP	Autres rencontres	Focus Groupes	Enquêtes
	J-13.2 Les actions de même nature ont des coûts de réalisation/résultat similaire	I-13.2.1. Evaluation rapport coût/résultat par nature d'action					x					
Objectifs spécifiques												
QE-14 Dans quelle mesure les PO ont-ils contribué à promouvoir la mise sur le marché des produits des membres de OP ?												
	J-14.1. Les actions ont permis d'accroître les volumes de production commercialisée											
	J-14.2. Les actions ont permis de développer de nouveaux produits/marchés											
	J-14.3. Les actions ont permis de développer les circuits de distribution											
	J-14.4. Les actions ont permis d'améliorer la notoriété et l'image de marque											
QE-15 Dans quelle mesure les PO ont-ils contribué à assurer l'adéquation entre la production des organisations de producteurs reconnues et la demande en quantité et en qualité ?												



Question évaluative	Critères de jugement	Indicateurs	Stratégie nationale	Cadre environnemental	PDR	PO & avenants	Rapports d'activité	Documents DGO3	Rencontres OP	Autres rencontres	Focus Groupes	Enquêtes
	J-16.2. Les actions ont permis de différencier les produits notamment par la qualité											
	J-16.3. Les actions ont permis d'augmenter la valeur du produit au travers de nouveaux circuits de distribution ou en développant des circuits existants											
	J-16.4. Les actions ont permis d'augmenter la valeur du produit au travers de la préparation, la transformation et le conditionnement des produits											
QE-17 Dans quelle mesure les PO ont-ils contribué à optimiser les coûts de production des organisations de producteurs et/ou de leurs membres ?												
	J-17.1. Les actions ont contribué à augmenter les rendements											
	J-17.2. Les actions ont contribué à réduire les coûts de production par unité											



Grilles d'entretien

Grille d'entretien OP

QE-4. Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la performance des organisations de producteurs en rapport avec la planification?

J-4.1. La planification de la production a été régulée sur base des prévisions de vente

Des prévisions de ventes sont-elles établies annuellement ? Si oui, comment ?

Comment l'OP planifie-t-elle la production de ces membres ?

Ces actions ont-elles conduit à modifier le volume de la production commercialisée des membres de l'OP ?

Ces actions ont-elles permis de rencontrer la demande des différents canaux de distribution ?

Ces actions ont-elles permis d'écouler toute les productions des membres ?

Ces actions ont-elles eu un effet sur la valeur unitaire moyenne de l'ensemble de la production commercialisée?

J-4.2. La planification de la production sur base de la demande à court terme a été améliorée

Dans quelle mesure, ces actions ont-elles permis de mieux réguler les récoltes et les arrivages de produits ? (planification des récoltes, planification des semailles, ...)

Dans quelle mesure ces actions ont-elles contribué à réguler au quotidien la commercialisation des produits des membres en fonction des commandes des distributeurs ?

J-4.3. La période de production a été étalée afin de répondre à la demande

Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué à étaler la période de production ?

Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué à hâter la période de production ?

Quelle a été l'effet de ces actions sur les prix moyens ?

QE-5. Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la performance des organisations de producteurs en rapport avec la qualité des produits ?

J-5.1. Les actions ont permis de réduire les refus de produits et le taux de non conformes

L'OP procède-t-elle à un contrôle qualité des produits ? Si oui, quels en sont les résultats et leur évolution dans le temps ?

Quel est l'évolution des taux de refus des distributeurs/transformateurs ?

Comment les actions ont-elles contribué à réduire le taux de non conformité ou le taux de refus ?

J-5.2. Les actions ont permis d'accroître la production certifiée



Dans quelle mesure les actions ont-elles permis d'accroître le volume de production certifiée (production Bio, production sous label, production de qualité différenciée,...)?

Dans quelle mesure les actions ont-elles incité les producteurs à répondre au cahier des charges d'une production certifiée ?

J-5.3. Les actions ont permis d'accroître la traçabilité des produits

Quels ont-été les moyens mis en œuvre pour améliorer la traçabilité des produits ?

Combien de producteurs ont participé à des actions visant à améliorer la traçabilité des produits ?

Des tests de traçabilité ont-ils été effectués ? Indiquent-ils une amélioration de la traçabilité des produits ?

La traçabilité des produits a-t-elle permis d'identifier l'origine de problèmes de qualités ? Certaines productions (producteurs) ont-ils pu ainsi être isolés ?

Quels éléments permettent d'indiquer que les clients et distributeurs perçoivent une amélioration de la traçabilité des produits ?

J-5.4. Les actions ont permis d'augmenter la qualité organoleptique des produits

Dans quelle mesure les actions ont-elles permis d'améliorer la qualité organoleptique des produits ? Calibrage, présentation, saveurs, ...

Dans quelle mesure les actions ont-elles permis une montée en gamme des produits ?

Dans quelle mesure les actions ont-elles permis de différencier la production des membres de l'OP des produits sur le marché ?

QE-6. Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la performance des organisations de producteurs ou de leurs membres grâce à une meilleure utilisation des facteurs de production ?

J-6.1. Les actions ont permis d'améliorer les rendements

Dans quelle mesure les actions visant à l'amélioration de la qualité ont-elles permis d'améliorer le rendement des cultures ?

J-6.2. Les actions ont permis de réduire l'utilisation des facteurs de production

Dans quelle mesure les actions visant à l'amélioration de la qualité ou en faveur de l'environnement ont-elles permis de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et des engrais ? Si oui, quel est l'impact sur la structure du prix de revient des produits ?

Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué à adapter les techniques culturales ? Combien de producteurs ont-ils ainsi adapté leur technique culturale ? Ces techniques ont-elles permis d'améliorer le rendement des cultures ou de réduire les facteurs de production ?

QE-7. Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la performance des organisations de producteurs en rapport avec la commercialisation ?

J-7.1. Les actions ont permis de développer de nouveaux marchés ou de nouveaux circuits de distribution ?

Les actions visant à améliorer la commercialisation des produits ont-elles permis de développer de nouveaux circuits de distribution ? Si oui, lesquels ? Que représentent-ils en termes de production commercialisée ?

Les actions visant à améliorer la commercialisation des produits ont-elles permis de développer de nouveaux marchés (exportation,...) ? Si oui, lesquels ? Que représentent-ils en termes de production commercialisée ?

Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué à développer la production commercialisée au sein de circuits de distribution existants ? Quelle est l'évolution de la production commercialisée pour ces circuits ?

Quels sont les produits (Bio,...) qui ont bénéficié de l'amélioration des performances de commercialisation ?

J-7.2. Les actions ont permis de développer la notoriété et l'image de marque de l'OP et de ses producteurs

Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué à améliorer la notoriété ou l'image des produits ?

L'OP dispose-t-elle d'informations quant à la notoriété ou l'image des produits ?

J-7.3. Les actions ont permis de créer de nouveaux produits et d'élargir la gamme de produits

Les actions ont-elles permis de créer de nouveaux produits ou d'élargir la gamme de produits ?

Que représentent ces produits en termes de production commercialisée ?

Combien de producteurs produisent ces nouveaux produits ?

QE-8 Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la logistique, de la préparation des produits et des potentiels de ventes ?

J-8.1. Les actions ont permis d'adapter le conditionnement ou le transport des produits

Dans quelle mesure les actions visant à l'amélioration de la commercialisation ont-elles permis d'adapter le conditionnement des produits ?

Quelle est la part de la production commercialisée qui utilise ces nouveaux conditionnements ?

Dans quelle mesure ces conditionnements ont-ils permis d'accroître les volumes de production commercialisée ? Au travers de quels canaux de distribution ?

Le transport des produits a-t-il été modifié ? Si oui, pour quelle part de la production commercialisée ?

Quels sont les avantages du nouveau système de transport ? Comment contribue-t-il au développement des ventes ?

J-8.2. Les actions ont permis d'accroître la transformation primaire des produits



Dans quelle mesure les actions visant à l'amélioration de la commercialisation ont-elles conduit à accroître la transformation primaire des produits ?

Quelle est la part de la production commercialisée qui fait l'objet de cette transformation ?

Cette transformation a-t-elle permis de développer la production commercialisée ? Si oui, au travers de quels canaux de distribution ?

Cette transformation a-t-elle permis une augmentation des marges sur les produits commercialisés ?

QE-9 Dans quelle mesure les actions de recherche et de production expérimentale ont-elles contribué au développement de nouveaux produits et/ou nouvelles techniques?

J-9.1. Les actions de recherche et de production expérimentale ont contribué à des adaptations variétales

Quelles sont les actions de recherche et de production expérimentale menées ?

Combien de producteurs ont participé à ces actions ?

Quelles sont les superficies (volumes de produits) sur lesquelles ces actions ont porté ?

Quels sont les résultats en termes d'adaptations variétales ?

Combien de producteurs emploient ces adaptations ? Pour quel volume de production ?

J-9.2. Les actions de recherche et de production expérimentale ont contribué à de nouvelles techniques

Quels sont les résultats en termes de techniques de production ?

Combien de producteurs emploient ces techniques ? Pour quel volume de production ?

J-9.3. Les actions de recherche ont contribué à améliorer les techniques de récolte, conditionnement et conservation des produits

Quels sont les résultats en termes de techniques de récolte, de conditionnement ou de conservation des produits ?

Quelle est la part de la production commercialisée qui utilise ces nouvelles techniques ?

QE-10 Dans quelle mesure les actions de formation et les actions visant à promouvoir l'accès aux services de conseil ont-elles contribué à promouvoir la connaissance et à améliorer le potentiel humain, notamment au travers de l'accès à la formation technique ?

J-10.1. Les actions de formation ont contribué à faire découvrir de nouvelles techniques culturales à l'OP ou aux membres de l'OP

Dans quelle mesure les actions de formation ont-elles permis d'identifier de nouvelles techniques culturales reproductibles ?

Quelles sont les techniques qui ont ainsi pu être reproduites ?

Quelles sont les actions de formations qui ont été mises en œuvre ?

Combien de jours de formation ont bénéficié les participants ?

Combien de producteurs ont participé à ces formations ?

J-10.2. Les producteurs ont intégré les nouvelles techniques culturales dans leur mode de production

Combien de producteurs utilisent effectivement ces nouvelles techniques ?

QE-11 Dans quelle mesure les actions en faveur de l'environnement ont contribué à réduire l'impact environnemental ?

J-11.1. Les actions en faveur de l'environnement contribuent à l'atténuation du changement climatique

Quelle est la réduction des consommations énergétiques due aux actions en faveur de l'environnement ?
A quel niveau (production, conditionnement, conservation, 1ère transformation, logistique) cette réduction énergétique se manifeste-t-elle ?

Quel est son impact sur la structure du prix de revient des produits ?

J-11.2. Les actions en faveur de l'environnement contribuent à la protection des ressources naturelles

Un recensement initial des composantes de l'environnement sur lesquelles les activités de l'OP et des membres ont un impact a-t-il été effectué ? Quelles sont ces composantes ? Quels sont les effets des actions sur ses composantes ?

Les actions ont-elles permis une réduction significative de l'impact des produits phytosanitaires et des fertilisants sur l'environnement ?

Les actions ont-elles permis de réduire le lessivage des fertilisants ?

Les actions ont-elles permis un accroissement des superficies de production Bio ?

QE-12 Dans quelle mesure les actions dans le domaine de la production, préparation, transformation et commercialisation ont contribué à réduire le volume de déchets produits ?

J-12.2. Les actions en faveur de l'environnement ont contribué à réduire les déchets liés à la préparation, transformation et commercialisation des produits

Les actions ont-elles permis une réutilisation systématique des caisses EPS et autres ?

Les actions ont-elles permis d'augmenter le taux de réutilisation des panneaux en bois ?

Les actions ont-elles permis une réduction du volume de déchets d'emballage ?

QE-13 Le coût d'atteinte des réalisations et des résultats est-il satisfaisant ?

J-13.1. Le budget décaissé est conforme au budget prévisionnel



Qu'est-ce qui peut expliquer les non décaissements éventuels ?

QE-3 Dans quelle mesure les actions sont-elles cohérentes avec les mesures du PDR poursuivant des objectifs identiques ?

J-3.1. Les actions mises en œuvre complètent ou renforcent les actions mises en œuvre par le PDR

L'OP bénéficie-t-elle d'actions reprises dans le cadre du PDR ?

Quelle est la complémentarité entre les actions financées au titre des PO et les actions figurant dans le PDR (mises en œuvre par l'OP ou par d'autres)

En particulier :

- les aides à l'investissement permettant le développement ou la création d'une activité agricole ou horticole, y compris la 1ère transformation et la vente à la ferme (mesure 121)
- les aides à l'installation des jeunes agriculteurs pour la reprise d'une exploitation existante ou la création d'une nouvelle exploitation ? (mesure 111)
- Les aides à l'investissement destinées à favoriser la transformation des produits ? (mesure 123)
Les formations auxquelles vous avez accès (mesure 111)

J-3.2. Les actions mises en œuvre sont complémentaires aux mesures environnementales incitatives du PDR, telles qu'identifiées par le cadre environnemental

Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué à inscrire des producteurs dans le cadre d'une filière de production de qualité alimentaire ?

Dans quelle mesure les actions touchent-elles des producteurs inscrits dans une filière de qualité alimentaire ?

Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué à inscrire des producteurs dans le cadre de la filière BIO ?

Dans quelle mesure les actions touchent-elles des producteurs inscrits dans la filière BIO ?

QE-1 Dans quelle mesure les actions sont-elles conformes aux besoins ?

J-1.1. Les besoins des producteurs ont été identifiés

Comment les besoins de l'OP et des membres ont-ils été identifiés ?

Existe-t-il un document qui établit et hiérarchise les besoins ?

Les besoins identifiés ont-ils fait l'objet d'une concertation avec les membres de l'OP ?

Le CA de l'OP a-t-il pris position par rapport aux besoins identifiés ?

J-1.2. Les actions mises en œuvre sont alignées sur les besoins identifiés

Comment les actions figurant dans les PO sont-elles définies ?

La définition des actions a-t-elle fait l'objet d'une concertation avec les membres de l'OP ?

Quelles ont été les modifications apportées aux PO originaux ? Quelles sont les raisons qui ont conduit à modifier les PO originaux ?

QE-2 Dans quelle mesure les actions sont-elles cohérentes avec la stratégie régionale ?

J-1.1. Les actions sont en ligne avec les priorités de la stratégie régionale

Dans quelle mesure l'OP s'est-elle appuyée sur la stratégie régionale pour la définition des actions ?

Dans quelle mesure la stratégie de l'OP est-elle complémentaire à la stratégie régionale ?

J-2.2. Les actions mises en œuvre sont en ligne avec les actions reprises dans la stratégie régionale

Le cas échéant, pourquoi certaines actions ne s'inscrivent-elles pas dans les priorités de la stratégie régionale ?



Grille d'entretien producteurs

QE-4. Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la performance des organisations de producteurs en rapport avec la planification?

J-4.1. La planification de la production a été régulée sur base des prévisions de vente

Dans quelle mesure l'OP vous a-t-elle guidé pour planifier votre production ? Surface à cultiver ? Prévision des dates de production ?

Ces actions vous ont-elles permis de mieux écouler votre production ?
Le prix de vente unitaire moyen s'en est-il trouvé amélioré ?

J-4.2. La planification de la production sur base de la demande à court terme a été améliorée

Dans quelle mesure l'OP vous a-t-elle guidé pour le moment des récoltes et la livraison des produits ?

J-4.3. La période de production a été étalée afin de répondre à la demande

Les actions de l'OP vous ont-elles permis d'étaler votre période de production ?
Le prix de vente moyen s'en est-il trouvé amélioré ?

QE-5. Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la performance des organisations de producteurs en rapport avec la qualité des produits ?

J-5.1. Les actions ont permis de réduire les refus de produits et le taux de non conformes

L'OP vous a-t-elle fourni des conseils pour améliorer la qualité des produits ?
Ces actions ont-elles conduit à réduire le taux de produits non conformes ou refusés ?

J-5.2. Les actions ont permis d'accroître la production certifiée

Les conseils de l'OP vous ont-ils conduit à augmenter la production certifiée (label,...) ?

J-5.3. Les actions ont permis d'accroître la traçabilité des produits

L'OP vous a-t-elle guidé pour améliorer la traçabilité de vos produits ? Comment ?

J-5.4. Les actions ont permis d'augmenter la qualité organoleptique des produits

Percevez-vous une amélioration organoleptique des produits, suite aux conseils de l'OP ? Sur quelles bases ?

QE-6. Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la performance des organisations de producteurs ou de leurs membres grâce à une meilleure utilisation des facteurs de production ?

J-6.1. Les actions ont permis d'améliorer les rendements

Les conseils de l'OP vous ont-ils permis d'améliorer le rendement des surfaces de production ?

J-6.2. Les actions ont permis de réduire l'utilisation des facteurs de production

Les conseils de l'OP vous ont-ils permis de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et des engrais ?
Les conseils de l'OP ont-ils eu un impact sur les coûts de production ?

QE-7. Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la performance des organisations de producteurs en rapport avec la commercialisation ?

J-7.3. Les actions ont permis de créer de nouveaux produits et d'élargir la gamme de produits

Les actions de l'OP vous ont-elles conduit à cultiver/produire de nouveaux produits ?

QE-9 Dans quelle mesure les actions de recherche et de production expérimentale ont-elles contribué au développement de nouveaux produits et/ou nouvelles techniques ?

J-9.1. Les actions de recherche et de production expérimentale ont contribué à des adaptations variétales

Avez-vous participé à des actions de productions expérimentales ?

Quels enseignements en avez-vous tiré ?

Les actions de l'OP en matière de recherche et de production expérimentale vous ont-elles conduit à modifier les variétés de fruits ou légumes cultivés ?

J-9.2. Les actions de recherche et de production expérimentale ont contribué à de nouvelles techniques

Les actions de l'OP en matière de recherche et de production expérimentale vous ont-elles conduit à modifier les techniques de production ?

QE-10 Dans quelle mesure les actions de formation et les actions visant à promouvoir l'accès aux services de conseil ont-elles contribué à promouvoir la connaissance et à améliorer le potentiel humain, notamment au travers de l'accès à la formation technique ?

J-10.1. Les actions de formation ont contribué à faire découvrir de nouvelles techniques culturales à l'OP ou aux membres de l'OP

Avez-vous participé à des formations organisées par l'OP ?

Avez-vous découvert, lors de ces formations, de nouvelles techniques de cultures ?



J-10.2. Les producteurs ont intégré les nouvelles techniques culturales dans leur mode de production

Avez-vous mis en œuvre de nouvelles techniques de culture suite aux formations suivies ? Lesquelles ?

QE-11 Dans quelle mesure les actions en faveur de l'environnement ont contribué à réduire l'impact environnemental ?

J-11.1. Les actions en faveur de l'environnement contribuent à l'atténuation du changement climatique

Les actions de l'OP vous ont-elles amenés à réduire votre consommation d'énergie (fuel, gaz, électricité) ?

J-11.2. Les actions en faveur de l'environnement contribuent à la protection des ressources naturelles

Les actions de l'OP vous ont-elles incité à accroître les superficies de production consacrées à la production biologique ?

Les actions de l'OP ont-elles permis de réduire le lessivage des fertilisants ?

QE-3 Dans quelle mesure les actions sont-elles cohérentes avec les mesures du PDR poursuivant des objectifs identiques ?

J-3.1. Les actions mises en œuvre complètent ou renforcent les actions mises en œuvre par le PDR

Les actions mises en œuvre par l'OP vous paraissent-elles complémentaires par rapport aux autres aides que vous percevez ?

En particulier :

- les aides à l'investissement permettant le développement ou la création d'une activité agricole ou horticole, y compris la 1ère transformation et la vente à la ferme (mesure 121)
- les aides à l'installation des jeunes agriculteurs pour la reprise d'une exploitation existante ou la création d'une nouvelle exploitation ? (mesure 111)
- Les aides à l'investissement destinées à favoriser la transformation des produits ? (mesure 123)
Les formations auxquelles vous avez accès (mesure 111)

J-3.2. Les actions mises en œuvre sont complémentaires aux mesures environnementales incitatives du PDR, telles qu'identifiées par le cadre environnemental

Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué à vous inscrire dans le cadre d'une filière de production de qualité alimentaire (label avec cahier des charges) ?

Dans quelle mesure les actions de l'OP ont-elles contribué à augmenter la production de qualité alimentaire, au travers de l'accroissement des superficies ?

Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué à vous inscrire dans le cadre de la filière BIO ?

Dans quelle mesure les actions de l'OP ont-elles contribué à augmenter la production BIO, au travers de l'accroissement des superficies ?

QE-1 Dans quelle mesure les actions sont-elles conformes aux besoins ?

J-1.3. Les producteurs considèrent que les actions mises en œuvre répondaient à leurs besoins

D'une manière générale, estimez-vous que les actions mises en œuvre par l'OP répondent à vos besoins en tant que producteurs ?

Qu'attendiez-vous de plus de la part de l'OP ?



Grille d'entretien autres organismes

Connaissance des Organisations de Producteurs (OP)

Les programmes opérationnels (PO) en matière de fruits et légumes en Région wallonne sont mis en œuvre par des OP que sont GPHN, GPFL, Yerne et, précédemment, Apligeer.

Quels sont les contacts entre votre organisme et ces OP ?

Dans quelle mesure connaissez-vous les actions qu'elles mettent en œuvre ?

QE-1 Dans quelle mesure les actions sont-elles conformes aux besoins ?

Avez-vous eu des contacts avec le SPW ou les OP pour identifier les besoins du secteur ?

Les actions mises en œuvre par les OP sont-elles alignées sur les besoins ?

QE-3 Dans quelle mesure les actions sont-elles cohérentes avec les mesures du PDR poursuivant des objectifs identiques ?

Les actions mises en œuvre complètent-elles ou renforcent-elles les actions mises en œuvre par le PDR ? Si oui, lesquelles ?

En particulier :

- les aides à l'investissement permettant le développement ou la création d'une activité agricole ou horticole, y compris la 1ère transformation et la vente à la ferme (mesure 121)
- les aides à l'installation des jeunes agriculteurs pour la reprise d'une exploitation existante ou la création d'une nouvelle exploitation ? (mesure 111)
- Les aides à l'investissement destinées à favoriser la transformation des produits ? (mesure 123)
Les formations auxquelles vous avez accès (mesure 111)

Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué à inscrire des productions dans le cadre d'une filière de qualité Bio ?

QE-4. Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la performance des organisations de producteurs en rapport avec la planification ?

Dans quelle mesure les actions des OP ont-elles permis de mieux recentrer la demande des différents circuits de distribution ?

Dans quelle mesure ont-elles permis de réguler à court terme la livraison des produits ?

Dans quelle mesure ont-elles permis d'étaler la période de production pour mieux répondre aux besoins du marché ?

QE-5. Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la performance des organisations de producteurs en rapport avec la qualité des produits ?

Les actions ont permis de réduire les refus de produits et le taux de non conformes ?

Les actions ont-elles permis d'accroître la production certifiée (volumes, nombre de producteurs certifiés) ?

Les actions ont permis d'accroître la traçabilité des produits ?

Les actions ont permis d'augmenter la qualité organoleptique des produits ?

Les actions ont permis de différencier les produits notamment par la qualité

QE-6. Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la performance des organisations de producteurs ou de leurs membres grâce à une meilleure utilisation des facteurs de production ?

Les actions ont permis d'améliorer les rendements ?

Les actions ont permis de réduire l'utilisation des facteurs de production (produits phytosanitaires et engrais, adaptation des techniques culturales) ?

QE-7. Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la performance des organisations de producteurs en rapport avec la commercialisation ?

Les actions ont permis de développer de nouveaux marchés ou de nouveaux circuits de distribution ?

Les actions ont permis d'augmenter la valeur du produit au travers de nouveaux circuits de distribution ou en développant des circuits existants

Les actions ont permis de développer la notoriété et l'image de marque de l'OP et de ses producteurs ?

Les actions ont permis de créer de nouveaux produits et d'élargir la gamme de produits ?

Les actions ont permis d'accroître les volumes de production commercialisée

QE-8. Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué au développement de la logistique, de la préparation du produits et des potentiels de ventes ?

Les actions ont permis d'adapter le conditionnement ou le transport des produits ?

Les actions ont permis d'accroître la transformation primaire des produits ?

Ces actions ont permis de préparer, transformer et conditionner les produits selon les attentes du marché

Les actions ont permis d'augmenter la valeur du produit au travers de la préparation, la transformation et le conditionnement des produits

QE-9 Dans quelle mesure les actions de recherche et de production expérimentale ont-elles contribué au développement de nouveaux produits et/ou nouvelles techniques?

Les actions de recherche et de production expérimentale ont contribué à des adaptations variétales ?

Les actions de recherche et de production expérimentale ont contribué à de nouvelles techniques ?

Les actions de recherche ont contribué à améliorer les techniques de récolte, conditionnement et conservation des produits ?

QE-10 Dans quelle mesure les actions de formation et les actions visant à promouvoir l'accès aux services de conseil ont-elles contribué à promouvoir la connaissance et à améliorer le potentiel humain, notamment au travers de l'accès à la formation technique ?

Les actions de formation ont contribué à faire découvrir de nouvelles techniques culturales à l'OP ou aux membres de l'OP ?

Les actions de formation ont contribué à former les agriculteurs à de nouvelles techniques culturales ?



QE-16 Dans quelle mesure les PO ont contribué à renforcer la valeur commerciale des produits des organisations de producteurs?

Les actions ont permis d'augmenter le prix moyen des produits

Questions pour l'actualisation de l'analyse de la situation initiale du secteur des fruits et légumes et de son potentiel de développement en Région wallonne

Quel est votre avis sur les précédentes analyses SWOT du secteur (cf. ci-dessous)?

- Quelle est la situation actuelle et les évolutions récentes au niveau offre et demande sur les principales variétés de fruits/légumes (frais et pour la transformation) ? Quelles sont les principales variétés à demande excédentaire ?
- Quelles raisons du déficit d'offre pour ces variétés ?

Quel est le potentiel de croissance de la filière ? Quelles sont les conditions à réunir en priorité pour développer pleinement ce potentiel ?

Y-a-t-il des besoins en formation et enseignement non couverts actuellement ?

La promotion (notoriété, sensibilisation, formation,...) de la filière est-elle actuellement nécessaire (et suffisante) à son développement ?

Fruits

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Bonne position de la Belgique en tant que producteur de pommes et de poires• Centres de recherches spécialisés• Circuits de commercialisation bien établis au travers des « veilingen »• Tradition culturelle dans certaines régions	<ul style="list-style-type: none">• Coût des investissements et de la main d'oeuvre• Pas de visibilité de la production régionale faute de marque collective distinctive• Peu de diversification variétale
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Demande croissante pour des produits de proximité, de qualité différenciée (production intégrée et/ou biologique) en vente directe ou en circuit court• Mise en valeur du potentiel des conservatoires de variétés anciennes• Production biologique ?• Fruits à coques ?	<ul style="list-style-type: none">• Surproduction européenne rendant le secteur dépendant de ses exportations hors UE• Concurrence accrue dans le secteur pommes et poires• Faible valorisation en termes de prix payés au producteur pour des produits ayant des qualités, notamment organoleptiques, supérieures à la moyenne lorsque ceux-ci sont commercialisés par la grande distribution

Questions complémentaires éventuelles

Quelle est l'évolution constatée pour la production de petits fruits (groseilles, framboises, myrtilles, cassis, mûres) ? Production limitée et essentiellement liée à de la vente directe ? Quel est le potentiel de développement (surface, demande, coûts de production,...) de fraises et petits fruits ?

Constate-t-on une persistance à la tendance à la culture intensive de fruits et à la spécialisation ? Toujours une forte adoption de variétés précoces et à basse tiges pour les vergers (objectif augmenter les rendements et réduire les intrants) ?

Quelles sont les principales raisons de l'absence d'OP pour fruits à pépins ?

Quelles sont les grands objectifs actuels des centres de recherche au niveau fruits et les principales variétés visées ?

Quelle est la situation actuelle et évolutions récente au niveau des criées et des circuits de commercialisation ? Certains circuits sont-ils centrés sur des variétés spécifiques ?

Quelles sont les innovations récentes apparues visant à réduire le coût de la main d'œuvre ?

Y-a-t-il une persistance de la situation globale de surproduction européenne ? Quelle est la concurrence étrangère dans les différents sous-secteurs (pépins,...) ?

Concernant la transformation, quels sont les besoins non couverts du secteur ?

Légumes pour la transformation

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de terres pour la culture en plein champ • Nature des sols particulièrement favorable à certaines cultures (petit pois, ...) • Importantes capacités de transformation (principalement en surgélation) en Belgique et dans les pays limitrophes 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du secteur dépendant directement de la capacité de transformation industrielle de proximité. La capacité de transformation des unités industrielles est techniquement limitée à un volume journalier et les légumes ont pour la plupart une courte durée de conservation, tout au moins s'ils sont destinés à être traités dans un état de fraîcheur optimale. L'accroissement de la production dans ce secteur est donc <i>a priori</i> conditionné par l'accroissement des capacités de transformation.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'activer des droits au paiement unique sur les cultures de fruits et légumes à partir du 1er janvier 2009 • Développement de nouveaux modes de conservation et de préparation des légumes (cuisson sous vide,...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Considérations environnementales croissantes en ce qui concerne le déplacement des produits des lieux de production vers ceux de consommation. La production de surgelés en Belgique a un niveau de développement tel qu'elle doit impérativement s'exporter. Les marchés d'exportation sont-ils appelés à s'étendre ?

Questions complémentaires éventuelles

Quelle est la situation actuelle et l'évolution de la capacité de transformation (dont surgélation) ? Cette demande est-elle actuellement complètement satisfaite ? Concernant cette transformation, quels sont les besoins non couverts du secteur ?

Quels sont les tendances en recherche sur le développement de nouveaux modes de conservation et préparation de légumes (cuisson sous vide,...) ? Quels résultats ?

Quelle est la situation actuelle et l'évolution des exportations ?

Concernant la transformation, quels sont les besoins non couverts du secteur ?

Légumes Pour le frais

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de terres notamment en zones périurbaines 	<ul style="list-style-type: none"> • Eventail des cultures possibles relativement restreint (en raison du climat notamment)



	<ul style="list-style-type: none"> • Saison favorable de courte durée avec nécessité d’abris et d’irrigation pour une production homogène et régulière • Manque de tradition culturelle
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt croissant – tout au moins d’une partie de la population – pour des produits de saison et de proximité • Remise à l’honneur de légumes « oubliés » et /ou de variétés anciennes • Développement des produits frais « prêts à l’emploi » 	<ul style="list-style-type: none"> • Recul de la consommation ? • Coûts de production trop élevés pour une implantation sur le marché traditionnel fortement concurrentiel

Questions complémentaires éventuelles

Y-a-t-il eu des recherches récentes pour des variétés plus facilement cultivables sous notre climat ? Quels en sont les résultats ?

Quelles sont les pistes actuelles pour une réduction des coûts de productions élevés ?

Quelle est la situation actuelles et les évolutions au niveau des circuits de distribution et de la vente directe ?

Bio

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des surfaces nettes dédiées aux légumes bio entre 2009 et 2010 (+24%) • Importance des fruits et légumes au niveau de la consommation des produits bio en Belgique. • Quelques gros industriels avec volume d’activité bio (CA) important • Le bio remet « à la mode » certains légumes oubliés (maraîchage) • Image positive véhiculée par les fruits et légumes bio • Nombreuses exploitations et morcellement (maraîchage) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre relativement limité d’intermédiaires (transformateurs/distributeurs) et très forte concentration de ceux-ci. • Manque d’unités de transformation permettant de valoriser certains écarts de production. • Production de légumes bio majoritairement destinée au marché du frais • Morcellement de la production (et faiblesse consécutive de la logistique), ce qui constitue un frein au développement (plein champ) commercial avec les GMS, les transformateurs, ..., dont la demande est assez formatée (stabilité de l’approvisionnement en délais et quantités, calibrage, qualité,...). • Difficultés de travail avec points de vente liées au conditionnement (vrac). • Manque de mutualisation de certains moyens ou de coopératives pouvant permettre des économies d’échelles et favoriser l’accès à certains marchés. • Plein champ : Rendement en général plus faibles qu’en conventionnel (surtout arboriculture fruitière basse tige) et coûts de production en maraîchage et fruits bio plus

	<p>élevés que dans le conventionnel (semences, main d'œuvre,...).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de criée en Wallonie. • Inadéquation entre le caractère long terme de certaines cultures (fruitières, par exemple) et la programmation de la recherche
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Demande largement supérieure à l'offre (et encore plus particulièrement au niveau des GACs) • Secteur particulièrement lié à la vente de proximité, en ce compris la vente directe et les circuits-courts en général • Volumes importants de produits importés pour la transformation en Wallonie • En maraîchage, les initiatives individuelles de faible envergure restent possibles. • Des collectivités ont tendance à s'équiper en moyens de transformation • Certains problèmes techniques pouvant être levés via encadrement et formation • Travaux de recherche (résistance aux maladies et ravageurs, production et sélection variétale) pourraient aider le développement du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte tendance à l'importation et concurrence limitrophe (Pays-Bas notamment) • Limites de l'accès aux terres pour certaines productions (plein champ) • Risque de voir la demande retomber en cas de non réponse à celle-ci (quantité et qualité) à moyen terme.



Liste des personnes interviewées

Organisme	Personnes rencontrées
SPW	M. Hennuy, Département des Politiques européennes et des Accords internationaux, direction de la Politique agricole Mme Chateau Mme Feron Mme Renkin, Département des aides, direction des surfaces agricoles
GPFL (OP)	M. Arets, Administrateur M. Lefevre, Administrateur M. Van Compernelle, Producteur M. Vandenberghe, Producteur M. Haubruge, Producteur Mélijo, Producteur Dupont, Producteur Newfarm, Producteur Vandeclée, Producteur Toubio, Producteur
GPHN (OP)	Mme Sluysmans, Gestionnaire M. Mazy, Producteur M. Delarbre, Producteur M. Bolle, Producteur M. Verstraete, Producteur M. Vandecandelaere, Producteur Mme Depaye, Producteur M. Bournonville, Producteur M. Adriaenssens, Producteur M. Berlemont, Producteur
Coopérative de l'Yerne (OP)	M. Dumont, Directeur Mme Goffart, Responsable qualité M. Roberti, Président, Producteur M. Henry, Administrateur Délégué, Producteur M. Houbotte, Président des représentants des producteurs, Producteur M. Godfrind, Producteur M. de Grady de Pierpont, Producteur M. Le Maire, Producteur M. Streel, Producteur M. Bormans, Producteur M. Stasse, Producteur M. Limbort, Producteur
APAQ-W	Mme Lois, Responsable horticulture comestible
CEPIFRUIT	M. Meyers
CFWPHC	M. Schaus, Chargé de mission
CIM	M. Delvigne, Conseiller technique
COMEOS	M. Braem Mme Thise
CPL Vegemar	M. Heens
CRIOC	Mme Janssens
Fédération du commerce ambulancier	M. Monami
FWH	M. Barbieux, Responsable Technique

Bibliographie

- GPFL :
 - o Rapports d'activité : 2008 ; 2010 ; 2011
 - o Rapport final triennal 2006-2008
 - o Rapport d'évaluation PO 2010-2012
 - o Programmes Opérationnels : 2007 ; 2008 ; 2009-2011 ; 2010-2012
 - o Demande de modification PO 2010 et d'extension de reconnaissance

- GPHN :
 - o Rapports d'activité : 2008 ; 2009 ; 2010 ; 2011
 - o Programmes Opérationnels : ; 2005-2007 ; extension 2008-2009 ; 2010-2012 ; 2013-2015

- Coopérative de l'Yerne :
 - o Rapports d'activité : 2008 ; 2009 ; 2010 ; 2011
 - o Synthèse du programme opérationnel pluriannuel années 2006 à 2010
 - o Programmes opérationnels : 2008 ; 2009 ; 2010 ; 2012 ; pluriannuel 2011-2013

- Apligeer
 - o Rapports d'activité : 2008 ; 2009
 - o Programme opérationnel : 2008 ; 2009

-

- Détail du paiement des programmes opérationnels ; DGARNE
 - o GPFL : 2008 ; 2010
 - o GPHN : 2008 ; 2009 ; 2010
 - o Coopérative de l'Yerne : 2008 ; 2009 ; 2010
 - o Apligeer : 2008 ; 2009

- Programme wallon de Développement Rural (PDR) 2007-2013 ; Gouvernement wallon – Commission Européenne

- Rapport « légumes » 2012 Filière horticole comestible; Observatoire de la Consommation Alimentaire, Université de Liège, Gembloux agro bio tech ; septembre 2012-10-12

- Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie 2010-2011, Service Public de Wallonie, DGO-6 DGARNE

- Statistiques du recensement agricole ; DGARNE sur base DGSIE (INS)

- Lignes directrices pour les programmes opérationnels 2005-2009 dans le secteur des fruits et légumes en Région wallonne ; Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'Agriculture ; Juin 2004

- Stratégie régionale pour la mise en œuvre des programmes opérationnels durables par les organisations de producteurs de fruits et légumes, période 2009-2013 ; Service Public de Wallonie, DGO-6 DGARNE

- Cadre environnemental et éléments de stratégie régionale pour la mise en œuvre des programmes opérationnels dans le secteur des fruits et légumes ; Service Public de Wallonie, DGO-6 DGARNE



Indicateurs produits par les OP

GPFL

				2008	2009	2010
				BE014	BE014	BE014
Name of the PO/APO			1	Groupement européen des producteurs de fruits et légumes de Wallonie - GPFL scrl	Groupement européen des producteurs de fruits et légumes de Wallonie - GPFL scrl	Groupement européen des producteurs de fruits et légumes de Wallonie - GPFL scrl
Contact details	Postal address		2	Rue de la Basse Sambre, 24 5140 Sombreffe	Rue de la Basse Sambre, 24 5140 Sombreffe	Rue de la Basse Sambre, 24 5140 Sombreffe
Date of recognition (DD/MM/YYYY)	Reg. 2200/96	Recognition date as PO	3	22/09/2005	22/09/2005	22/09/2005
		Preliminary recognition date as a PG (1)	4	12/10/1999	12/10/1999	12/10/1999
		Recognition date as an APO	5			
	Reg. 1234/2007	Recognition date as PO	6			
		Preliminary recognition date as a PG (1)	7			
		Recognition date as	8			

		an APO				
Date of withdrawal of recognition (DD/MM/YYYY)			9			
Recognition authority	National (indicate name)		10			
	Regional (indicate name)		11	Direction générale Agriculture, Ressources naturelles, Environnement	Direction générale Agriculture, Ressources naturelles, Environnement	Direction générale Agriculture, Ressources naturelles, Environnement
Did the PO/APO merge with another (or more) PO(s)/APO(s) during the year reported?		If yes, give the new PO/APO ID	12			
Region where the PO/APO is recognised (NUTS 1 or 2 level) (2)			13	NUTS 1 Wallonia	NUTS 1 Wallonia	NUTS 1 Wallonia
Legal Status (eg: Co-operative, Limited Company, Companies Act...)			14	Société coopérative à responsabilité limitée (SCRL)	Société coopérative à responsabilité limitée (SCRL)	Société coopérative à responsabilité limitée (SCRL)
Number of Members (at the 31st December of the year reported)	Total	Physical members (5)	15	29	7	7
		Legal members (6)	16	11	11	11
	(Of which) Transregional (3)	Physical members (7)	17		1	1
		Legal members (8)	18		3	3
	(Of which) Transnational (4)	Physical members (9)	19	0		
		Legal members (10)	20	0		
Number of fruit and/or vegetable producers (total) (11)		21	40	18	18	
If the PO/APO is a member of an APO, give the ID of the APO concerned			22			
How many subsidiaries does the PO/APO own?			23	0	0	0

	2008	2009	2010
BE014			BE014



Accountancy year		From? (DD/MM/YYYY)	1	1/01/2008		1/01/2010	
		To? (DD/MM/YYYY)	2	31/12/2008		31/12/2010	
Area under production (ha or tonnes for mushrooms) (1)	Total area (PO and members) under fruit and vegetable production (without mushrooms) (ha) (2)		3	170		137	
	Mushrooms tonnage (tonnes)		4				
	Fruit (ha)	Total area		5			
		(Of which) Permanent (3)		6			
		(Of which) Non-permanent (open air) (4)		7			
		(Of which) Non-permanent (covered) (5)		8			
	Vegetables (ha)	Total area		9	170		137
		(Of which) Open air		10	170		137
		(Of which) Covered		11			
	Products marketed by the PO/APO (by order of importance in terms of value)	number 1	Name of the product (6)	12	Tomates		Chicorée witloof (endive) (Cichorium intybus var. foliosum)
			Value of marketed products (national currency) (7)	13	295.600		394.330
number 2		Name of the product (6)	14	Salade		Salades, autres que les laitues (Lactuca sativa) et les chicorées (Cichorium spp.)	
		Value of marketed products (national currency) (7)	15	250.000		195.000	
number 3		Name of the product (6)	16	Oignon		Autres légumes	
		Value of marketed products (national currency) (7)	17	193.980		135.000	

	number 4	Name of the product (6)	18	Haricot		Autres produits comestibles du genre Brassica
		Value of marketed products (national currency) (7)	19	170.500		120.000
	Total of the other products	Value of marketed products (national currency) (7)	20	2.956.429		2.560.670
Total value of marketed products (fresh and processed) (national currency)	Total (7)		21	3.866.159		3.405.000
	(Of which) produced by the PO/APO's own members		22	3.866.159		3.405.000
	(Of which) produced by members of other POs, APOs and/or PGs		23			
	(Of which) produced by other producers (non members of a PO, APO or PG)		24			
Total volume of marketed products (fresh and processed) (tonnes)	Total		25	3.400		2.740
	(Of which) produced by the PO/APO's own members		26	3.400		2.740
	(Of which) produced by members of other POs, APOs and/or PGs		27			
	(Of which) produced by other producers (non members of a PO, APO or PG)		28			
Destination of the products (8)	Products marketed for the fresh market - Value (national currency)	Multiples / super-markets (direct)	29	1.933.080		1.677.000
		Wholesale / central buying/ market	30	966.540		700.000
		Small retail	31	966.539		1.028.000
		Other	32			
	Products sold for processing - Value (national currency)	Products sold fresh to processing companies	33			
		Products "auto-processed" by the PO	34			
	Products withdrawn - Value (national currency)		35			
(Of which) Products withdrawn for free distribution - Value (national currency)		36				
Products sold directly by the PO's members	Maximum percentage permitted by PO's articles of association		37			20%



			2008	2009	2010
		PO ID	BE014		BE014
Reference period chosen (Art. 53(2) of R. 1580/2007) (1)	From? (DD/MM/YYYY)	1	1/01/2006		1/01/2008
	To? (DD/MM/YYYY)	2	31/12/2006		31/12/2008
Value of the Marketed Production (VMP) of the reference period (as defined by Art. 52 of R 1580/2007) (national currency) (2)	Total VMP (national currency)	3	2.927.000		3.821.280
	(Of which) value of market withdrawal for free distribution (Art. 52(4) of R. 1580/2007) (national currency)	4			0
Operational Fund estimated by the PO or APO (year n-1) (3)	Total estimated (according to Art. 56 of R. 1580/2007) (national currency)	5	209.262		276.207
	(Of which) Estimated amount of the financial contribution of the PO and/or PO's members (national currency)	6	104.631		138.104
	(Of which) Estimated amount of the Community financial assistance (national currency) (Art. 103d of R. 1234/2007)	7	104.631		138.104
Operational Fund approved by Member State (4)	Total approved (according to Art. 69 of R. 1580/2007) (national currency)	8	209.262		176.936
	(Of which) Amount of the financial contribution of the PO and/or PO's members (national currency)	9	104.631		88.468
	Amount of the Community financial assistance (national currency) (Art. 103d of R. 1234/2007)	10	104.631		88.468
Final Operational Fund (year n+1) (5)	Total spent (national currency)	11	233.921		144.873
	(Of which) Amount of the financial contribution of the PO and/or PO's members (national currency)	12	133.475		72.437
	Amount of the Community financial assistance (national currency) (Art. 103d of R. 1234/2007)	13	100.446		72.437
National financial assistance (Art. 103e of R. 1234/2007) (6)	Final amount of the National financial assistance actually paid (national currency) (7)	14			0
	Estimated amount of the National financial assistance actually paid that was reimbursed by the Community (national currency) (7)	15			0
Type of Operational Programme (OP)	(a) OP approved under R. (EC) No 2200/96 and not modified to meet requirements of R. 1234/2007 (Art. 203a(3)(a) of R. 1234/2007) ? (If yes indicate 1, otherwise 0)	16			0
	(b) OP approved under R. (EC) No 2200/96 and modified to meet requirements of R. 1234/2007 (Art. 203a(3)(b) of R. 1234/2007)? (If yes indicate 1, otherwise 0)	17			0
	(c) OP approved under R. 1234/2007? (If yes indicate 1, otherwise 0)	18			1
Has the PO/APO	(a) The operational programme is submitted by several Community organisations operating in	19			0

requested an increase of the Community financial assistance to 60 % of the actual expenditure incurred? If yes, why? (Art. 103d(3) of r. 1234/2007)	different Member States on transnational schemes? (If yes indicate 1, otherwise 0)				
	(b) The operational programme is submitted by one or more producer organisations engaged in schemes operated on an interbranch basis? (If yes indicate 1, otherwise 0)	20			0
	(c) The operational programme or part of the operational programme covers solely specific support for the production of organic products (Reg. 2092/91 and, from 1 January 2009, Reg. 834/2007)? (If yes indicate 1, otherwise 0)	21			0
	(d) The operational programme is submitted by a PO/APO in one of the Member States which acceded to the EU on 1 May 2004 or thereafter? (If yes indicate 1, otherwise 0)	22			0
	(e) The operational programme is the first to be submitted by a recognised PO which has merged with another recognised PO? (If yes indicate 1, otherwise 0)	23			0
	(f) The operational programme is the first to be submitted by a recognised APO? (If yes indicate 1, otherwise 0)	24			0
	(g) The operational programme is submitted by a PO in a Member State where POs market less than 20% of fruit and vegetable production? (If yes indicate 1, otherwise 0)	25			0
	(h) The operational programme is submitted by a PO in one of the outermost regions of the Community? (If yes indicate 1, otherwise 0)	26			0
	(i) The part of the operational programme covers solely specific support for actions to promote the consumption of fruit and vegetables targetted at children in educational establishments? (If yes indicate 1, otherwise 0)	27			0



			2008	2009	2010
					BE014
			non réconciliable		1/3
Actions aimed at planning of production	a) Purchase of fixed assets	Expenditure (national currency)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Expenditure (national currency)			
	c) Other actions	Expenditure (national currency)			
Actions aimed at improving or maintaining product quality	a) Purchase of fixed assets	Expenditure (national currency)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Expenditure (national currency)			
	c) Other actions	Expenditure (national currency)			70.880
Actions aimed at improving marketing	a) Purchase of fixed assets	Expenditure (national currency)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Expenditure (national currency)			45.966

	c) Promotion and communication activities (other than in relation to crisis prevention and management)	Expenditure (national currency)			
	d) Other actions	Expenditure (national currency)			9.649
Research and experimental production	a) Purchase of fixed assets	Expenditure (national currency)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Expenditure (national currency)			
	c) Other actions	Expenditure (national currency)			
Training actions (other than in relation to crisis prevention and management) and/or actions aimed at promoting access to advisory services	a) Organic production	Expenditure (national currency)			
	b) Integrated production or integrated pest management	Expenditure (national currency)			
	c) Other environmental issues	Expenditure (national currency)			
	d) Traceability	Expenditure (national currency)			
	e) Product quality, including pesticide residues	Expenditure (national currency)			
	f) Other issues	Expenditure (national currency)			



Crisis prevention and management measures	a) market withdrawal;		Expenditure (national currency)				
	b) green harvesting or non-harvesting of fruit and vegetables;		Expenditure (national currency)				
	c) promotion and communication activities;		Expenditure (national currency)				
	d) training actions;		Expenditure (national currency)				
	e) harvest insurance;		Expenditure (national currency)				
	f) support for the administrative costs of setting up mutual funds.		Expenditure (national currency)				
Environmental actions	a) Purchase of fixed assets		Expenditure (national currency)				
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing		Expenditure (national currency)				
	c) Other actions	(1) Production	i) Organic production	Expenditure (national currency)	103.500		
			ii) Integrated production	Expenditure (national currency)			

		iii) Improved use and/or management of water, including water saving and drainage	Expenditure (national currency)			
		iv) Actions to conserve soil (e.g. labour techniques to prevent/reduce soil erosion, green cover, conservation agriculture, mulching)	Expenditure (national currency)			
		v) Actions to create or maintain habitats favourable for biodiversity (e.g. wetlands) or to maintain the landscape, including the conservation of historical features (e.g. stonewalls, terraces, small wood)	Expenditure (national currency)			
		vi) Actions favouring energy saving	Expenditure (national currency)			
		vii) Actions related to reduction of waste production and to improvement of waste management	Expenditure (national currency)	23.000		15.480
		viii) Other actions	Expenditure (national currency)			
	(2) Transport		Expenditure (national currency)			
	(3) Marketing		Expenditure (national currency)			
Other actions	a) Purchase of fixed assets		Expenditure (national currency)			



b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Expenditure (national currency)			
c) Other actions	Expenditure (national currency)			2.897
TOTAL EXPENDITURE (national currency)		211.291		144.873

			2008		2010
			Non renseigné		BE014 1/3
Actions aimed at planning of production	a) Purchase of fixed assets	Number of holdings participating in the actions			
		Total value of investments (national currency) (1)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Number of holdings participating in the actions			
	c) Other actions	Number of holdings participating in the actions			
Actions aimed at improving or maintaining product quality	a) Purchase of fixed assets	Number of holdings participating in the actions			
		Total value of investments (national currency) (1)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Number of holdings participating in the actions			
	c) Other actions	Number of holdings participating in the actions			18
Actions aimed at improving marketing	a) Purchase of fixed assets	Number of holdings participating in the actions			
		Total value of investments (national currency) (1)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Number of holdings participating in the actions			18
	c) Promotion and communication activities (other than in relation to crisis prevention and management)	Number of actions undertaken (2)			
	d) Other actions	Number of holdings participating in the actions			18
Research and	a) Purchase of fixed assets	Number of holdings participating in the			



experimental production		actions			
		Total value of investments (national currency) (1)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Number of holdings participating in the actions			
	c) Other actions	Number of holdings participating in the actions (3)			
Number of hectares concerned (4)					
Training actions (other than in relation to crisis prevention and management) and/or actions aimed at promoting access to advisory services	a)Organic production	Number of days of training received by participants			
		Number of holdings that use advisory services (5)			
	b)Integrated production or integrated pest management	Number of days of training received by participants			
		Number of holdings that use advisory services (5)			
	c) Other environmental issues	Number of days of training received by participants			
		Number of holdings that use advisory services (5)			
	d)Traceability	Number of days of training received by participants			
		Number of holdings that use advisory services (5)			
	e) Product quality, including pesticide residues	Number of days of training received by participants			
		Number of holdings that use advisory services (5)			
	f) Other issues	Number of days of training received by participants			
		Number of holdings that use advisory services (5)			

Crisis prevention and management measures	a) market withdrawal;		Number of actions undertaken (6)						
	b) green harvesting or non-harvesting of fruit and vegetables;		Number of actions undertaken (7)						
	c) promotion and communication activities;		Number of actions undertaken (2)						
	d) training actions;		Number of days of training received by participants						
	e) harvest insurance;		Number of holdings participating in the actions						
	f) support for the administrative costs of setting up mutual funds.		Number of actions undertaken (8)						
Environmental actions	a) Purchase of fixed assets (9)		Number of holdings participating in the actions						
			Total value of investments (national currency) (1)						
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing (10)		Number of holdings participating in the actions						
			i) Organic production		Number of holdings participating in the actions				
	c) Other actions		- Production	Number of hectares concerned					
				ii) Integrated production		Number of holdings participating in the actions			
				Number of hectares concerned					
				iii) Improved use and/or management of water, including water saving and <i>drainage</i>		Number of holdings participating in the actions			
				Number of hectares concerned					
				iv) Actions to conserve soil (e.g. labour techniques to prevent/reduce soil erosion, green cover, conservation agriculture, mulching)		Number of holdings participating in the actions			
				Number of hectares concerned					



		v) Actions to create or maintain habitats favourable for biodiversity or to maintain the landscape, including the conservation of historical features (e.g. stonewalls, terraces)	Number of holdings participating in the actions			
			Number of hectares concerned			
		vi) Actions favouring energy saving	Number of holdings participating in the actions			
			Number of hectares concerned			
		vii) Actions related to reduction of waste production and to improvement of waste management	Number of holdings participating in the actions			18
			Number of hectares concerned			137
		viii) Other actions	Number of holdings participating in the actions			
			Number of hectares concerned			
		- Transport	Volume of marketed production concerned			
		- Marketing	Volume of marketed production concerned			
Other actions	a) Purchase of fixed assets	Number of holdings participating in the actions				
		Total value of investments (national currency) (1)				
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Number of holdings participating in the actions				
	c) Other actions	Number of holdings participating in the actions			18	

GPHN

			2008	2009	2010	
			BE011	BE011	BE011	
Name of the PO/APO			1	Groupement des producteurs horticoles de fruits et légumes du Namurois - GPHN scrl	Groupement des producteurs horticoles de fruits et légumes du Namurois - GPHN scrl	Groupement des producteurs horticoles de fruits et légumes du Namurois - GPHN scrl
Contact details	Postal address		2	Rue de la première armée américaine, 165 5100 Wépion	Rue de la première armée américaine, 165 5100 Wépion	Rue de la première armée américaine, 165 5100 Wépion
Date of recognition (DD/MM/YYYY)	Reg. 2200/96	Recognition date as PO	3	20/06/1999	21/06/1999	21/06/1999
		Preliminary recognition date as a PG (1)	4			
		Recognition date as an APO	5			
	Reg. 1234/2007	Recognition date as PO	6			
		Preliminary recognition date as a PG (1)	7			
		Recognition date as an APO	8			
Date of withdrawal of recognition (DD/MM/YYYY)		9				
Recognition authority	National (indicate name)		10			
	Regional (indicate name)		11	Direction générale Agriculture, Ressources	Direction générale Agriculture, Ressources	Direction générale Agriculture, Ressources



			naturelles, Environnement	naturelles, Environnement	naturelles, Environnement
Did the PO/APO merge with another (or more) PO(s)/APO(s) during the year reported?	If yes, give the new PO/APO ID	12			
Region where the PO/APO is recognised (NUTS 1 or 2 level) (2)		13	NUTS 1 Wallonia	NUTS 1 Wallonia	NUTS 1 Wallonia
Legal Status (eg: Co-operative, Limited Company, Companies Act...)		14	Société coopérative à responsabilité limitée (SCRL)	Société coopérative à responsabilité limitée (SCRL)	Société coopérative à responsabilité limitée (SCRL)
Number of Members (at the 31st December of the year reported)	Total	Physical members (5)	16	16	16
		Legal members (6)	2	1	1
	(Of which) Transregional (3)	Physical members (7)	17		
		Legal members (8)	18		
	(Of which) Transnational (4)	Physical members (9)	19		
		Legal members (10)	20		
Number of fruit and/or vegetable producers (total) (11)		21	18	17	17
If the PO/APO is a member of an APO, give the ID of the APO concerned		22			
How many subsidiaries does the PO/APO own?		23	0	0	0

			2008	2009	2010		
				BE011	BE011		
Accountancy year	From? (DD/MM/YYYY)		1	1/01/2008	1/01/2009	1/01/2010	
	To? (DD/MM/YYYY)		2	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2010	
Area under production (ha or tonnes for mushrooms) (1)	Total area (PO and members) under fruit and vegetable production (without mushrooms) (ha) (2)		3	20	29	29	
	Mushrooms tonnage (tonnes)		4				
	Fruit (ha)	Total area		5	20	29	29
		(Of which) Permanent (3)		6			
		(Of which) Non-permanent (open air) (4)		7		15	15
		(Of which) Non-permanent (covered) (5)		8		14	14
	Vegetables (ha)	Total area		9			
		(Of which) Open air		10			
		(Of which) Covered		11			
	Products marketed by the PO/APO (by order of importance in terms of value)	number 1	Name of the product (6)	12	Fraises	Strawberries	Fraises
			Value of marketed products (national currency) (7)	13	1.458.895	1.519.000	1.632.000
number 2		Name of the product (6)	14				
		Value of marketed products (national currency) (7)	15				
number 3		Name of the product (6)	16				
		Value of marketed products (national currency) (7)	17				
number 4		Name of the product (6)	18				
		Value of marketed products (national currency) (7)	19				
Total of the other products		20			0		
Total value of marketed products (fresh and processed) (national currency)		Total (7)	21	1.458.895	1.519.000	1.632.000	
		(Of which) produced by the PO/APO's own members	22	1.458.895	1.519.000	1.632.000	
		(Of which) produced by members of other POs, APOs and/or PGs	23				
		(Of which) produced by other producers	24				



		(non members of a PO, APO or PG)				
Total volume of marketed products (fresh and processed) (tonnes)	Total		25	395	439	453
	(Of which) produced by the PO/APO's own members		26	395	439	453
	(Of which) produced by members of other POs, APOs and/or PGs		27			
	(Of which) produced by other producers (non members of a PO, APO or PG)		28			
Destination of the products (8)	Products marketed for the fresh market - Value (national currency)	Multiples / super-markets (direct)	29	729.447	759.500	816.000
		Wholesale / central buying/ market	30	364.724	379.750	408.000
		Small retail	31	364.724	379.750	408.000
		Other	32			
	Products sold for processing - Value (national currency)	Products sold fresh to processing companies	33			
		Products "auto-processed" by the PO	34			
	Products withdrawn - Value (national currency)		35			
	(Of which) Products withdrawn for free distribution - Value (national currency)		36			
Products sold directly by the PO's members	Maximum percentage permitted by PO's articles of association		37		20%	20%

			2008	2009	2010
		PO ID	BE011	BE011	BE011
Reference period chosen (Art. 53(2) of R. 1580/2007) (1)	From? (DD/MM/YYYY)	1	1/01/2006	1/01/2007	1/01/2008
	To? (DD/MM/YYYY)	2	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Value of the Marketed Production (VMP) of the reference period (as defined by Art. 52 of R 1580/2007) (national currency) (2)	Total VMP (national currency)	3	1.010.000	1.681.355	1.543.831
	(Of which) value of market withdrawal for free distribution (Art. 52(4) of R. 1580/2007) (national currency)	4			0
Operational Fund estimated by the PO or APO (year n-1) (3)	Total estimated (according to Art. 56 of R. 1580/2007) (national currency)	5	82.808	137.888	125.897
	(Of which) Estimated amount of the financial contribution of the PO and/or PO's members (national currency)	6	41.404	68.944	62.949
	(Of which) Estimated amount of the Community financial assistance (national currency) (Art. 103d of R. 1234/2007)	7	41.404	68.944	62.949
Operational Fund approved by Member State (4)	Total approved (according to Art. 69 of R. 1580/2007) (national currency)	8	82.808	137.888	125.897
	(Of which) Amount of the financial contribution of the PO and/or PO's members (national currency)	9	41.404	68.944	62.949
	Amount of the Community financial assistance (national currency) (Art. 103d of R. 1234/2007)	10	41.404	68.944	62.949
Final Operational Fund (year n+1) (5)	Total spent (national currency)	11	106.458	137.871	124.284
	(Of which) Amount of the financial contribution of the PO and/or PO's members (national currency)	12	66.180	68.936	62.142
	Amount of the Community financial assistance (national currency) (Art. 103d of R. 1234/2007)	13	40.278	68.936	62.142
National financial assistance (Art. 103e of R. 1234/2007) (6)	Final amount of the National financial assistance actually paid (national currency) (7)	14		0	0
	Estimated amount of the National financial assistance actually paid that was reimbursed by the Community (national currency) (7)	15		0	0
Type of Operational Programme (OP)	(a) OP approved under R. (EC) No 2200/96 and not modified to meet requirements of R. 1234/2007 (Art. 203a(3)(a) of R. 1234/2007) ? (If yes indicate 1, otherwise 0)	16		0	0
	(b) OP approved under R. (EC) No 2200/96 and modified to meet requirements of R. 1234/2007 (Art. 203a(3)(b) of R. 1234/2007)? (If yes indicate 1, otherwise 0)	17		1	0
	(c) OP approved under R. 1234/2007? (If yes indicate 1, otherwise 0)	18		0	1
Has the PO/APO requested an increase of the Community financial assistance to 60 % of	(a) The operational programme is submitted by several Community organisations operating in different Member States on transnational schemes? (If yes indicate 1, otherwise 0)	19		0	0
	(b) The operational programme is submitted by one or more producer organisations engaged in schemes operated on an interbranch basis? (If yes indicate 1, otherwise 0)	20		0	0
	(c) The operational programme or part of the operational programme covers solely specific	21		0	0



the actual expenditure incurred? If yes, why? (Art. 103d(3) of r. 1234/2007)	support for the production of organic products (Reg. 2092/91 and, from 1 January 2009, Reg. 834/2007)? (If yes indicate 1, otherwise 0)				
	(d) The operational programme is submitted by a PO/APO in one of the Member States which acceded to the EU on 1 May 2004 or thereafter? (If yes indicate 1, otherwise 0)	22		0	0
	(e) The operational programme is the first to be submitted by a recognised PO which has merged with another recognised PO? (If yes indicate 1, otherwise 0)	23		0	0
	(f) The operational programme is the first to be submitted by a recognised APO? (If yes indicate 1, otherwise 0)	24		0	0
	(g) The operational programme is submitted by a PO in a Member State where POs market less than 20% of fruit and vegetable production? (If yes indicate 1, otherwise 0)	25		0	0
	(h) The operational programme is submitted by a PO in one of the outermost regions of the Community? (If yes indicate 1, otherwise 0)	26		0	0
	(i) The part of the operational programme covers solely specific support for actions to promote the consumption of fruit and vegetables targetted at children in educational establishments? (If yes indicate 1, otherwise 0)	27		0	0

			2008	2009	2010
			non réconciliable	BE011 5/5	BE011 1/3
Actions aimed at planning of production	a) Purchase of fixed assets	Expenditure (national currency)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Expenditure (national currency)			
	c) Other actions	Expenditure (national currency)		55.993	57.076
Actions aimed at improving or maintaining product quality	a) Purchase of fixed assets	Expenditure (national currency)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Expenditure (national currency)			
	c) Other actions	Expenditure (national currency)		27.695	19.175
Actions aimed at improving marketing	a) Purchase of fixed assets	Expenditure (national currency)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Expenditure (national currency)		8.791	16.864
	c) Promotion and communication activities (other than in relation to crisis prevention and management)	Expenditure (national currency)		6.583	
	d) Other actions	Expenditure (national currency)		17.869	5.585



Research and experimental production	a) Purchase of fixed assets	Expenditure (national currency)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Expenditure (national currency)			
	c) Other actions	Expenditure (national currency)			
Training actions (other than in relation to crisis prevention and management) and/or actions aimed at promoting access to advisory services	a) Organic production	Expenditure (national currency)			
	b) Integrated production or integrated pest management	Expenditure (national currency)			
	c) Other environmental issues	Expenditure (national currency)			
	d) Traceability	Expenditure (national currency)			
	e) Product quality, including pesticide residues	Expenditure (national currency)			
	f) Other issues	Expenditure (national currency)			
Crisis prevention and management measures	a) market withdrawal;	Expenditure (national currency)			

	b) green harvesting or non-harvesting of fruit and vegetables;		Expenditure (national currency)				
	c) promotion and communication activities;		Expenditure (national currency)				
	d) training actions;		Expenditure (national currency)				
	e) harvest insurance;		Expenditure (national currency)				
	f) support for the administrative costs of setting up mutual funds.		Expenditure (national currency)				
Environmental actions	a) Purchase of fixed assets		Expenditure (national currency)		11.998	12.420	
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing		Expenditure (national currency)				
	c) Other actions	(1) Production	i) Organic production	Expenditure (national currency)			
			ii) Integrated production	Expenditure (national currency)			
			iii) Improved use and/or management of water, including water saving and drainage	Expenditure (national currency)			
iv) Actions to conserve soil (e.g. labour techniques to prevent/reduce soil erosion, green cover, conservation agriculture, mulching)			Expenditure (national currency)				



		v) Actions to create or maintain habitats favourable for biodiversity (e.g. wetlands) or to maintain the landscape, including the conservation of historical features (e.g. stonewalls, terraces, small wood)	Expenditure (national currency)			
		vi) Actions favouring energy saving	Expenditure (national currency)			
		vii) Actions related to reduction of waste production and to improvement of waste management	Expenditure (national currency)		6.330	10.728
		viii) Other actions	Expenditure (national currency)			
	(2) Transport	Expenditure (national currency)				
	(3) Marketing	Expenditure (national currency)				
Other actions	a) Purchase of fixed assets		Expenditure (national currency)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing		Expenditure (national currency)			
	c) Other actions		Expenditure (national currency)		2.612	2.437

TOTAL EXPENDITURE (national currency)	83.630	137.871	124.284
--	--------	---------	---------



			2008	2010	
			Non renseigné	BE011 5/5	BE011 1/3
Actions aimed at planning of production	a) Purchase of fixed assets	Number of holdings participating in the actions			
		Total value of investments (national currency) (1)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Number of holdings participating in the actions			
	c) Other actions	Number of holdings participating in the actions		17	17
Actions aimed at improving or maintaining product quality	a) Purchase of fixed assets	Number of holdings participating in the actions			
		Total value of investments (national currency) (1)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Number of holdings participating in the actions			
	c) Other actions	Number of holdings participating in the actions		17	17
Actions aimed at improving marketing	a) Purchase of fixed assets	Number of holdings participating in the actions			
		Total value of investments (national currency) (1)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Number of holdings participating in the actions		17	17
	c) Promotion and communication activities (other than in relation to crisis prevention and management)	Number of actions undertaken (2)		2	
	d) Other actions	Number of holdings participating in the actions		17	17
Research and experimental production	a) Purchase of fixed assets	Number of holdings participating in the actions			
		Total value of investments (national currency) (1)			

	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Number of holdings participating in the actions				
	c) Other actions	Number of holdings participating in the actions (3)				
		Number of hectares concerned (4)				
Training actions (other than in relation to crisis prevention and management) and/or actions aimed at promoting access to advisory services	a) Organic production	Number of days of training received by participants				
		Number of holdings that use advisory services (5)				
	b) Integrated production or integrated pest management	Number of days of training received by participants				
		Number of holdings that use advisory services (5)				
	c) Other environmental issues	Number of days of training received by participants				
		Number of holdings that use advisory services (5)				
	d) Traceability	Number of days of training received by participants				
		Number of holdings that use advisory services (5)				
	e) Product quality, including pesticide residues	Number of days of training received by participants				
		Number of holdings that use advisory services (5)				
	f) Other issues	Number of days of training received by participants				
		Number of holdings that use advisory services (5)				
	Crisis prevention and management measures	a) market withdrawal;	Number of actions undertaken (6)			
		b) green harvesting or non-harvesting of fruit and vegetables;	Number of actions undertaken (7)			
c) promotion and communication activities;		Number of actions undertaken (2)				
d) training actions;		Number of days of training received by participants				



	e) harvest insurance;		Number of holdings participating in the actions				
	f) support for the administrative costs of setting up mutual funds.		Number of actions undertaken (8)				
Environmental actions	a) Purchase of fixed assets (9)		Number of holdings participating in the actions		17	17	
			Total value of investments (national currency) (1)		11.998	12.420	
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing (10)		Number of holdings participating in the actions				
	c) Other actions	- Production	i) Organic production	Number of holdings participating in the actions			
				Number of hectares concerned			
			ii) Integrated production	Number of holdings participating in the actions			
				Number of hectares concerned			
			iii) Improved use and/or management of water, including water saving and <i>drainage</i>	Number of holdings participating in the actions			
				Number of hectares concerned			
	iv) Actions to conserve soil (e.g. labour techniques to prevent/reduce soil erosion, green cover, conservation agriculture, mulching)	Number of holdings participating in the actions					
		Number of hectares concerned					
	v) Actions to create or maintain habitats favourable for biodiversity or to maintain the landscape, including the conservation of historical features (e.g. stonewalls, terraces)	Number of holdings participating in the actions					
Number of hectares concerned							
vi) Actions favouring energy saving	Number of holdings participating in the actions						
	Number of hectares concerned						

		vii) Actions related to reduction of waste production and to improvement of waste management	Number of holdings participating in the actions		17	17
			Number of hectares concerned		29	29
		viii) Other actions	Number of holdings participating in the actions			
			Number of hectares concerned			
		- Transport	Volume of marketed production concerned			
		- Marketing	Volume of marketed production concerned			
Other actions	a) Purchase of fixed assets		Number of holdings participating in the actions			
			Total value of investments (national currency) (1)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing		Number of holdings participating in the actions			
			Number of holdings participating in the actions			
c) Other actions		Number of holdings participating in the actions			17	



Coopérative de l'Yerne

				2008	2009	2010
				BE018	BE018	BE018
Name of the PO/APO			1	Coopérative de l'Yerne scrl	Coopérative de l'Yerne scrl	Coopérative de l'Yerne scrl
Contact details	Postal address		2	Rue du Parc industriel, 6 4300 Waremme	Rue du Parc industriel, 6 4300 Waremme	Rue du Parc industriel, 6 4300 Waremme
Date of recognition (DD/MM/YYYY)	Reg. 2200/96	Recognition date as PO	3	14/12/2005	14/12/2005	14/12/2005
		Preliminary recognition date as a PG (1)	4			
		Recognition date as an APO	5			
	Reg. 1234/2007	Recognition date as PO	6			
		Preliminary recognition date as a PG (1)	7			
		Recognition date as an APO	8			
Date of withdrawal of recognition (DD/MM/YYYY)			9			

Recognition authority	National (indicate name)		10			
	Regional (indicate name)		11	Direction générale Agriculture, Ressources naturelles, Environnement	Direction générale Agriculture, Ressources naturelles, Environnement	Direction générale Agriculture, Ressources naturelles, Environnement
Did the PO/APO merge with another (or more) PO(s)/APO(s) during the year reported?		If yes, give the new PO/APO ID	12			
Region where the PO/APO is recognised (NUTS 1 or 2 level) (2)			13	NUTS 1 Wallonia	NUTS 1 Wallonia	NUTS 1 Wallonia
Legal Status (eg: Co-operative, Limited Company, Companies Act...)			14	Société coopérative à responsabilité limitée (SCRL)	Société coopérative à responsabilité limitée (SCRL)	Société coopérative à responsabilité limitée (SCRL)
Number of Members (at the 31st December of the year reported)	Total	Physical members (5)	15	18	21	21
		Legal members (6)	16	15	16	16
	(Of which) Transregional (3)	Physical members (7)	17		1	1
		Legal members (8)	18		1	1
	(Of which) Transnational (4)	Physical members (9)	19			
		Legal members (10)	20			
	Number of fruit and/or vegetable producers (total) (11)		21	33	37	37
If the PO/APO is a member of an APO, give the ID of the APO concerned			22			
How many subsidiaries does the PO/APO own?			23	0	0	0



			2008	2009	2010		
			BE018	BE018	BE018		
Accountancy year	From? (DD/MM/YYYY)		1	1/01/2008	1/01/2009	1/01/2010	
	To? (DD/MM/YYYY)		2	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	
Area under production (ha or tonnes for mushrooms) (1)	Total area (PO and members) under fruit and vegetable production (without mushrooms) (ha) (2)		3	118	144	141	
	Mushrooms tonnage (tonnes)		4				
	Fruit (ha)	Total area		5			
		(Of which) Permanent (3)		6			
		(Of which) Non-permanent (open air) (4)		7			
		(Of which) Non-permanent (covered) (5)		8			
	Vegetables (ha)	Total area		9	118	144	141
		(Of which) Open air		10	118	144	141
		(Of which) Covered		11			
	Products marketed by the PO/APO (by order of importance in terms of value)	number 1	Name of the product (6)	12	Carottes	Carrots and turnips	Carottes et navets
			Value of marketed products (national currency) (7)	13	3.579.656	2.432.906	3.503.620
number 2		Name of the product (6)	14				
		Value of marketed products (national currency) (7)	15				
number 3		Name of the product (6)	16				
		Value of marketed products (national currency) (7)	17				
number 4		Name of the product (6)	18				
		Value of marketed products (national currency) (7)	19				
Total of the other products		20			0		
Total value of marketed products (fresh and processed) (national currency)		Total (7)	21	3.579.656	2.432.906	3.503.620	
		(Of which) produced by the PO/APO's	22	3.579.656	2.432.906	3.503.620	

		own members				
		(Of which) produced by members of other POs, APOs and/or PGs	23			
		(Of which) produced by other producers (non members of a PO, APO or PG)	24			
Total volume of marketed products (fresh and processed) (tonnes)		Total	25	8.848	7.852	11.302
		(Of which) produced by the PO/APO's own members	26	8.848	7.852	11.302
		(Of which) produced by members of other POs, APOs and/or PGs	27			
		(Of which) produced by other producers (non members of a PO, APO or PG)	28			
Destination of the products (8)	Products marketed for the fresh market - Value (national currency)	Multiples / super-markets (direct)	29	2.505.760	1.703.034	2.452.534
		Wholesale / central buying/ market	30	715.931	486.581	700.724
		Small retail	31	357.965	243.291	350.362
		Other	32			
	Products sold for processing - Value (national currency)	Products sold fresh to processing companies	33			
		Products "auto-processed" by the PO	34			
	Products withdrawn - Value (national currency)		35			
	(Of which) Products withdrawn for free distribution - Value (national currency)		36			
Products sold directly by the PO's members	Maximum percentage permitted by PO's articles of association	37		20%	20%	



		2008	2009	2010	
		PO ID	BE018	BE018	BE018
Reference period chosen (Art. 53(2) of R. 1580/2007) (1)	From? (DD/MM/YYYY)	1	1/01/2006	1/01/2005	1/01/2006
	To? (DD/MM/YYYY)	2	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Value of the Marketed Production (VMP) of the reference period (as defined by Art. 52 of R 1580/2007) (national currency) (2)	Total VMP (national currency)	3	2.604.000	2.871.173	3.387.512
	(Of which) value of market withdrawal for free distribution (Art. 52(4) of R. 1580/2007) (national currency)	4			0
Operational Fund estimated by the PO or APO (year n-1) (3)	Total estimated (according to Art. 56 of R. 1580/2007) (national currency)	5	234.560	258.798	277.916
	(Of which) Estimated amount of the financial contribution of the PO and/or PO's members (national currency)	6	117.280	129.399	138.958
	(Of which) Estimated amount of the Community financial assistance (national currency) (Art. 103d of R. 1234/2007)	7	117.280	129.399	138.958
Operational Fund approved by Member State (4)	Total approved (according to Art. 69 of R. 1580/2007) (national currency)	8	234.560	258.798	277.916
	(Of which) Amount of the financial contribution of the PO and/or PO's members (national currency)	9	117.280	129.399	138.958
	Amount of the Community financial assistance (national currency) (Art. 103d of R. 1234/2007)	10	117.280	129.399	138.958
Final Operational Fund (year n+1) (5)	Total spent (national currency)	11	370.433	228.022	250.796
	(Of which) Amount of the financial contribution of the PO and/or PO's members (national currency)	12	263.659	114.011	125.398
	Amount of the Community financial assistance (national currency) (Art. 103d of R. 1234/2007)	13	106.774	114.011	125.398
National financial assistance (Art. 103e of R. 1234/2007) (6)	Final amount of the National financial assistance actually paid (national currency) (7)	14		0	0
	Estimated amount of the National financial assistance actually paid that was reimbursed by the Community (national currency) (7)	15		0	0
Type of Operational Programme (OP)	(a) OP approved under R. (EC) No 2200/96 and not modified to meet requirements of R. 1234/2007 (Art. 203a(3)(a) of R. 1234/2007) ? (If yes indicate 1, otherwise 0)	16		0	0
	(b) OP approved under R. (EC) No 2200/96 and modified to meet requirements of R. 1234/2007 (Art. 203a(3)(b) of R. 1234/2007)? (If yes indicate 1, otherwise 0)	17		1	1
	(c) OP approved under R. 1234/2007? (If yes indicate 1, otherwise 0)	18		0	0
Has the PO/APO	(a) The operational programme is submitted by several Community organisations operating in	19		0	0

requested an increase of the Community financial assistance to 60 % of the actual expenditure incurred? If yes, why? (Art. 103d(3) of r. 1234/2007)	different Member States on transnational schemes? (If yes indicate 1, otherwise 0)				
	(b) The operational programme is submitted by one or more producer organisations engaged in schemes operated on an interbranch basis? (If yes indicate 1, otherwise 0)	20		0	0
	(c) The operational programme or part of the operational programme covers solely specific support for the production of organic products (Reg. 2092/91 and, from 1 January 2009, Reg. 834/2007)? (If yes indicate 1, otherwise 0)	21		0	0
	(d) The operational programme is submitted by a PO/APO in one of the Member States which acceded to the EU on 1 May 2004 or thereafter? (If yes indicate 1, otherwise 0)	22		0	0
	(e) The operational programme is the first to be submitted by a recognised PO which has merged with another recognised PO? (If yes indicate 1, otherwise 0)	23		0	0
	(f) The operational programme is the first to be submitted by a recognised APO? (If yes indicate 1, otherwise 0)	24		0	0
	(g) The operational programme is submitted by a PO in a Member State where POs market less than 20% of fruit and vegetable production? (If yes indicate 1, otherwise 0)	25		0	0
	(h) The operational programme is submitted by a PO in one of the outermost regions of the Community? (If yes indicate 1, otherwise 0)	26		0	0
	(i) The part of the operational programme covers solely specific support for actions to promote the consumption of fruit and vegetables targetted at children in educational establishments? (If yes indicate 1, otherwise 0)	27		0	0



			2008	2009	2010
			non réconciliable	BE018 4/5	BE018 5/5
Actions aimed at planning of production	a) Purchase of fixed assets	Expenditure (national currency)		21.888	18.885
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Expenditure (national currency)			
	c) Other actions	Expenditure (national currency)			
Actions aimed at improving or maintaining product quality	a) Purchase of fixed assets	Expenditure (national currency)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Expenditure (national currency)			
	c) Other actions	Expenditure (national currency)		51.620	120.497
Actions aimed at improving marketing	a) Purchase of fixed assets	Expenditure (national currency)		17.711	
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Expenditure (national currency)			
	c) Promotion and communication activities (other than in relation to crisis prevention and management)	Expenditure (national currency)			

	d) Other actions	Expenditure (national currency)		34.703	38.723
Research and experimental production	a) Purchase of fixed assets	Expenditure (national currency)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Expenditure (national currency)			
	c) Other actions	Expenditure (national currency)		23.575	11.673
Training actions (other than in relation to crisis prevention and management) and/or actions aimed at promoting access to advisory services	a) Organic production	Expenditure (national currency)			223
	b) Integrated production or integrated pest management	Expenditure (national currency)			
	c) Other environmental issues	Expenditure (national currency)			
	d) Traceability	Expenditure (national currency)			
	e) Product quality, including pesticide residues	Expenditure (national currency)			
	f) Other issues	Expenditure (national currency)		2.102	
Crisis prevention and management measures	a) market withdrawal;	Expenditure (national currency)			



	b) green harvesting or non-harvesting of fruit and vegetables;		Expenditure (national currency)				
	c) promotion and communication activities;		Expenditure (national currency)				
	d) training actions;		Expenditure (national currency)				
	e) harvest insurance;		Expenditure (national currency)				
	f) support for the administrative costs of setting up mutual funds.		Expenditure (national currency)				
Environmental actions	a) Purchase of fixed assets		Expenditure (national currency)				
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing		Expenditure (national currency)				
	c) Other actions	(1) Production	i) Organic production	Expenditure (national currency)			1.150
			ii) Integrated production	Expenditure (national currency)			
			iii) Improved use and/or management of water, including water saving and drainage	Expenditure (national currency)			

		iv) Actions to conserve soil (e.g. labour techniques to prevent/reduce soil erosion, green cover, conservation agriculture, mulching)	Expenditure (national currency)			
		v) Actions to create or maintain habitats favourable for biodiversity (e.g. wetlands) or to maintain the landscape, including the conservation of historical features (e.g. stonewalls, terraces, small wood)	Expenditure (national currency)			
		vi) Actions favouring energy saving	Expenditure (national currency)			
		vii) Actions related to reduction of waste production and to improvement of waste management	Expenditure (national currency)		71.547	50.159
		viii) Other actions	Expenditure (national currency)			4.470
		(2) Transport	Expenditure (national currency)			
		(3) Marketing	Expenditure (national currency)			
Other actions	a) Purchase of fixed assets		Expenditure (national currency)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing		Expenditure (national currency)			



c) Other actions	Expenditure (national currency)		4.876	5.016
TOTAL EXPENDITURE (national currency)		231.510	228.022	250.796

			2008	2010	
			Non renseigné	BE016 5/5	BE018 5/5
Actions aimed at planning of production	a) Purchase of fixed assets	Number of holdings participating in the actions		37	37
		Total value of investments (national currency) (1)		21.888	18885
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Number of holdings participating in the actions			
	c) Other actions	Number of holdings participating in the actions			
Actions aimed at improving or maintaining product quality	a) Purchase of fixed assets	Number of holdings participating in the actions			
		Total value of investments (national currency) (1)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Number of holdings participating in the actions			
	c) Other actions	Number of holdings participating in the actions		37	37
Actions aimed at improving marketing	a) Purchase of fixed assets	Number of holdings participating in the actions		37	
		Total value of investments (national currency) (1)		17.771	
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Number of holdings participating in the actions			
	c) Promotion and communication activities (other than in relation to crisis prevention and management)	Number of actions undertaken (2)			
	d) Other actions	Number of holdings participating in the actions		37	37
Research and experimental production	a) Purchase of fixed assets	Number of holdings participating in the actions			
		Total value of investments (national currency) (1)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Number of holdings participating in the actions			
	c) Other actions	Number of holdings participating in the actions (3)		37	5
		Number of hectares concerned (4)		144	



Training actions (other than in relation to crisis prevention and management) and/or actions aimed at promoting access to advisory services	a) Organic production	Number of days of training received by participants			1
		Number of holdings that use advisory services (5)			5
	b) Integrated production or integrated pest management	Number of days of training received by participants			
		Number of holdings that use advisory services (5)			
	c) Other environmental issues	Number of days of training received by participants			
		Number of holdings that use advisory services (5)			
	d) Traceability	Number of days of training received by participants			
		Number of holdings that use advisory services (5)			
	e) Product quality, including pesticide residues	Number of days of training received by participants			
		Number of holdings that use advisory services (5)			
	f) Other issues	Number of days of training received by participants		1	
		Number of holdings that use advisory services (5)			
Crisis prevention and management measures	a) market withdrawal;	Number of actions undertaken (6)			
	b) green harvesting or non-harvesting of fruit and vegetables;	Number of actions undertaken (7)			
	c) promotion and communication activities;	Number of actions undertaken (2)			
	d) training actions;	Number of days of training received by participants			
	e) harvest insurance;	Number of holdings participating in the actions			

	f) support for the administrative costs of setting up mutual funds.		Number of actions undertaken (8)				
Environmental actions	a) Purchase of fixed assets (9)	Number of holdings participating in the actions					
		Total value of investments (national currency) (1)					
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing (10)		Number of holdings participating in the actions				
	c) Other actions	- Production	i) Organic production	Number of holdings participating in the actions			5
				Number of hectares concerned			40
			ii) Integrated production	Number of holdings participating in the actions			
				Number of hectares concerned			
			iii) Improved use and/or management of water, including water saving and <u>drainage</u>	Number of holdings participating in the actions			
				Number of hectares concerned			
			iv) Actions to conserve soil (e.g. labour techniques to prevent/reduce soil erosion, green cover, conservation agriculture, mulching)	Number of holdings participating in the actions			
				Number of hectares concerned			
			v) Actions to create or maintain habitats favourable for biodiversity or to maintain the landscape, including the conservation of historical features (e.g. stonewalls, terraces)	Number of holdings participating in the actions			
				Number of hectares concerned			
			vi) Actions favouring energy saving	Number of holdings participating in the actions			
				Number of hectares concerned			
vii) Actions related to reduction of waste production and to improvement of waste management			Number of holdings participating in the actions		37	37	
			Number of hectares concerned		144	141	



		viii) Other actions	Number of holdings participating in the actions			
			Number of hectares concerned			
		- Transport	Volume of marketed production concerned			
		- Marketing	Volume of marketed production concerned			
Other actions	a) Purchase of fixed assets		Number of holdings participating in the actions			
			Total value of investments (national currency) (1)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing		Number of holdings participating in the actions			
			Number of holdings participating in the actions			37
c) Other actions		Number of holdings participating in the actions				

Apligeer

				2008	2009	2010
				BE016	BE016	BE016
Name of the PO/APO			1	Apligeer scri	Apligeer scri	Apligeer scri
Contact details	Postal address		2	Rue Emile Lejeune, 20 4250 Geer	Rue Emile Lejeune, 20 4250 Geer	Rue Emile Lejeune, 20 4250 Geer
Date of recognition (DD/MM/YYYY)	Reg. 2200/96	Recognition date as PO	3	13/09/1999	13/09/1999	13/09/1999
		Preliminary recognition date as a PG (1)	4			
		Recognition date as an APO	5			
	Reg. 1234/2007	Recognition date as PO	6			
		Preliminary recognition date as a PG (1)	7			
		Recognition date as an APO	8			
Date of withdrawal of recognition (DD/MM/YYYY)			9			
Recognition authority	National (indicate name)		10			



	Regional (indicate name)		11	Direction générale Agriculture, Ressources naturelles, Environnement	Direction générale Agriculture, Ressources naturelles, Environnement	Direction générale Agriculture, Ressources naturelles, Environnement
Did the PO/APO merge with another (or more) PO(s)/APO(s) during the year reported?	If yes, give the new PO/APO ID		12			
Region where the PO/APO is recognised (NUTS 1 or 2 level) (2)			13	NUTS 1 Wallonia	NUTS 1 Wallonia	NUTS 1 Wallonia
Legal Status (eg: Co-operative, Limited Company, Companies Act...)			14	Société coopérative à responsabilité limitée (SCRL)	Société coopérative à responsabilité limitée (SCRL)	Société coopérative à responsabilité limitée (SCRL)
Number of Members (at the 31st December of the year reported)	Total	Physical members (5)	15	67	75	75
		Legal members (6)	16	38	36	36
	(Of which) Transregional (3)	Physical members (7)	17		16	16
		Legal members (8)	18		7	7
	(Of which) Transnational (4)	Physical members (9)	19			
		Legal members (10)	20			
Number of fruit and/or vegetable producers (total) (11)		21	105	109	109	
If the PO/APO is a member of an APO, give the ID of the APO concerned			22			
How many subsidiaries does the PO/APO own?			23	0	0	0

				2008	2009	2010	
				BE016	BE016		
Accountancy year		From? (DD/MM/YYYY)	1	1/01/2009	1/01/2009		
		To? (DD/MM/YYYY)	2	31/12/2009	31/12/2009		
Area under production (ha or tonnes for mushrooms) (1)	Total area (PO and members) under fruit and vegetable production (without mushrooms) (ha) (2)		3	6.094	5.920		
	Mushrooms tonnage (tonnes)		4				
	Fruit (ha)	Total area		5			
		(Of which) Permanent (3)		6			
		(Of which) Non-permanent (open air) (4)		7			
		(Of which) Non-permanent (covered) (5)		8			
	Vegetables (ha)	Total area		9	6.094	5.920	
		(Of which) Open air		10	6.094	5.920	
		(Of which) Covered		11			
	Products marketed by the PO/APO (by order of importance in terms of value)	number 1	Name of the product (6)	12	Pois	Peas (Pisum sativum)	
			Value of marketed products (national currency) (7)	13	5.577.450	9.243.738	
number 2		Name of the product (6)	14	Haricot	Other leguminous vegetables		
		Value of marketed products (national currency) (7)	15	3.718.300	5.272.571		
number 3		Name of the product (6)	16	Fèves	Brussels sprouts		
		Value of marketed products (national currency) (7)	17	3.718.300	2.864.042		
number 4		Name of the product (6)	18	épinard	Beans (Vigna spp., Phaseolus spp.)		
		Value of marketed products (national currency) (7)	19	1.859.150	2.607.360		
Total of the other products		Value of marketed products (national currency) (7)	20	3.718.300	6.992.681		



Total value of marketed products (fresh and processed) (national currency)		Total (7)	21	18.591.499	26.980.392	
		(Of which) produced by the PO/APO's own members	22	18.591.499	26.980.392	
		(Of which) produced by members of other POs, APOs and/or PGs	23			
		(Of which) produced by other producers (non members of a PO, APO or PG)	24			
Total volume of marketed products (fresh and processed) (tonnes)		Total	25	74.671	68.977	
		(Of which) produced by the PO/APO's own members	26	74.671	68.977	
		(Of which) produced by members of other POs, APOs and/or PGs	27			
		(Of which) produced by other producers (non members of a PO, APO or PG)	28			
Destination of the products (8)	Products marketed for the fresh market - Value (national currency)	Multiples / super-markets (direct)	29			
		Wholesale / central buying/ market	30			
		Small retail	31			
		Other	32			
	Products sold for processing - Value (national currency)	Products sold fresh to processing companies	33	18.591.499		
		Products "auto-processed" by the PO	34		26.980.392	
	Products withdrawn - Value (national currency)	35				
	(Of which) Products withdrawn for free distribution - Value (national currency)	36				
Products sold directly by the PO's members	Maximum percentage permitted by PO's articles of association	37			20%	

		2008	2009	2010
		PO ID	BE016	BE016
Reference period chosen (Art. 53(2) of R. 1580/2007) (1)	From? (DD/MM/YYYY)	1	1/01/2006	1/01/2007

	To? (DD/MM/YYYY)	2	31/12/2006	31/12/2007	
Value of the Marketed Production (VMP) of the reference period (as defined by Art. 52 of R 1580/2007) (national currency) (2)	Total VMP (national currency)	3	15.195.000	17.014.778	
	(Of which) value of market withdrawal for free distribution (Art. 52(4) of R. 1580/2007) (national currency)	4			
Operational Fund estimated by the PO or APO (year n-1) (3)	Total estimated (according to Art. 56 of R. 1580/2007) (national currency)	5	1.192.888	1.395.000	
	(Of which) Estimated amount of the financial contribution of the PO and/or PO's members (national currency)	6	596.444	697.500	
	(Of which) Estimated amount of the Community financial assistance (national currency) (Art. 103d of R. 1234/2007)	7	596.444	697.500	
Operational Fund approved by Member State (4)	Total approved (according to Art. 69 of R. 1580/2007) (national currency)	8	1.192.888	1.395.000	
	(Of which) Amount of the financial contribution of the PO and/or PO's members (national currency)	9	596.444	697.500	
	Amount of the Community financial assistance (national currency) (Art. 103d of R. 1234/2007)	10	596.444	697.500	
Final Operational Fund (year n+1) (5)	Total spent (national currency)	11	1.254.278	1.339.438	
	(Of which) Amount of the financial contribution of the PO and/or PO's members (national currency)	12	661.095	669.719	
	Amount of the Community financial assistance (national currency) (Art. 103d of R. 1234/2007)	13	593.183	669.719	
National financial assistance (Art. 103e of R. 1234/2007) (6)	Final amount of the National financial assistance actually paid (national currency) (7)	14		0	
	Estimated amount of the National financial assistance actually paid that was reimbursed by the Community (national currency) (7)	15		0	
Type of Operational Programme (OP)	(a) OP approved under R. (EC) No 2200/96 and not modified to meet requirements of R. 1234/2007 (Art. 203a(3)(a) of R. 1234/2007) ? (If yes indicate 1, otherwise 0)	16		1	
	(b) OP approved under R. (EC) No 2200/96 and modified to meet requirements of R. 1234/2007 (Art. 203a(3)(b) of R. 1234/2007)? (If yes indicate 1, otherwise 0)	17		0	
	(c) OP approved under R. 1234/2007? (If yes indicate 1, otherwise 0)	18		0	
Has the PO/APO requested an increase of the Community financial assistance to 60 % of the actual expenditure incurred? If yes,	(a) The operational programme is submitted by several Community organisations operating in different Member States on transnational schemes? (If yes indicate 1, otherwise 0)	19		0	
	(b) The operational programme is submitted by one or more producer organisations engaged in schemes operated on an interbranch basis? (If yes indicate 1, otherwise 0)	20		0	
	(c) The operational programme or part of the operational programme covers solely specific support for the production of organic products (Reg. 2092/91 and, from 1 January 2009, Reg. 834/2007)? (If yes indicate 1, otherwise 0)	21		0	
	(d) The operational programme is submitted by a PO/APO in one of the Member States which	22		0	



why? (Art. 103d(3) of r. 1234/2007)	acceded to the EU on 1 May 2004 or thereafter? (If yes indicate 1, otherwise 0)				
	(e) The operational programme is the first to be submitted by a recognised PO which has merged with another recognised PO? (If yes indicate 1, otherwise 0)	23		0	
	(f) The operational programme is the first to be submitted by a recognised APO? (If yes indicate 1, otherwise 0)	24		0	
	(g) The operational programme is submitted by a PO in a Member State where POs market less than 20% of fruit and vegetable production? (If yes indicate 1, otherwise 0)	25		0	
	(h) The operational programme is submitted by a PO in one of the outermost regions of the Community? (If yes indicate 1, otherwise 0)	26		0	
	(i) The part of the operational programme covers solely specific support for actions to promote the consumption of fruit and vegetables targetted at children in educational establishments? (If yes indicate 1, otherwise 0)	27		0	

			2008	2009	2010
				BE016	
			non réconciliable	5/5	
Actions aimed at planning of production	a) Purchase of fixed assets	Expenditure (national currency)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Expenditure (national currency)			
	c) Other actions	Expenditure (national currency)		123.793	
Actions aimed at improving or maintaining product quality	a) Purchase of fixed assets	Expenditure (national currency)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Expenditure (national currency)			
	c) Other actions	Expenditure (national currency)		213.909	
Actions aimed at improving marketing	a) Purchase of fixed assets	Expenditure (national currency)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Expenditure (national currency)			
	c) Promotion and communication activities (other than in relation to crisis prevention and management)	Expenditure (national currency)		64.566	
	d) Other actions	Expenditure (national currency)		48.719	



Research and experimental production	a) Purchase of fixed assets	Expenditure (national currency)		462.224	
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Expenditure (national currency)			
	c) Other actions	Expenditure (national currency)		46.380	
Training actions (other than in relation to crisis prevention and management) and/or actions aimed at promoting access to advisory services	a) Organic production	Expenditure (national currency)			
	b) Integrated production or integrated pest management	Expenditure (national currency)			
	c) Other environmental issues	Expenditure (national currency)		9.200	
	d) Traceability	Expenditure (national currency)			
	e) Product quality, including pesticide residues	Expenditure (national currency)		295.691	
	f) Other issues	Expenditure (national currency)			
Crisis prevention and management measures	a) market withdrawal;	Expenditure (national currency)			

	b) green harvesting or non-harvesting of fruit and vegetables;		Expenditure (national currency)				
	c) promotion and communication activities;		Expenditure (national currency)				
	d) training actions;		Expenditure (national currency)				
	e) harvest insurance;		Expenditure (national currency)				
	f) support for the administrative costs of setting up mutual funds.		Expenditure (national currency)				
Environmental actions	a) Purchase of fixed assets		Expenditure (national currency)				
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing		Expenditure (national currency)				
	c) Other actions	(1) Production	i) Organic production	Expenditure (national currency)			
			ii) Integrated production	Expenditure (national currency)			
			iii) Improved use and/or management of water, including water saving and drainage	Expenditure (national currency)			
iv) Actions to conserve soil (e.g. labour techniques to prevent/reduce soil erosion, green cover, conservation agriculture, mulching)			Expenditure (national currency)				



		v) Actions to create or maintain habitats favourable for biodiversity (e.g. wetlands) or to maintain the landscape, including the conservation of historical features (e.g. stonewalls, terraces, small wood)	Expenditure (national currency)			
		vi) Actions favouring energy saving	Expenditure (national currency)			
		vii) Actions related to reduction of waste production and to improvement of waste management	Expenditure (national currency)			
		viii) Other actions	Expenditure (national currency)		48.800	
	(2) Transport	Expenditure (national currency)				
	(3) Marketing	Expenditure (national currency)				
Other actions	a) Purchase of fixed assets		Expenditure (national currency)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing		Expenditure (national currency)			
	c) Other actions		Expenditure (national currency)		26.156	

TOTAL EXPENDITURE (national currency)	1.186.366	1.339.438	
--	-----------	-----------	--



		2008		2010
		Non renseigné	BE016 5/5	
Actions aimed at planning of production	a) Purchase of fixed assets	Number of holdings participating in the actions		
		Total value of investments (national currency) (1)		
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Number of holdings participating in the actions		
	c) Other actions	Number of holdings participating in the actions	109	
Actions aimed at improving or maintaining product quality	a) Purchase of fixed assets	Number of holdings participating in the actions		
		Total value of investments (national currency) (1)		
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Number of holdings participating in the actions		
	c) Other actions	Number of holdings participating in the actions	109	
Actions aimed at improving marketing	a) Purchase of fixed assets	Number of holdings participating in the actions		
		Total value of investments (national currency) (1)		
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Number of holdings participating in the actions		
	c) Promotion and communication activities (other than in relation to crisis prevention and management)	Number of actions undertaken (2)		1
	d) Other actions	Number of holdings participating in the actions	109	
Research and experimental production	a) Purchase of fixed assets	Number of holdings participating in the actions	109	
		Total value of investments (national currency) (1)	462.224	
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing	Number of holdings participating in the actions		
	c) Other actions	Number of holdings participating in the actions (3)	109	
Number of hectares concerned (4)		5.920		
Training actions	a) Organic production	Number of days of training received by participants		

(other than in relation to crisis prevention and management) and/or actions aimed at promoting access to advisory services			Number of holdings that use advisory services (5)				
	b) Integrated production or integrated pest management			Number of days of training received by participants			
				Number of holdings that use advisory services (5)			
	c) Other environmental issues			Number of days of training received by participants		1	
				Number of holdings that use advisory services (5)			
	d) Traceability			Number of days of training received by participants			
				Number of holdings that use advisory services (5)			
	e) Product quality, including pesticide residues			Number of days of training received by participants		10	
				Number of holdings that use advisory services (5)			
	f) Other issues			Number of days of training received by participants			
				Number of holdings that use advisory services (5)			
	Crisis prevention and management measures	a) market withdrawal;		Number of actions undertaken (6)			
b) green harvesting or non-harvesting of fruit and vegetables;		Number of actions undertaken (7)					
c) promotion and communication activities;		Number of actions undertaken (2)					
d) training actions;		Number of days of training received by participants					
e) harvest insurance;		Number of holdings participating in the actions					
f) support for the administrative costs of setting up mutual funds.		Number of actions undertaken (8)					
Environmental actions	a) Purchase of fixed assets (9)		Number of holdings participating in the actions				
			Total value of investments (national currency) (1)				
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing (10)		Number of holdings participating in the actions				
	c) Other actions	- Production	i) Organic production	Number of holdings participating in the actions			
				Number of hectares concerned			
			ii) Integrated production	Number of holdings participating in the actions			
				Number of hectares concerned			
			iii) Improved use and/or management of water, including water saving and <i>drainage</i>	Number of holdings participating in the actions			
				Number of hectares concerned			
			iv) Actions to conserve soil (e.g.		Number of holdings participating in the actions		



		labour techniques to prevent/reduce soil erosion, green cover, conservation agriculture, mulching)	Number of hectares concerned			
		v) Actions to create or maintain habitats favourable for biodiversity or to maintain the landscape, including the conservation of historical features (e.g. stone walls, terraces)	Number of holdings participating in the actions			
			Number of hectares concerned			
		vi) Actions favouring energy saving	Number of holdings participating in the actions			
			Number of hectares concerned			
		vii) Actions related to reduction of waste production and to improvement of waste management	Number of holdings participating in the actions			
			Number of hectares concerned			
		viii) Other actions	Number of holdings participating in the actions		109	
			Number of hectares concerned		5.920	
		- Transport	Volume of marketed production concerned			
		- Marketing	Volume of marketed production concerned			
Other actions	a) Purchase of fixed assets		Number of holdings participating in the actions			
			Total value of investments (national currency) (1)			
	b) Other forms of acquisition of fixed assets, including renting, hiring and leasing		Number of holdings participating in the actions			
			Number of holdings participating in the actions			
c) Other actions		Number of holdings participating in the actions				



		producteur)									
		Achat d'un désherbeur thermique			x				1		
		Achats de semences certifiées (remplacée par forfait à l'ha - Bio)	x						1		
	3. Actions visant à améliorer la commercialisation, notamment les activités de promotion et de communication	Contacts commerciaux			x	x		1		1	
		Leasing location camions frigos	x		x	x					1
		Coordination des arrivages et des expéditions			x	x	1			1	
		Développement d'une plateforme e-commerce			x	x					1
		Participation aux Foires			x	x				1	
		Matériel informatique			x	x					1
		Station de conditionnement	x		x					1	
	4. Recherche et production expérimentale										
	5. Actions de formation et actions visant à										



GPHN

	Priorité	Mesures	Actions	2008	2009	2010	2011	Valoriser le plus possible l'aspect qualitatif des productions	Accroître la production	Diversifier la production	Développer la production biologique	Aucun des objectifs précédents
Questions communes d'évaluation en rapport avec des mesures spécifiques au titre de la stratégie régionale		1. Actions visant à planifier la production	Achats de tunnels, de parapluies, de films plastiques pour tunnels, d'agryls et de plastiques perforés	x	x	x	x	1				
		2. Actions visant à l'amélioration ou au maintien de la qualité des produits	Contrôle de la qualité via la Criée	x	x	x	x	1				
			Contrôle de la qualité par organisme indépendant	x				1				
			Analyse des résidus	x	x	x	x	1				
			Traçabilité des n° de ravers	x	x	x	x					1
			Achats de ruches à bourdons	x	x	x	x	1				
			Analyse des sols	x	x	x	x	1				
		Chambre climatisée				x	1					
	3. Actions visant à améliorer la	Supports publicitaires		x	x	x			1			



								productions				
Questions communes d'évaluation en rapport avec des mesures spécifiques au titre de la stratégie régionale		1. Actions visant à planifier la production	Régulation de l'offre et organisation des arrivages (achat/location pallox + étiquetage pallox)	x	x	x	x					1
		2. Actions visant à l'amélioration ou au maintien de la qualité des produits	Gestion et contrôle qualité des carottes	x	x	x	x	1				
	Cahier des charges - certification Global-GAP		x	x	x	x						1
	Contrôles des résidus de pesticides et des métaux lourds		x	x	x	x	1					
	Suivi des cultures (+ 7,2 avertissements + 7,3 fumure)		x	x	x	x	1					
	3. Actions visant à améliorer la commercialisation, notamment les activités de promotion et de	Développement commercial	x	x	x	x		1				
		Traçabilité et réseaux de communication	x	x	x	x						1



Apligeer

	Priorité	Mesures	Actions	2008	2009	2010	2011	Améliorer la protection de l'environnement	Améliorer la qualité des produits	Développer la recherche	Aucun des objectifs précédents	
Questions communes d'évaluation en rapport avec des mesures spécifiques au titre de la stratégie régionale		1. Actions visant à planifier la production	Régulation de l'offre et organisation des arrivages	x	x						1	
		2. Actions visant à l'amélioration ou au maintien de la qualité des produits	Contrôle qualité et résidus dans les légumes	x	x				1			
			Certification des producteurs	x	x				1			
			Suivi cultural de terrain	x	x				1			
		3. Actions visant à améliorer la commercialisation, notamment les activités de promotion et de communication	Livraisons à l'industrie - contrat	x	x				1			
			Réseaux d'information	x	x			1				
			Lavage des carottes	x					1			
			Plan promotionnel et besoins du consommateur	x					1			
		4. Recherche et production expérimentale	Machinisme : chantier de récolte	x							1	
			Matériel de récolte		x							1
			Systèmes d'avertissement	x	x			1				
			Gestion des irrigations	x	x						1	



Alignement des actions des OP avec les actions reprises dans stratégie régionale

GPFL

Priorité	Mesures	Actions	2008	2009	2010	2011											
							Plantations pérennes d'espèces et de variétés répondant aux besoins du marché	Machinisme spécifique pour la production primaire (semoir ou plantoir de précision, pulvérisateur de précision,...)	Machinisme spécifique pour la récolte et le transport du champ jusqu'au site de conditionnement et/ou de transformation	Equipement durable pour la culture sous abri (tunnels,...)	Equipement durable pour la protection des cultures (anti-grêle, anti-gel,...)	Equipement informatique (hardware) nécessaire à la planification et au suivi de la production, y compris les aspects relatifs à la protection des cultures	Frais de personnel engagé par l'OP pour coordonner la planification de la production, y compris la récolte et l'acheminement des produits jusqu'au site de conditionnement et/ou de transformation	Achats de logiciels (software) et/ou création de site internet/intranet permettant l'échange d'information entre les membres et les gestionnaires de l'OP			Aucune des actions précédentes
avec des	1. Actions visant à planifier la production	Planification de la production	x				1						1				



)																
		Achat d'un désherbeur thermique				x												1
		Achats de semences certifiées (remplacée par forfait à l'ha - Bio)	x															1
	3. Actions visant à améliorer la commercialisation, notamment les activités de promotion et de communication					Achat, extension ou rénovation de bâtiment abritant les activités de l'OP	Equipement pour la transformation primaire des produits (lavage, découpe, surgélation, appertisation,...)	Equipement de conditionnement, d'emballage et d'étiquetage des produits frais et/ou transformés	Equipement informatique (hardware) et électronique permettant d'assurer la traçabilité complète (lecteurs et imprimantes de codes-barres,...) et/ou la gestion des flux de	Frais de communication et de publicité permettant d'accroître la notoriété de l'OP (y compris les frais de participation à des salons professionnels)	Création et/ou développement de site internet commercial	Frais de personnel engagé par l'OP pour assurer l'amélioration de la commercialisation des produits (coordination des arrivages, développement et suivi de la clientèle,...)	Frais d'études de marché	Achats de logiciels (software) et/ou création de site internet/intranet permettant d'assurer la traçabilité complète et/ou la gestion des flux de produits y compris les transactions commerciales	Aucune des actions précédentes			

									produits						
			x	x								1			
	x		x	x											1
			x	x								1			
			x	x						1					
			x	x					1						
			x	x				1						1	
	x		x				1								



	4. Recherche et production expérimentale						Equipement pour la réalisation d'essais en champ et/ou en laboratoire	Participation aux frais de recherche et/ou d'expérimentation menées par un organisme reconnu par la Région wallonne	Frais de personnel qualifié engagé par l'organisation de producteurs pour mener la recherche et/ou l'expérimentation	Achat de matériel expérimental							Aucune des actions précédentes
	5. Actions de formation et actions visant à promouvoir l'accès aux services de conseil						Agriculture biologique	Production intégrée ou gestion intégrée des parasites	Autres questions relatives à l'environnement	Traçabilité	Qualité du produit y compris les résidus de pesticides	Autres questions : utilisation d'outils informatiques acquis dans le cadre des mesures de planification de la production, d'amélioration de la qualité et de la commercialisation et de protection de l'environnement					

	6. Mesures de prévention et de gestion des crises														
	7. Actions en faveur de l'environnement					Plantations pérennes de variétés rustiques, résistantes ou tolérantes à certaines pathologies	Modernisation d'un système d'irrigation existant	Modernisation de l'équipement permettant une économie significative d'énergie, sous quelque forme que ce soit (électricité, fuel, gaz,...), dans toutes les activités de production, collecte, stockage, transformation primaire, conditionnement	Modernisation de l'équipement de traitement et/ou de recyclage des eaux usées résultant de l'activité de l'OP	Equipement pour la constitution, l'extension, la modernisation et/ou la gestion d'un réseau d'avertissement (uniquement en tant que complément à la mise en œuvre d'une action en matière de production	Production biologique	Gestion environnementale des emballages	Gestion des déchets liés aux pratiques culturales	Conseil et suivi lors de la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre environnemental en matière de production biologique ainsi que de réseau d'avertissement, de gestion de l'eau, de lénergie et des déchets, dans toutes les activités de	Aucune des actions précédentes

GPHN

	Priorité	Mesures	Actions	2008	2009	2010	2011										
évaluation en rapport avec des mesures spécifiques au titre		1. Actions visant à planifier la production						Plantations pérennes d'espèces et de variétés répondant aux besoins du marché	Machinisme spécifique pour la production primaire (semoir ou plantoir de précision, pulvérisateur de précision,...)	Machinisme spécifique pour la récolte et le transport du champ jusqu'au site de conditionnement et/ou de transformation	Equipement durable pour la culture sous abri (tunnels,...)	Equipement durable pour la protection des cultures (anti-grêle, anti-gel,...)	Equipement informatique (hardware) nécessaire à la planification et au suivi de la production, y compris pour les aspects relatifs à la protection des cultures	Frais de personnel engagé par l'OP pour coordonner la planification de la production, y compris la récolte et l'acheminement des produits jusqu'au site de conditionnement et/ou de transformation	Achats de logiciels (software) et/ou création de site internet/intranet permettant l'échange d'information entre les membres et les gestionnaires de l'OP		Aucune des actions précédentes
			Achats de tunnels, de parapluies, de films plastiques pour tunnels, d'agryls et de plastiques perforés	x	x	x	x				1						



						Equipement de stockage, de manutention, de tri et de conditionnement des produits permettant d'améliorer et/ou de maintenir la qualité du produit	Compléments et/ou modernisation d'équipement de stockage, de manutention, de tri et de conditionnement des produits permettant d'améliorer et/ou de maintenir la qualité du produit	Infrastructure (local spécifique, laboratoire, ...) et équipement de contrôle de la qualité (matériel de mesure et d'analyse,...)	Frais de personnel engagé par l'OP pour le suivi et le contrôle de la qualité de la production primaire au niveau des exploitations et des produits au niveau de l'OP	Frais d'analyses et de contrôles de la qualité des facteurs de production primaire (eau, sol, intrants,...)	Frais d'analyse et de contrôles de la qualité des produits frais et/ou ayant subi une transformation primaire				Aucune des actions précédentes	
2. Actions visant à l'amélioration ou au maintien de la qualité des produits	Contrôle de la qualité via la Criée	x	x	x	x				1							
	Contrôle de la qualité par organisme indépendant	x									1					
	Analyse des résidus	x	x	x	x						1					
	Traçabilité des n° de ravier	x	x	x	x											1



		Location de chaînes de conditionnement	x	x	x	x			1							
		Personnel GPHN	x	x	x	x						1				
	4. Recherche et production expérimentale						Equipement pour la réalisation d'essais en champ et/ou en laboratoire	Participation aux frais de recherche et/ou d'expérimentation menées par un organisme reconnu par la Région wallonne	Frais de personnel qualifié engagé par l'organisation de producteurs pour mener la recherche et/ou l'expérimentation	Achat de matériel expérimental					Aucune des actions précédentes	
	5. Actions de formation et actions visant à promouvoir l'accès aux services de conseil						Agriculture biologique	Production intégrée ou gestion intégrée des parasites	Autres questions relatives à l'environnement	Traçabilité	Qualité du produit y compris les résidus de pesticides	Autres questions : utilisation d'outils informatiques acquis dans le cadre des mesures de planification de la production, d'amélioration de la qualité et				Aucune des actions précédentes



								conditionnement et transport des produits de l'OP		n biologique)				activités de l'OP	
			x	x	x			1							
		Panneaux photovoltaïques													
		75% du montant facture pour rotation des emballages EPS	x	x	x	x						1			
		0,069 € par plateau de bois réutilisé	x	x	x	x						1			
	8. Autres actions														

Coopérative de l'Yerne

	Priorité	Mesures	Actions	2008	2009	2010	2011										
d'évaluation en rapport avec des mesures spécifiques au titre		1. Actions visant à planifier la production						Plantations pérennes d'espèces et de variétés répondants aux besoins du marché	Machinisme spécifique pour la production primaire (semoir ou plantoir de précision, pulvérisateur de précision,...)	Machinisme spécifique pour la récolte et le transport du champ jusqu'au site de conditionnement et/ou de transformation	Equipement durable pour la culture sous abri (tunnels,...)	Equipement durable pour la protection des cultures (anti-grêle, anti-gel,...)	Equipement informatique (hardware) nécessaire à la planification et au suivi de la production, y compris pour les aspects relatifs à la protection des cultures	Frais de personnel engagé par l'OP pour coordonner la planification de la production, y compris la récolte et l'acheminement des produits jusqu'au site de conditionnement et/ou de transformation	Achats de logiciels (software) et/ou création de site internet/intranet permettant l'échange d'information entre les membres et les gestionnaires de l'OP		Aucune des actions précédentes
			Régulation de l'offre et organisation des arrivages (achat/location pallox + étiquetage pallox)	x	x	x	x								1		



						Equipement de stockage, de manutention, de tri et de conditionnement des produits permettant d'améliorer et/ou de maintenir la qualité du produit	Compléments et/ou modernisation d'équipement de stockage, de manutention, de tri et de conditionnement des produits permettant d'améliorer et/ou de maintenir la qualité du produit	Infrastructure (local spécifique, laboratoire, ...) et équipement de contrôle de la qualité (matériel de mesure et d'analyse,...)	Frais de personnel engagé par l'OP pour le suivi et le contrôle de la qualité de la production primaire au niveau des exploitations et des produits au niveau de l'OP	Frais d'analyses et de contrôles de la qualité des facteurs de production primaire (eau, sol, intrants,...)	Frais d'analyse et de contrôles de la qualité des produits frais et/ou ayant subi une transformation primaire				Aucune des actions précédentes	
2. Actions visant à l'amélioration ou au maintien de la qualité des produits	Gestion et contrôle qualité des carottes	x	x	x	x				1							
	Cahier des charges - certification Global-GAP	x	x	x	x				1							
	Contrôles des résidus de	x	x	x	x				1	1						

		pesticides et des métaux lourds														
		Suivi des cultures (+ 7,2 avertissements + 7,3 fumure)	x	x	x	x			1	1						
	3. Actions visant à améliorer la commercialisation, notamment les activités de promotion et de communication	Achat, extension ou rénovation de bâtiment abritant les activités de l'OP					Achat, extension ou rénovation de bâtiment abritant les activités de l'OP	Equipement pour la transformation primaire des produits (lavage, découpe, surgélation, appertisation,...)	Equipement de conditionnement, d'emballage et d'étiquetage des produits transformés	Equipement informatique (hardware) et électronique permettant d'assurer la traçabilité complète (lecteurs et imprimantes de codes-barres,...) et/ou la gestion des flux de produits	Frais de communication et de publicité permettant d'accroître la notoriété de l'OP (y compris les frais de participation à des salons professionnels)	Création et/ou développement de site internet commercial	Frais de personnel engagé par l'OP pour assurer l'amélioration de la commercialisation des produits (coordination des arrivages, développement et suivi de la clientèle,...)	Frais d'études de marché	Achats de logiciels (software) et/ou création de site internet/intranet permettant d'assurer la traçabilité complète et/ou la gestion des flux de produits y compris les transactions commerciales	Aucune des actions précédentes
		Développement commercial	x	x	x	x							1			



		Traçabilité et réseaux de communication	x	x	x	x									1	
	4. Recherche et production expérimentale						Equipement pour la réalisation d'essais en champ et/ou en laboratoire	Participation aux frais de recherche et/ou d'expérimentation menées par un organisme reconnu par la Région wallonne	Frais de personnel qualifié engagé par l'organisation de producteurs pour mener la recherche et/ou l'expérimentation	Achat de matériel expérimental						Aucune des actions précédentes
		Sécuriser le rendement et la conservation	x	x	x	x				1						
	5. Actions de formation et actions visant à promouvoir l'accès aux services de conseil						Agriculture biologique	Production intégrée ou gestion intégrée des parasites	Autres questions relatives à l'environnement	Traçabilité	Qualité du produit y compris les résidus de pesticides	Autres questions : utilisation d'outils informatiques acquis dans le cadre des mesures de planification de la production,				Aucune des actions précédentes



									fuel, gaz,...), dans toutes les activités de production, collecte, stockage, transformation primaire, conditionnement et transport des produits de l'OP		ent en tant que complément à la mise en œuvre d'une action en matière de production biologique)					ainsi que de réseau d'avertissement, de gestion de l'eau, de lénergie et des déchets, dans toutes les activités de l'OP	
	Réduction des déchets d'emballage	x	x	x	x								1				
8. Autres actions																	



						Equipement de stockage, de manutention, de tri et de conditionnement des produits permettant d'améliorer et/ou de maintenir la qualité du produit	Compléments et/ou modernisation d'équipement de stockage, de manutention, de tri et de conditionnement des produits permettant d'améliorer et/ou de maintenir la qualité du produit	Infrastructure (local spécifique, laboratoire, ...) et équipement de contrôle de la qualité (matériel de mesure et d'analyse,...)	Frais de personnel engagé par l'OP pour le suivi et le contrôle de la qualité de la production primaire au niveau des exploitations et des produits au niveau de l'OP	Frais d'analyses et de contrôles de la qualité des facteurs de production primaire (eau, sol, intrants,...)	Frais d'analyse et de contrôles de la qualité des produits frais et/ou ayant subi une transformation primaire				Aucune des actions précédentes
2. Actions visant à l'amélioration ou au maintien de la qualité des produits	Contrôle qualité et résidus dans les légumes	x	x						1		1				
	Certification des producteurs	x	x						1						
	Suivi cultural de terrain	x	x						1						

						Achat, extension ou rénovation de bâtiment abritant les activités de l'OP	Equipement pour la transformation primaire des produits (lavage, découpe, surgélation, appertisation,...)	Equipement de conditionnement, d'emballage et d'étiquetage des produits transformés	Equipement informatique (hardware) et électronique permettant d'assurer la traçabilité complète (lecteurs et imprimantes de codes-barres,...) et/ou la gestion des flux de produits	Frais de communication et de publicité permettant d'accroître la notoriété de l'OP (y compris les frais de participation à des salons professionnels)	Création et/ou développement de site internet commercial	Frais de personnel engagé par l'OP pour assurer l'amélioration de la commercialisation des produits (coordination des arrivages, développement et suivi de la clientèle,...)	Frais d'études de marché	Achats de logiciels (software) et/ou création de site internet/intranet permettant d'assurer la traçabilité complète et/ou la gestion des flux de produits y compris les transactions commerciales	Aucune des actions précédentes
3. Actions visant à améliorer la commercialisation, notamment les activités de promotion et de communication	Livraisons à l'industrie - contrat	x	x												1
	Réseaux d'informatique	x	x												1
	Lavage des carottes	x					1								
	Plan promotionnel et besoins du consomm	x											1		



	acteur															
4. Recherche et production expérimentale	Equipement pour la réalisation d'essais en champ et/ou en laboratoire						Participation aux frais de recherche et/ou d'expérimentation menées par un organisme reconnu par la Région wallonne	Frais de personnel qualifié engagé par l'organisation de producteurs pour mener la recherche et/ou l'expérimentation	Achat de matériel expérimental							Aucune des actions précédentes
	Machinisme : chantier de récolte	x														1
	Matériel de récolte		x													1
	Systèmes d'avertissement	x	x													1
	Gestion des irrigations	x	x				1									
	Gestion de la fumure azotée	x	x						1							
	Diversification produits offerts		x													



		s													
		Voyage d'étude	x					1	1						
	6. Mesures de prévention et de gestion des crises														
	7. Actions en faveur de l'environnement					Plantations pérennes de variétés rustiques, résistantes ou tolérantes à certaines pathologies	Modernisation d'un système d'irrigation existant	Modernisation de l'équipement permettant une économie significative d'énergie, sous quelque forme que ce soit (électricité, fuel, gaz,...), dans toutes les activités de production, collecte, stockage, transformation primaire, conditionnement et	Modernisation de l'équipement de traitement et/ou de recyclage des eaux usées résultant de l'activité de l'OP	Equipement pour la constitution, l'extension, la modernisation et/ou la gestion d'un réseau d'avertissement (uniquement en tant que complément à la mise en œuvre d'une action en matière de production biologique	Production biologique	Gestion environnementale des emballages	Gestion des déchets liés aux pratiques culturales	Conseil et suivi lors de la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre environnemental en matière de production biologique ainsi que de réseau d'avertissement, de gestion de l'eau, de lénergie et des déchets, dans toutes les activités de l'OP	Aucune des actions précédentes



Mesures	Acti ons	2008	2009	2010	2011	des produits																			
1. Acti ons visant à planifier la production	Planification de la production	x			1																				
	Suivi et contrôle de qualité			x	x																				
2. Acti ons visant à l'amélioration ou au maintien	Machine à con	x		x	x																				
						1																			

é																																																				
Département de la Santé et des Services Sociaux	1.	Achats de tunnels, de parapluies, de films plastiques pour tunnels, d'agryls et de plastiques perforés	x	x	x	x	1																																													
	2.	Contrôle de la qualité via la	x	x	x	x	1				1																																									



n ou au maintenance de la qualité des produits	Création																															
	Contrôle de la qualité par organisme indépendant	x					1						1		1																	
	Analyse des résidus	x	x	x	x		1						1		1																	
	Traçabilité des n° de raviers	x	x	x	x				1				1																			
Achats de ruches à bourdons	x	x	x	x	1		1					1																				



							entre prise agricoles et sylvicoles et améliorer les conditions de travail au sein de celle s-ci	des exploitations et des entreprises agroalimentaires	n et d'in formation	s	col es et forestiers et encourager l'implication du secteur primaire dans la valorisation des produits	cole s		duit s agricoles			nne ment	déf av orisée s	s à ha ut e valeur naturelle, en particulier les zones Natura 2000		pl oit ants agricoles			s dans et hors des exploitations agricoles	e nat urel et pay sager	pro xi mit é et aux technologies de l'in formation	es	es								
P r i o r i t é	Mes ures	Acti ons	2008	2009	2010	2011																														



	té des produits	charges - certification Global-GAP																																				
		Contrôles des résidus de pesticides et des métaux lourds	x	x	x	x	1					1																										
		Suivi des cultures	x	x	x	x	1					1																										
		3. Actions visant à améliorer	x	x	x	x						1																										





	nt à l'amélioration ou au maintien de la qualité des produits	ité et résidus dans les légumes																									
		Certification des producteurs	x	x					1																		
		Suivi culturel de terrain	x	x			1					1					1										
	3. Actions visant à améliorer la commercialisation, nota	Livr aisons à l'industrie - contrat	x	x					1								1										
		Rés eau x d'in for	x	x											1				1								



Termes de référence